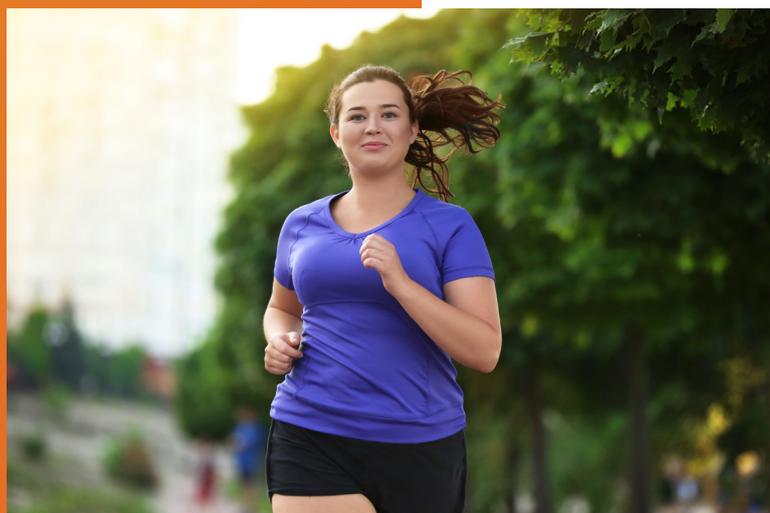




Rapport financier annuel **2019**



VALBIOTIS 

Sommaire

I. Attestation de la personne morale.....	1
II. Rapport annuel d'activité	2
1. Informations relatives à l'Entreprise	3
2. Évènements significatifs et activité de VALBIOTIS durant l'année écoulée	12
2.1. Priorité donnée à TOTUM-63 pour la prise en charge du prédiabète.....	12
2.2. Visibilité sur de grands rendez-vous internationaux	15
2.3. La poursuite de la structuration de la Société.....	16
2.4. Développements financiers : les ressources financières majoritairement affectées aux travaux de Recherche et Développement	18
3. Activité de la Société en 2019	21
3.1. Chiffre d'affaires.....	21
3.2. Les dépenses	21
3.3. Résultat.....	21
4. Perspectives d'avenir	22
5. Principaux risques et incertitudes.....	24
6. Principales transactions avec les parties liées	24
III. États financiers sociaux IFRS exercice clos au 31 décembre 2019	25
1. États financiers au 31 décembre 2019.....	25
1.1. État du résultat net et des autres éléments du résultat global	25
1.2. État de la situation financière – Actif.....	26
1.3. État de la situation financière – Capitaux propres et passif	27
1.4. État des flux de trésorerie.....	28
1.5. Tableau de variation des capitaux propres	29
2. Annexes aux comptes	30
2.1. Informations générales.....	30
2.2. Contexte de publication	36
2.3. Évènements significatifs de l'exercice 2019.....	37
2.3.1. <i>Activité en matière de Recherche et Développement</i>	37
2.3.2. <i>Activité en matière de business développement</i>	40
2.3.3. <i>Développements financiers</i>	41
2.3.4. <i>Visibilité étendue sur de grands rendez-vous internationaux</i>	42
2.3.5. <i>Une organisation renforcée</i>	43
2.4. Application des Normes internationales d'information financière (IFRS) nouvelles et révisées	44
2.4.1. <i>Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire en 2019</i>	45
2.4.2. <i>Normes et interprétations publiées par l'IASB, non adoptées par l'Union Européenne et non obligatoires pour l'exercice 2019</i>	47
2.5. Principales méthodes comptables	47
2.5.1. <i>Base d'établissement</i>	47
2.5.2. <i>Comptabilisation des produits des activités ordinaires</i>	49
2.5.3. <i>Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles</i>	50
2.5.4. <i>Information sectorielle</i>	50
2.5.5. <i>Coûts des prestations de retraite et des indemnités de cessation d'emploi</i>	50
2.5.6. <i>Paiement fondé sur des actions</i>	52
2.5.7. <i>Imposition</i>	52
2.5.8. <i>Immobilisations incorporelles</i>	53
2.5.9. <i>Immobilisations corporelles</i>	56

2.5.10.	<i>IFRS 16 : Contrats de location</i>	56
2.5.11.	<i>Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	60
2.5.12.	<i>Provisions</i>	61
2.5.13.	<i>Instruments financiers</i>	62
2.5.14.	<i>Actifs financiers</i>	62
2.5.15.	<i>Passifs financiers et instruments de capitaux propres</i>	63
2.5.16.	<i>Résultat par action</i>	64
2.6.	Jugements et estimations dans le cadre de l'application des principes comptables	64
2.7.	NOTES BILANTIELLES	66
	NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	66
	NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	67
	NOTE 3 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	68
	NOTE 4 : STOCKS ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	68
	NOTE 5 : CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	69
	NOTE 6 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	69
	NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES	70
	NOTE 8 : PROVISIONS NON COURANTES	77
	NOTE 9 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	79
	NOTE 10 : AUTRES PASSIFS COURANTS	88
	NOTE 11 : INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN ET EFFET RÉSULTAT	89
	NOTE 12 : ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT	90
	NOTE 13 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS	92
	NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN	94
	NOTE 15 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE	94
IV.	Comptes sociaux pour l'exercice clos au 31 décembre 2019	97
V.	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	128
VI.	Rapport d'audit du commissaire aux comptes	133
VII.	Rapport de Gestion du Directoire	136

I. Attestation de la personne morale

« J’atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour l’année écoulée sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport annuel d'activité figurant à partir de la page 2 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les 12 mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels la Société est confrontée. »

La Rochelle, le 15 avril 2020

Sébastien PELTIER, Président du Directoire de VALBIOTIS

II. Rapport annuel d'activité

Sébastien PELTIER, Président du Directoire de VALBIOTIS commente l'activité de la période :

« Lors de l'année 2019, nous avons continué à déployer notre plan stratégique en priorisant nos efforts sur TOTUM-63 (substance active de VALEDIA®) dans la prise en charge du prédiabète, à savoir :

- Le renforcement de nos efforts de R&D avec à la fois la poursuite de l'étude clinique de Phase IIA pour TOTUM-63 (publication des résultats cliniques positifs [topline data] au début du mois de juillet 2019 et publication des résultats cliniques positifs complémentaires début septembre 2019) et la poursuite de nos travaux de recherche préclinique sur les produits de notre portefeuille ;
- La présentation aux congrès de l'ADA (American Diabetes Association) et de l'EASD (European Association for the Study of Diabetes) de résultats positifs d'études précliniques sur TOTUM-63 ;
- La réussite de la transposition industrielle de TOTUM-63 avec le Groupe Pierre Fabre ;
- L'obtention du brevet en Europe de TOTUM-63 ;
- La publication des premières données de marché sur le prédiabète dans les 5 pays européens majeurs et en Amérique du Nord ;
- Le renforcement de la Société avec la nomination du Dr Josep INFESTA, Head of Global Business Development (Consultant externe IZ3 Consulting), la nomination au Directoire de Murielle CAZAUBIEL, Directrice du Développement et des Affaires Médicales et la nomination d'Agnès TIXIER au Conseil de Surveillance ;
- Le renforcement de la trésorerie de la Société grâce à une augmentation de capital avec maintien du DPS réalisée le 31 octobre 2019 dont le montant brut s'est élevé à 7,2 millions d'euros.

Nous avons donc déroulé les axes stratégiques annoncés à nos actionnaires. »

1. Informations relatives à l'Entreprise

Créée en février 2014, VALBIOTIS est une entreprise de Recherche et Développement engagée dans l'innovation scientifique, pour la prévention et la lutte contre les maladies métaboliques. Elle développe, notamment, des produits de Nutrition Santé à base de plantes alimentaires et d'extraits végétaux. Ces produits sont destinés à réduire des facteurs de risque de certaines maladies métaboliques (obésité, diabète de type 2, NASH, maladies cardiovasculaires) pour lesquelles les besoins médicaux sont insatisfaits, de retarder leur apparition, voire d'éviter qu'un état à risque n'évolue vers une pathologie.

Afin de pouvoir adresser ces populations à risque de développer des maladies métaboliques, la Société a fait le choix d'un statut réglementaire « alimentaire » et non pharmaceutique. Ce statut permet de positionner des produits non pas en traitement d'une pathologie, ce qui relèverait du statut de médicament, mais en prévention de pathologies via la réduction de facteurs de risque chez des populations à risque. La communication d'un tel bénéfice santé est extrêmement réglementée et nécessite l'obtention d'allégation(s) de santé spécifique(s) délivrée(s) par la Commission Européenne après avis favorable de l'EFSA (European Food Safety Authority ou AESA, Autorité Européenne de Sécurité des Aliments) pour l'Europe et par la FDA (Food and Drug Administration) pour les États-Unis.

Ainsi, la Société a organisé ses travaux de Recherche et Développement en vue de solliciter pour la plupart de ses produits :

- Pour l'Europe, une allégation de santé propriétaire relative à la réduction d'un facteur de risque de maladie auprès de l'EFSA ;
- Pour les États-Unis, une allégation de santé relative à la diminution d'un facteur de risque de maladie ou une allégation de santé relative directement à la réduction du risque de maladie, selon le niveau de preuves que la Société pourra apporter, auprès de la FDA.

Cette allégation permet donc de conférer au produit concerné un positionnement santé fort, nouveau, dans un contexte de besoins médicaux non satisfaits. La délivrance par les autorités de telles allégations relève d'un processus très strict et rigoureux qui requiert notamment la mise en œuvre d'études précliniques et d'études cliniques de Phase I, II et II/III sur des populations cibles selon les mêmes standards que ceux exigés dans l'industrie pharmaceutique démontrant la sécurité et l'efficacité non équivoques du produit.

Son produit le plus avancé, TOTUM-63, composé de cinq extraits de plantes alimentaires, vise à réduire un ou plusieurs facteurs de risque du diabète de type 2. La FDA considère trois facteurs de risque du diabète de type 2 : l'élévation de la glycémie à jeun, l'intolérance au glucose et l'insulino-résistance¹. Le diabète de type 2, qui concerne 425 millions de personnes dans le monde, est à l'origine de plus de 4 millions de décès en 2017 et a coûté près de 727 milliards de dollars de dépenses de santé à travers le monde compte tenu de l'ampleur et de la gravité des complications qu'il génère. Or, si le diabète de type 2 une fois déclaré est dans la grande majorité des cas irréversible, son état à risque, le prédiabète est quant à lui réversible. Le prédiabète concerne 527 millions de personnes à travers le monde. Les critères de diagnostic du prédiabète varient d'une société savante à l'autre, mais selon l'*American Diabetes Association*, le prédiabète est défini par une glycémie à jeun (taux de sucre à jeun) comprise entre 1,00 g/L et 1,26 g/L (limite supérieure non incluse) et/ou une glycémie entre 1,40 g/L et 2,00 g/L deux heures après la prise orale d'une solution de glucose pur (limite supérieure non comprise ; OGTT pour Oral Glucose Tolerance Test ou Test Oral de Tolérance au Glucose) et/ou un taux d'hémoglobine glyquée (HbA1c) entre 5,7% et 6,5% (limite supérieure non incluse). La prise en charge du prédiabète permet de différer l'apparition de la maladie, voire de revenir à un état physiologique normal.

¹Guidance for Industry: Evidence-Based Review System for the Scientific Evaluation of Health Claims, FDA, Jan. 2009
<https://www.fda.gov/food/guidanceregulation/guidancedocumentsregulatoryinformation/labelingnutrition/ucm073332.htm>

TOTUM-63 a fait l'objet de plusieurs études précliniques et cliniques, incluant l'étude clinique de Phase IIA dont les résultats positifs ont été annoncés mi 2019.

La Société a communiqué en juillet 2019 les « Topline data » de l'étude de Phase IIA de TOTUM-63 (conduite par la CRO indépendante Biofortis), qui est la dénomination de l'application « prédiabète » dont le critère principal était la glycémie à jeun. La glycémie postprandiale (glycémie à l'issue d'un délai de 2 heures après un repas) était un critère secondaire majeur.

Les résultats ont démontré l'efficacité de ce produit sur une population prédiabétique de 51 personnes pendant 6 mois. Chez ces individus, TOTUM-63 a réduit de manière significative la glycémie à jeun (-9,3%) et la glycémie postprandiale (-22,5%) *versus* placebo, les deux principaux facteurs de risque du diabète de type 2, respectivement critères principal et secondaire de l'étude. TOTUM-63 a également réduit *versus* placebo le poids corporel (-1,9 kg) et le tour de taille de manière significative (-4,48 cm). Début septembre 2019, la Société a annoncé des résultats complémentaires positifs de cette même étude sur quatre autres critères secondaires : le taux de triglycérides sanguins, l'index de stéatose hépatique (Fatty Liver Index, accumulation de graisse dans le foie), le taux de LDL-cholestérol sanguin et l'hypertension artérielle. Ces résultats complètent les premières données « topline », publiées le 3 juillet 2019, rappelées ci-dessus. Dans son intégralité, l'étude clinique de Phase IIA révèle l'efficacité de TOTUM-63 sur de nombreuses anomalies du métabolisme glucidique et lipidique.

Avec ces résultats complémentaires, la Société considère que l'étude clinique de Phase IIA a largement dépassé ses objectifs. Elle a d'abord montré l'efficacité de TOTUM-63 dans sa première indication, la réduction du risque de diabète de type 2 chez des personnes prédiabétiques. De plus, compte tenu de la significativité des résultats positifs portant sur plusieurs critères secondaires, sur un plan clinique, elle peut également être considérée comme une étude de Phase IIA réussie pour les applications « stéatose hépatique » et « hypertension artérielle » de TOTUM-63.

En effet, lors de la Phase IIA conduite *versus* placebo avec la substance active TOTUM-63, un critère secondaire a permis de démontrer un effet clinique significatif sur la pression artérielle systolique dans la population totale de l'étude ainsi que dans une sous-population de patients hypertendus selon la définition du syndrome métabolique (pression artérielle \geq 130 mm Hg). Par ailleurs, plus la pression artérielle était élevée en début d'étude, plus la réponse à TOTUM-63 était forte. Ces résultats permettent donc de passer directement en Phase IIB. L'allégation santé pourrait être : « *TOTUM-63 diminue la pression artérielle dont l'élévation est un facteur de risque cardiovasculaire* ».

Du point de vue de l'aire thérapeutique, VAL-070 et TOTUM-63 peuvent donc tous les deux adresser le marché cardiovasculaire, avec un horizon plus rapproché pour l'effet sur la pression artérielle.

L'hypertension artérielle concerne aujourd'hui 1,1 milliard de personnes dans le monde et ne bénéficie pas de produits (non médicamenteux) bénéficiant de preuves cliniques solides et d'allégation de santé relative à la réduction de la pression artérielle, facteur de risque des maladies cardiovasculaires. La Société avait donc fait le choix de prioriser le développement de TOTUM-63 pour l'hypertension artérielle estimant que le temps d'accès au marché était plus rapide (passage directement en Phase IIB suite aux résultats cliniques positifs de Phase IIA sur TOTUM-63) et dans un contexte de besoin médical non satisfait.

De ce fait, le développement clinique de VAL-070 (« Mauvais Cholestérol ») qui faisait jusque-là partie des 3 applications prioritaires avait été ajourné temporairement. Suite à la signature du partenariat stratégique avec Nestlé Health Science, la Société a revu ses priorités stratégiques et a décidé de reprendre le développement de VAL-070 en lançant une étude clinique de Phase II. L'allégation visée est la réduction du taux de LDL-cholestérol sanguin, facteur de risque des maladies cardiovasculaires, en Europe et en Amérique du Nord.

En conséquence, l'état d'avancement du programme clinique se présente dorénavant comme suit :

SUBSTANCE ACTIVE	PRODUIT/INDICATION	RECHERCHE & PRÉCLINIQUE	PHASE I/II	PHASE IIIA	PHASE IIB Études pivots		MISE SUR LE MARCHÉ ALLÉGATION DE SANTÉ
					PHASE IIB1	PHASE IIB2	
TOTUM-63	VALEDIA® / Prédiabète						2021
TOTUM-63	Stéatose hépatique						
TOTUM-63	Hypertension artérielle						
TOTUM-07	VAL-070 / Hypercholestérolémie « mauvais cholestérol »						
LpD64	Surpoids-obésité						

NB : l'objectif de l'obtention d'une allégation de santé en 2021 et de commercialisation de TOTUM-63 (VALEDIA®) avec allégation de santé en 2021 pourrait ne pas être atteint, sans qu'il puisse être exclu que la commercialisation soit amorcée à l'initiative du futur partenaire stratégique dès 2021 mais dans ce cas, sans allégation santé.

Forte de ses différents atouts, la Société se concentre aujourd'hui sur deux objectifs prioritaires :

1. La conclusion d'un partenariat stratégique avec au moins un acteur majeur du monde de la santé. Avec une ambition forte de le conclure au plus tard en 2020, cet accord confierait au partenaire une double mission :
 - Le financement (au-delà du produit net de l'opération d'augmentation de capital avec maintien du DPS) de la finalisation du programme clinique de TOTUM-63 afin de déposer une demande d'allégation de santé auprès des autorités européennes et nord-américaines ; et
 - La mise sur le marché et la commercialisation de TOTUM-63 à l'échelle internationale, étant entendu que le partenaire aura la liberté de décider d'une telle mise sur le marché avant même l'obtention de l'allégation de santé, le temps de finaliser les études cliniques. Il pourrait en effet considérer que les résultats cliniques existants sont déjà suffisamment probants pour concentrer

ses efforts marketing vers des professionnels de santé sans recourir à la communication du « bénéfice santé » (objet de l'allégation) auprès du consommateur final.

2. Le lancement des études cliniques de Phase IIB de TOTUM-63 pour ne pas retarder le programme clinique, le temps de conclure un accord stratégique comme expliqué ci-dessus.

En conséquence, l'ambition jusque-là affichée d'obtention d'une allégation en 2021 comporte un risque élevé de décalage car elle est aujourd'hui conditionnée à la date de conclusion de l'accord stratégique et aux termes de celui-ci.

La Société a annoncé en février 2020 la signature d'un partenariat stratégique de long terme avec Nestlé Health Science répondant ainsi aux objectifs prioritaires que la Société s'était fixée.

La Société considère bénéficier d'une attractivité particulièrement élevée au regard des nombreux atouts dont elle dispose à la fois en termes de marché, de produits et de modèle de fonctionnement et sur lesquels elle compte s'appuyer pour mener une stratégie ambitieuse afin de s'imposer parmi les acteurs de référence du secteur de la santé :

Un positionnement idéal pour conquérir et développer le segment de la prévention des maladies métaboliques ciblées par VALBIOTIS. Le marché de la prévention et la Société sont et seront de plus portés par plusieurs tendances de fond favorables aux acteurs ayant les exigences scientifiques et cliniques les plus poussées :

- Une évolution de la demande vers des produits à base de plantes orientés santé aux bénéfices démontrés ;
- Un cadre réglementaire favorable ;

- L'hyperinflation du coût des traitements des maladies cardio-métaboliques favorisant l'apparition de produits de prévention ;
- Une distribution multicanale propice à une large diffusion de ses produits ;
- Une mobilisation croissante d'industriels pharmaceutiques et agroalimentaires.

Un portefeuille de quatre produits, prétendants à des allégations de santé diversifiées, destinés à réduire des facteurs ou états à risque de plusieurs maladies métaboliques très largement répandues.

Un horizon de commercialisation du 1^{er} produit, TOTUM-63, relativement court associé à un partenariat stratégique global avec Nestlé Health Science : la Société a signé en février 2020 un partenariat stratégique global avec Nestlé Health Science pour le développement et la commercialisation de TOTUM-63, substance active issue du végétal ayant cliniquement démontré des bénéfices métaboliques chez les prédiabétiques. La position de leader mondial de Nestlé Health Science et son engagement dans les maladies métaboliques soutiendront le développement et la commercialisation mondiale de TOTUM-63. Ce partenariat stratégique garantit le financement des dernières phases de développement clinique de TOTUM-63 jusqu'à l'obtention des allégations de santé auprès des autorités américaines et européennes. L'accord comprend un paiement initial de 5 millions de francs suisses, des paiements d'étapes pouvant atteindre 66 millions de francs suisses et des royalties progressives sur les ventes nettes. Cet accord comprend également l'approvisionnement de Nestlé Health Science en TOTUM-63 par la Société, représentant une source de revenus supplémentaires.

Une rationalisation des coûts de développement basée sur un modèle innovant et rigoureux : grâce à des substances actives composées, notamment, de plantes alimentaires ou de leurs extraits et non de molécules de synthèse. La Société estime avoir mis en place un modèle de développement préclinique pragmatique consistant à

procéder à des screenings *in vivo* très en amont permettant d'accélérer l'identification de produits à lancer en développement. Les produits sont évalués au travers d'études d'efficacité conduites directement *via* un mode d'administration par voie orale. Cette approche innovante permet de limiter le temps de développement d'un produit (environ 7 ans entre la découverte de la substance active et l'obtention d'une allégation de santé propriétaire) et de réduire les coûts de développements associés.

Des partenariats de collaboration de recherche de haut niveau : les divers accords de collaboration conclus avec des centres académiques français et étrangers dont notamment l'Université de La Rochelle, l'Université Clermont Auvergne de Clermont-Ferrand et le CNRS (partenaires historiques) ont permis à la Société de bénéficier depuis sa création d'un fort effet de levier grâce, en particulier, à divers experts et partenaires techniques mobilisés sur le projet. La Société a également développé de nouvelles collaborations scientifiques avec des experts de renommée internationale dans divers centres académiques en Europe, mais également au Canada et aux États-Unis.

Une propriété intellectuelle en copropriété avec ses principaux partenaires de recherche et une exclusivité d'exploitation mondiale des droits en matière notamment de nutraceutique humaine et animale (aliments fonctionnels, ingrédients, compléments alimentaires, produits diététiques, nutrition médicale) dans tout domaine d'application.

Un sourcing et un procédé industriel validés et sécurisés : s'agissant exclusivement, à la date de rédaction de ce Rapport Financier, de produits au statut réglementaire alimentaire, les matières premières nécessaires à la fabrication des produits sont *a priori* accessibles. Cependant, la Société effectue un travail important de sécurisation des filières d'approvisionnement pour l'ensemble des végétaux composant ses produits afin d'anticiper et de sécuriser les lancements commerciaux de ses produits en termes de volume ou de qualité. La Société a également validé les principales formes galéniques de ses produits finis (gélules, comprimés et sticks) avec des industriels CMO disposant

des certifications les plus élevées (HACCP, GMP/agrément FDA) tels que le Groupe Pierre Fabre. La Société a sécurisé avec ses partenaires industriels la montée de la production à l'échelle industrielle et ainsi, rassuré ses futurs partenaires commerciaux quant à la capacité de la Société à les approvisionner dans des quantités suffisantes.

Un processus clinique mené conformément aux standards les plus exigeants de l'industrie pharmaceutique : alors que ses produits relèvent du statut alimentaire n'imposant aucune étude clinique préalable à une commercialisation, la Société met en place un plan de développement clinique international de Phase I et II conformément aux Bonnes Pratiques Cliniques dans l'objectif d'obtenir des allégations de santé fortes. Ses études cliniques sont menées en France et à l'international afin de se conformer à la fois aux exigences des autorités réglementaires locales mais également de ses potentiels partenaires commerciaux. Ce choix sera déterminant en termes de crédibilité lors de la négociation d'accords de licence (auprès d'industriels mettant sur le marché les produits développés), la Société étant à même de démontrer une efficacité non équivoque de ses produits.

Une équipe de management particulièrement expérimentée et complémentaire qui couvre l'ensemble des fonctions clés de l'entreprise avec à sa tête Sébastien PELTIER qui a participé, au cours d'une expérience professionnelle précédente et pour le compte de son ancien employeur, à l'obtention de l'un des deux seuls avis favorables émis par l'EFSA pour un complément alimentaire relatif à la diminution d'un facteur de risque de maladie cardiovasculaire. Cette équipe bénéficie de la supervision d'un Conseil de Surveillance disposant d'une forte expérience dans les sociétés de santé en développement : Laurent LEVY, Président du Conseil de Surveillance, co-fondateur et Président du Directoire de Nanobiotix, le Docteur Jean ZETLAOUI, Consultant, Affaires médicales et développement clinique, Sébastien BESSY, Vice-Président Global Strategic Operations – IPSEN Consumer HealthCare Division, Agnès TIXIER, Directeur Exécutif

chez Crédit Mutuel Equity SCR et du soutien d'un Conseil Scientifique et Médical composé d'experts internationaux dans le domaine des pathologies métaboliques.

Pour rappel, VALBIOTIS est entrée en bourse en juin 2017. La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (ex Alternext Paris) (Code ISIN: FR0013254851, code mnemonic Euronext Growth : ALVAL). Située à Périgny, proche de La Rochelle, VALBIOTIS a ouvert un établissement secondaire à Clermont-Ferrand début 2016, transféré à Riom fin 2017.

2. Événements significatifs et activité de VALBIOTIS durant l'année écoulée (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019)

2.1. Priorité donnée à TOTUM-63 pour la prise en charge du prédiabète

➤ Poursuite des travaux de recherche préclinique et clinique

Les travaux de recherche préclinique se sont poursuivis au cours de l'exercice 2019. La Société a ainsi annoncé en juin 2019 avoir été sélectionnée, pour la troisième fois, par les sessions scientifiques de l'*American Diabetes Association* pour présenter de nouvelles données sur TOTUM-63 pour la prévention des maladies métaboliques. Ces nouvelles données issues d'une étude indépendante menée par le Dr Bruno GUIGAS, chercheur à l'Université de Leiden (Pays-Bas) :

- montrent que TOTUM-63 réduit l'inflammation dans le tissu adipeux viscéral, l'un des mécanismes à l'origine du diabète de type 2 et des maladies chroniques ;
- confirment, dans un modèle murin caractéristique du diabète, l'efficacité de TOTUM-63 sur le métabolisme des glucides et des lipides.

En septembre 2019, la Société a présenté au congrès annuel de l'European Association for the Study of Diabetes (EASD) les résultats positifs d'une étude préclinique sur TOTUM-63, réalisée par le Laboratoire CarMeN de Lyon :

- cette étude a confirmé les effets majeurs de la substance active TOTUM-63 sur le poids et le métabolisme du glucose ;

- ces données apportent un éclairage inédit sur TOTUM-63, en montrant aussi sa capacité à corriger significativement la sécrétion de trois hormones centrales pour la régulation de la glycémie (insuline, glucagon et GLP-1), dans un modèle préclinique de maladie métabolique.

Sur le plan clinique, la Société a poursuivi l'étude clinique internationale de Phase IIA et a annoncé en mai 2019 avoir achevé cette étude évaluant TOTUM-63 chez des sujets prédiabétiques, après le passage de la dernière visite de suivi du dernier sujet inclus. La Société a annoncé en juillet 2019 les résultats positifs de l'étude clinique de Phase IIA de TOTUM-63 qui devient le premier produit à l'efficacité démontrée chez les personnes prédiabétiques :

- TOTUM-63 réduit significativement *versus* placebo la glycémie à jeun (- 9,3%) et la glycémie postprandiale (- 22,5%), les deux principaux facteurs de risque du diabète de type 2 ;
- TOTUM-63 réduit significativement *versus* placebo le poids corporel (- 1,9 kg) et le tour de taille (- 4,48 cm).

Ces résultats permettent le lancement concomitant des deux dernières études cliniques de Phase IIB (REVERSE-IT et PREVENT-IT), pour l'obtention, en Europe et en Amérique du Nord, de la première allégation de santé relative à la réduction du risque de diabète de type 2. Pour rappel, ce processus réglementaire ne requiert pas de Phase III.

En septembre 2019, la Société a annoncé des résultats complémentaires positifs de l'étude clinique de Phase IIA de TOTUM-63 sur le métabolisme des lipides et l'hypertension artérielle. TOTUM-63 réduit significativement *versus* placebo :

- Le taux de triglycérides sanguins de 32,2% ;
- L'index de stéatose hépatique (accumulation de graisses dans le foie) de 18,7% ;
- L'hypertension artérielle de 10,6 mm Hg et de 18,9 mm Hg chez les personnes hypertendues ;

- Le taux sanguin de LDL-cholestérol de 11,7%.

Dans son intégralité, l'étude clinique de Phase IIA révèle l'efficacité de TOTUM-63 sur de nombreuses anomalies du métabolisme glucidique et lipidique.

➤ Une protection intellectuelle renforcée

Dans sa stratégie globale de protection intellectuelle, VALBIOTIS a annoncé en février 2019, l'obtention du brevet européen pour TOTUM-63. Ce brevet garantit l'exclusivité de TOTUM-63 sur le marché du prédiabète et des maladies métaboliques (dont le diabète de type 2 et la NAFLD) dans 38 pays du continent européen, Union Européenne incluse. VALBIOTIS a désormais une propriété industrielle acquise pour TOTUM-63 sur les deux principaux marchés à l'échelle mondiale : l'Europe et les États-Unis. C'est une étape primordiale pour la conclusion d'un partenariat commercial avec un acteur de la santé.

➤ La transposition industrielle de TOTUM-63 validée

Parallèlement à ses travaux de recherche préclinique et clinique et au renforcement de sa propriété industrielle, la Société a continué à travailler sur les aspects techniques de la production industrielle de TOTUM-63. En mai 2019, la Société a annoncé la réussite de la transposition industrielle de TOTUM-63 en collaboration avec le Groupe Pierre Fabre. La Société est donc en capacité de produire de façon industrielle TOTUM-63 aux normes nord-américaines et européennes. C'est une étape clé qui a été franchie grâce à l'expertise conjuguée de VALBIOTIS et du groupe Pierre Fabre, spécialiste de la fabrication industrielle d'actifs d'origine végétale.

➤ Des efforts importants consacrés au développement commercial de TOTUM-63

Consciente des enjeux commerciaux à venir et afin de démontrer la pertinence économique de l'approche de la Société, VALBIOTIS a annoncé en janvier 2019 la

nomination du Dr Josep INFESTA en tant que Head of Global Business Development². Médecin, ancien Vice-Président au sein de Sanofi, Johnson & Johnson et Pfizer, Josep INFESTA possède plus de 25 ans d'expérience internationale en Marketing, Stratégie et Business Development. Sa mission porte sur le développement et la négociation de partenariats avec des acteurs spécialisés dans la santé pour la mise sur le marché de TOTUM-63 en Europe et en Amérique du Nord. Il apporte à VALBIOTIS son expertise marketing et commerciale pour définir les marchés cibles de TOTUM-63 en Europe, aux États-Unis et au Canada.

Josep INFESTA est épaulé dans ses missions par une équipe dédiée d'AEC Partners, cabinet spécialisé dans les sciences de la vie pour l'accès au marché, le licensing et le conseil en stratégie. Cette équipe d'AEC Partners est sous la coordination directe de Jordi ESCLUSA, cofondateur du cabinet.

Dans le prolongement de cette nomination et de cet accompagnement du cabinet AEC, la Société a communiqué en mars 2019 les premières données de marché du prédiabète³ confirmant le potentiel considérable pour TOTUM-63 :

- en 2018, 134 millions de personnes prédiabétiques aux États-Unis, au Canada et dans les 5 grands pays européens ;
- dans ces 7 pays, un marché d'environ 600 millions d'euros en 2018, qui pourrait atteindre 1,8 milliard d'euros en 2027 ;
- un taux de diagnostic moyen actuel de 10%, attendu à 13% en 2027 dans ces zones.

2.2. Visibilité sur de grands rendez-vous internationaux

La poursuite des efforts de Recherche et Développement s'est accompagnée d'une présence sur trois grands rendez-vous internationaux.

Au cours de l'année 2019, VALBIOTIS s'est ainsi mobilisée sur :

² Consultant externe IZ3 Consulting

³ Données AEC Partners sur les marchés clés de VALBIOTIS : les États-Unis, le Canada et les 5 pays européens prioritaires (Allemagne, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni). 2019.

- La Conférence *JP Morgan Healthcare et Biotech Showcase* (San Francisco, janvier 2019) ;
- Les Sessions scientifiques de l'*American Diabetes Association* (San Francisco, juin 2019) ;
- Le congrès annuel de l'*European Association for the Study of Diabetes* (Barcelone, 16 au 20 septembre 2019).

Ces rendez-vous ont été l'occasion pour VALBIOTIS de valoriser ses avancées scientifiques auprès des principaux acteurs impliqués dans le diabète et la nutrition : experts scientifiques, représentants des instances réglementaires, intervenants universitaires, etc.

2.3. La poursuite de la structuration de la Société

L'Entreprise compte à ce jour 36 personnes dont plus de 75% affectés aux travaux de Recherche et Développement. La Société est une société à Directoire et Conseil de Surveillance.

Elle est organisée en 7 départements managés par des Directeurs de département expérimentés :

- Le département Discovery, Recherche préclinique et Translationnelle ;
- Le département Développement et Affaires Médicales ;
- Le département Assurance Qualité ;
- Le département Affaires Juridiques ;
- Le département Administratif et Financier ;
- Le département Communication et Affaires Publiques ;
- Le département Marketing et Business Développement.

En février 2019, la Société a annoncé le renforcement de son Directoire avec la nomination de Murielle CAZAUBIEL, Directrice du Développement et des Affaires Médicales. Murielle CAZAUBIEL apporte 25 ans d'expérience dans la nutrition et la

santé. Avant de rejoindre VALBIOTIS, elle était depuis 2015 Directrice Générale de BIOFORTIS EUROPE, l'un des leaders de la recherche clinique sous contrat (CRO - Contract Research Organization), une société qu'elle a elle-même créée en 2002 et qui a rejoint le Groupe MÉRIEUX en 2009. BIOFORTIS se démarque par la conception et la réalisation de projets de recherche expérimentaux, précliniques et cliniques, avec son laboratoire central spécialisé dans les biomarqueurs du métabolisme, sa plateforme métagénomique dédiée à l'analyse du microbiote et son propre centre de recherche clinique. Au cours de la décennie précédente, Murielle a dirigé une équipe chargée de créer et de développer la gestion des études cliniques au CHU de Nantes.

Les membres du Directoire, particulièrement expérimentés en nutrition et dans l'industrie pharmaceutique ont collectivement une expertise couvrant la chaîne de valeur nécessaire au développement de produits de santé, à l'obtention d'allégations de santé propriétaires. Ils ont occupé des postes à forte responsabilité dans des laboratoires pharmaceutiques et/ou dans l'industrie agroalimentaire et disposent d'une compétence clé dans le processus d'obtention d'une allégation de santé en Europe.

En mars 2019, la Société a également renforcé son Conseil de Surveillance avec la nomination d'Agnès TIXIER. Agnès TIXIER, actuellement Directeur Exécutif chez Crédit Mutuel Equity SCR, possède 25 ans d'expérience à la tête de directions financières de sociétés internationales et une expertise dans le pilotage stratégique et financier de sociétés cotées avec notamment la mise en place de financements publics européens liés à l'innovation.

2.4. Développements financiers : les ressources financières majoritairement affectées aux travaux de Recherche et Développement

IFRS en K€, au 31 décembre	2019	2018
Produits opérationnels	1 913	1 509
Dont :		
- Subventions	602	46
- Crédit impôt recherche	1 219	1 183
Frais de R&D	(3 974)	(3 826)
Frais généraux et commerciaux	(2 816)	(2 343)
Charges liées au paiement en actions	(278)	(219)
Résultat opérationnel courant	(5 157)	(4 876)
Résultat opérationnel	(5 157)	(4 876)
Résultat courant avant impôts	(5 504)	(4 967)
Résultat net	(5 504)	(4 967)
IFRS en K€	2019	2018
Flux de trésorerie généré par l'activité	(4 946)	(4 546)
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(290)	(723)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	5 850	2 090
Flux net de trésorerie	614	(3 179)
Trésorerie à la clôture	8 033	7 419

Au cours de l'exercice 2019, la Société a reçu le soutien financier de deux collectivités régionales et de l'État. Ainsi en avril 2019, la Société a annoncé l'obtention de deux subventions pour un montant total de 886 866 € :

- Une subvention de 536 866 € accordée par la Région Nouvelle-Aquitaine portant spécifiquement sur les activités de Marketing et Business Développement ;
- Une subvention de 350 000 € accordée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir contribuant au financement des travaux de R&D de TOTUM-63, notamment réalisés sur la plateforme de Riom (Puy-de-Dôme).

En octobre 2019, la Société a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires avec les objectifs suivants :

- La conclusion d'un partenariat stratégique avec un acteur majeur de la santé. Avec l'ambition de le conclure au plus tard en 2020, cet accord confierait au partenaire une double mission :
 - ✓ Le financement (au-delà du produit net de l'opération d'augmentation de capital avec maintien du DPS) de la finalisation du programme clinique de TOTUM-63 ;
 - ✓ La mise sur le marché et la commercialisation de TOTUM-63 à l'échelle internationale à destination des personnes prédiabétiques.
- Le lancement concomitant des deux dernières études de Phase IIB de TOTUM-63 afin de finaliser le programme clinique, qui ne nécessite pas de Phase III.

Elle a annoncé le 31 octobre 2019 le succès de cette augmentation de capital avec un montant correspondant à 100% de l'objectif initial. Ainsi, à l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 28 octobre 2019, le montant brut de l'Augmentation

de Capital (prime d'émission incluse) s'élève à 7 199 981,70 € et se traduit par l'émission de 3 063 822 Actions Nouvelles à un prix de souscription unitaire de 2,35 € :

- 676 839 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible ;
- La demande à titre réductible a porté sur 165 213 Actions Nouvelles et sera intégralement satisfaite ;
- Au titre des engagements de sécurisation de l'Augmentation de Capital, 2 221 770 Actions Nouvelles (soit 72,5% des actions émises) ont été allouées aux investisseurs engagés à souscrire lors du lancement de l'opération, dont Vatel Capital, Friedland Gestion, Stand Up Group, Bardhum et Cély Finance. Conformément aux indications mentionnées dans le prospectus, les investisseurs qui s'étaient engagés à souscrire jusqu'à 75% de l'opération en cas d'insuffisance des souscriptions à titre irréductible et réductible (au regard du seuil de 100%) ont été servis à hauteur de 97% de leurs engagements initiaux, ces derniers n'ayant pas vocation à porter le montant de l'opération au-delà de sa taille initiale.

3. Activité de la Société en 2019

3.1. Chiffre d'affaires

La Société a réalisé un chiffre d'affaires en 2019 de 91 K€.

3.2. Les dépenses

Les dépenses engagées sur l'exercice 2019 s'élèvent à 7 068 K€ contre 6 388 K€ en 2018.

Les dépenses de R&D progressent de 148 K€ (3 974 K€ au cours de l'exercice 2019 contre 3 826 K€ au cours de l'exercice 2018). La Société concrétise ses efforts de R&D en poursuivant les études telles que définies dans le plan de développement prévu.

Les dépenses de Frais Généraux s'élèvent à 1 343 K€ au 31 décembre 2019 contre 1 284 K€ au 31 décembre 2018, notamment dû à l'augmentation des frais de personnel (699 K€ au cours de l'exercice 2019 contre 667 K€ au cours de l'exercice 2018) et à l'augmentation des dotations aux amortissements (141 K€ au cours de l'exercice 2019 contre 50 K€ au cours de l'exercice 2018). Les dépenses de Ventes-Marketing quant à elles progressent de 414 K€ (1 473 K€ au cours de l'exercice 2019 contre 1 059 K€ au cours de l'exercice 2018). Cette augmentation traduit les efforts commerciaux et marketing de la Société dans la recherche de partenaires commerciaux en vue de la mise sur le marché de TOTUM-63 avec notamment l'accompagnement du cabinet AEC et de Josep INFESTA. Plus de 50% des dépenses de Ventes-Marketing sont consacrées à cet objectif.

L'allocation des ressources financières s'effectue respectivement à 56% en R&D et 44% en Frais Généraux et Ventes-Marketing au titre de l'exercice 2019 contre 60% en R&D et 40% en Frais Généraux et Ventes-Marketing au titre de l'exercice 2018 traduisant ainsi l'accroissement des efforts marketing et commerciaux afin de signer un partenariat.

3.3. Résultat

Le résultat opérationnel courant s'établit en perte de 5 157 K€ pour l'exercice 2019 contre une perte de 4 876 K€ au titre de l'exercice 2018. Cette perte opérationnelle est

liée à l'utilisation des ressources de l'entreprise ainsi qu'à l'utilisation de prestataires dans le cadre des études de Recherche et Développement et de la mise en place d'une activité commerciale soutenue.

Le résultat net affiche une perte de 5 504 K€ au 31 décembre 2019 contre 4 967 K€ au 31 décembre 2018.

4. Perspectives d'avenir

La finalisation du développement de TOTUM-63 s'est concrétisée par la signature le 5 février 2020 d'un partenariat stratégique global avec Nestlé Health Science pour le développement et la commercialisation de TOTUM-63, substance active issue du végétal ayant cliniquement démontré des bénéfices métaboliques chez les prédiabétiques. Ce partenariat stratégique garantit le financement des dernières phases de développement clinique de TOTUM-63 jusqu'à l'obtention des allégations de santé auprès des autorités américaines et européennes. L'accord comprend un paiement initial de 5 millions de francs suisses, des paiements d'étapes pouvant atteindre 66 millions de francs suisses et des royalties progressives sur les ventes nettes. L'accord comprend également l'approvisionnement de Nestlé Health Science en TOTUM-63 par VALBIOTIS, représentant une source de revenus supplémentaires.

Suite à ce partenariat, la Société a actualisé en mars 2020 le plan de développement clinique de TOTUM-63. Précédemment, le pipeline de la Société comprenait six produits au stade de développement clinique :

- TOTUM-63 destiné aux personnes prédiabétiques avec l'objectif d'obtention d'une allégation de santé relative à la diminution du risque de diabète de type 2 ;
- TOTUM-63 destiné aux personnes présentant une stéatose hépatique, un état à risque de développer une NASH. La NASH (stéatohépatite non-alcoolique) est une forme avancée de la NAFL ou stéatose hépatique non-alcoolique (équivalent du terme anglais « non alcoholic fatty liver »).

- TOTUM-63 destiné aux personnes présentant une hypertension artérielle légère à modérée avec l’objectif d’une allégation de santé relative à la diminution du risque cardiovasculaire ;
- TOTUM-07 destiné aux personnes présentant une hypercholestérolémie légère à modérée avec l’objectif d’une allégation de santé relative à la diminution du risque cardiovasculaire ;
- LpD64 destiné à la prise en charge du surpoids et de l’obésité ;
- VAL-630, produit de nutrition médicale destiné à des patients atteints d’une NASH, dont la substance active était TOTUM-63.

Suite à ce partenariat stratégique avec Nestlé Health Science, la Société a arrêté le développement de la substance active TOTUM-63 pour les indications stéatose hépatique et hypertension artérielle, de même que le développement du produit de nutrition médicale VAL-630. Les développements pour les indications stéatose hépatique et hypertension artérielle continuent à travers deux autres substances actives, respectivement TOTUM-448 et TOTUM-854, issues du programme VAL-63. Ces deux substances étant composées uniquement d’extraits végétaux alimentaires, elles peuvent entrer directement en Phase II de développement clinique.

La Société a également fait le choix d’arrêter le développement de LpD64.

Enfin, la Société a changé la dénomination des phases de développement clinique nécessaires à l’obtention d’une allégation de santé de manière à être plus compréhensible par ses différentes audiences. Le développement clinique comprend désormais les dénominations suivantes :

- Phase I/II qui a pour objectif de valider la sécurité et la tolérance. Cette Phase pourrait ne pas avoir lieu sur certaines substances en raison de leur alimentarité ;
- Phase II qui a pour objectif d’obtenir une preuve de concept de l’efficacité de la substance active sur population cible ;

- Phase II/III ou Phase pivotale, dernière Phase de développement clinique avant la soumission du dossier d'allégation santé auprès des autorités compétentes.

Concernant la pandémie du Covid-19, la Société a mis en place son plan de continuité d'activité dès le lundi 16 mars au matin afin d'assurer en premier lieu la sécurité de son personnel en mettant en application l'ensemble des préconisations et dispositifs mis à sa disposition par les autorités, notamment en mettant en place le télétravail pour plus de 85% de ses collaborateurs; pour les collaborateurs continuant à travailler sur site, la mise à disposition des protections individuelles, en assurant le périmètre de protection requis entre chacun. La Société avait par ailleurs anticipé en assurant six mois de stock nécessaire au bon fonctionnement de la plateforme de Riom, ainsi que la production au préalable des lots cliniques pour l'étude de Phase II/III (REVERSE-IT) menée avec TOTUM-63. La Société a également bénéficié des reports de paiement des échéances d'emprunts et d'avances remboursables de Bpifrance ainsi que du report de loyers.

Malgré cette pandémie, la Société, grâce à sa dernière augmentation de capital d'octobre 2019, à la signature du partenariat avec Nestlé Health Science et à ses capacités d'adaptation, est donc en mesure de poursuivre le plan de développement prévu ; étant précisé que la Société n'anticipe pas à ce stade de retard significatif. La Société reste toutefois vigilante quant à l'évolution de cette crise et à sa durée.

5. Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée sont identiques à ceux présentés dans la partie gestion des risques du Document d'enregistrement disponible sur le site de la Société www.valbiotis.com.

6. Principales transactions avec les parties liées

Au 31 décembre 2019, il n'a pas été mis en place de conventions règlementées.

III. États financiers sociaux IFRS exercice clos au 31 décembre 2019

1. États financiers au 31 décembre 2019

1.1. État du résultat net et des autres éléments du résultat global

	Notes	31/12/2019 Normes IFRS	31/12/2018 Normes IFRS
En milliers d'euros			
Produits opérationnels			
Chiffre d'affaires		91	79
Autres produits		1 822	1 430
Total des produits	12.1.	1 913	1 509
Charges opérationnelles			
Coût des ventes		-	-
Recherche et Développement	12.2.	(3 974)	(3 826)
Ventes et Marketing	12.2.	(1 473)	(1 059)
Frais généraux (A)	12.2.	(1 343)	(1 284)
Charges liées au paiements en action (A)	12.2.	(278)	(219)
Autres produits d'exploitation			10
Autres charges d'exploitation		(2)	(5)
Résultat courant opérationnel		(5 157)	(4 876)
Autres produits opérationnels			-
Autres charges opérationnelles			-
Résultat opérationnel		(5 157)	(4 876)
Coût de l'endettement financier brut	12.3.	(358)	(83)
Autres produits financiers	12.3.	12	19
Autres charges financières	12.3.		(28)
Résultat courant avant impôts		(5 504)	(4 967)
Impôt sur les sociétés			-
Impôts différés			-
Résultat net		(5 504)	(4 967)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat			
p.e. Réévaluations des biens immobiliers IAS 16			-
Impôts différés sur éléments non reclassables en résultat			-
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat		(26)	(4)
p.e. gains et pertes actuarielles (IAS 19)		(26)	(4)
Impôts différés sur éléments reclassables en résultat			-
Résultat Global		(5 530)	(4 971)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation			
		4 698 290	3 768 972
Résultat de base par action (€/action)		(1,18)	(1,32)

Les instruments donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti dilutifs.

1.2. État de la situation financière – Actif

	Notes	31/12/2019 Normes IFRS	31/12/2018 Normes IFRS
Actif (en milliers d'euros)			
Immobilisations Incorporelles	1.	792	542
Droits d'utilisation IFRS16	2.	2 649	
Immobilisations corporelles	2.	753	2 049
Actifs Financiers Non Courants	3.	123	88
Impôts différés actifs (créances fiscales à + 1 an)			
Actifs non courants		4 317	2 679
Stocks	4.	287	126
Créances clients et autres débiteurs	5.	2 422	1 681
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.	8 033	7 419
Actifs courants		10 743	9 227
TOTAL DE L'ACTIF		15 059	11 906

* La ligne immobilisations corporelles inclut le crédit-bail en 2018 alors que celui-ci est classé en droits d'utilisation IFRS16 en 2019 cf. Détail Immobilisations corporelles.

1.3. État de la situation financière – Capitaux propres et passif

	Notes	31/12/2019 Normes IFRS	31/12/2018 Normes IFRS
Capitaux propres et passif (en milliers d'euros)			
Capital		722	415
Prime d'émission		20 220	14 422
Autres réserves		(7 185)	(2 461)
Résultats non distribués		(5 504)	(4 967)
CAPITAUX PROPRES	7.	8 253	7 409
Emprunts et avances remboursables	9.	1 662	2 288
Provisions pour risques et charges		42	55
Dette de loyers IFRS 16 non courante	9.	2 076	
Pensions et obligations similaires	8.	91	39
Passifs non courants		3 871	2 382
Emprunts bancaires et avances remboursables	9.	379	514
Dette de loyers IFRS 16 courante	9.	659	
Provisions pour risques et charges			
Dettes sociales	10.	327	316
Dettes fiscales (hors I.S.)	10.	70	310
Fournisseurs et rattachés	10.	675	876
Produits constatés d'avance	10.	826	99
Dettes diverses			
Passifs courants		2 936	2 115
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		15 059	11 906

1.4. État des flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2019 Normes IFRS	31/12/2018 Normes IFRS
RESULTAT NET	(5 504)	(4 967)
Dotations nettes aux Amortissements et provisions	935	257
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	278	219
Autres produits et charges calculés	(52)	(82)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	(4 342)	(4 573)
Variation des clients et autres débiteurs	(902)	(734)
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	298	762
VARIATION DU BFR LIE A L'ACTIVITE	(605)	27
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(4 946)	(4 546)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement sur acquisition immobilisations incorporelles	(257)	(221)
Décaissement sur acquisition immobilisations corporelles	(32)	(619)
Décaissement sur acquisition immobilisations financières	(34)	(2)
Actions propres (contrat de liquidité)	33	(27)
Encaissement sur cession immobilisations financières		145
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(290)	(723)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	6 105	2 111
Paiement de la dette de loyers IFRS 16	(641)	
Encaissements provenant d'emprunts	554	141
Remboursement d'emprunt	(167)	(162)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	5 850	2 090
VARIATION DE TRESORERIE	614	(3 179)
Incidences des variations de taux de change		
TRESORERIE A L'OUVERTURE	7 419	10 599
TRESORERIE A LA CLOTURE	8 033	7 419

1.5. Tableau de variation des capitaux propres

En millier d'Euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Autres réserves	Résultats non distribués	Réserves au titre des gains/perles actuariels	Total
31 décembre 2016	22 822	228	1 011	461	(1 332)	0	369
Division du nominal des actions	2 282 200						
Augmentation de capital	1 364 872	137	11 351	711			12 199
Paiements fondés sur des actions				165			165
Dividendes							0
Report à nouveau				(1 332)	1 332		0
Actions propres				(131)			(131)
Résultat net de l'exercice					(2 443)		(2 443)
Gains et pertes actualisés							
31 décembre 2017	3 647 072	365	12 362	(125)	(2 443)	0	10 159
Augmentation de capital	505 606	50	2 060				2 110
Paiements fondés sur des actions				219			219
Dividendes							0
Report à nouveau				(2 443)	2 443		0
Actions propres				(108)			(108)
Résultat net de l'exercice					(4 967)		(4 967)
Gains et pertes actualisés						(4)	(4)
31 décembre 2018	4 152 678	415	14 422	(2 457)	(4 967)	(4)	7 409
Augmentation de capital	3 063 822	306	5 799				6 105
Paiements fondés sur des actions				278			278
Dividendes							0
Report à nouveau				(4 967)	4 967		0
Actions propres				30			30
Résultat net de l'exercice					(5 504)		(5 504)
Gains et pertes actualisés						(26)	(26)
Reprise historique des contrats de location				(39)			(39)
31 décembre 2019	7 216 500	722	20 220	(7 155)	(5 504)	(30)	8 253

Conformément à la norme, les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

Un contrat de liquidité a été conclu en 2017. Il est rappelé que lors de la mise en œuvre, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Solde en espèces du compte de liquidité : 150 000,00 € ;
- Apport complémentaire de 50 000,00 € le 26/12/2017 ;
- Apport complémentaire de 50 000,00 € le 18/09/2018.

La part investie en actions propres est classée en capitaux propres pour 49 K€.

La part restante a été classée en actifs financiers non courants pour 44 K€.

Lors de la première application de la norme IFRS 16, la reprise historique des contrats de location est comptabilisée dans les capitaux propres pour 39 K€.

2. Annexes aux comptes

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

2.1. Informations générales

Créée en février 2014, VALBIOTIS est une entreprise de Recherche et Développement engagée dans l'innovation scientifique, pour la prévention et la lutte contre les maladies métaboliques. Elle développe, notamment, des produits de Nutrition Santé à base de plantes alimentaires et d'extraits végétaux. Ces produits sont destinés à réduire des facteurs de risque de certaines maladies métaboliques (obésité, diabète de type 2, NASH, maladies cardiovasculaires) pour lesquelles les besoins médicaux sont insatisfaits, de retarder leur apparition, voire d'éviter qu'un état à risque n'évolue vers une pathologie.

Afin de pouvoir adresser ces populations à risque de développer des maladies métaboliques, la Société a fait le choix d'un statut réglementaire « alimentaire » et non pharmaceutique. Ce statut permet de positionner des produits non pas en traitement d'une pathologie, ce qui relèverait du statut médicament, mais en prévention de pathologies via la réduction de facteurs de risque chez des populations à risque. La communication d'un tel bénéfice santé est extrêmement réglementée et nécessite l'obtention d'allégation(s) de santé spécifique(s) délivrée(s) par la Commission Européenne après avis favorable de l'EFSA (European Food Safety Authority ou AESA, Autorité Européenne de Sécurité des Aliments) pour l'Europe et par la FDA (Food and Drug Administration) pour les États-Unis.

Ainsi, la Société a organisé ses travaux de Recherche et Développement en vue de solliciter pour la plupart de ses produits :

- Pour l'Europe, une allégation de santé propriétaire relative à la réduction d'un facteur de risque de maladie auprès de l'EFSA ;
- Pour les États-Unis, une allégation de santé relative à la diminution d'un facteur de risque de maladie ou une allégation de santé relative directement à la

réduction du risque de maladie, selon le niveau de preuves que la Société pourra apporter, auprès de la FDA.

Cette allégation permet donc de conférer au produit concerné un positionnement santé fort, nouveau, dans un contexte de besoins médicaux non satisfaits. La délivrance par les autorités de telles allégations relève d'un processus très strict et rigoureux qui requiert notamment la mise en œuvre d'études précliniques et d'études cliniques de Phase I, II et II/III sur des populations cibles selon les mêmes standards que ceux exigés dans l'industrie pharmaceutique démontrant la sécurité et l'efficacité non équivoques du produit.

Son produit le plus avancé, TOTUM-63, composé de cinq extraits de plantes alimentaires, vise à réduire un ou plusieurs facteurs de risque du diabète de type 2. La FDA considère trois facteurs de risque du diabète de type 2 : l'élévation de la glycémie à jeun, l'intolérance au glucose et l'insulino-résistance⁴. Le diabète de type 2, qui concerne 425 millions de personnes dans le monde, est à l'origine de plus de 4 millions de décès en 2017 et a coûté près de 727 milliards de dollars de dépenses de santé à travers le monde compte tenu de l'ampleur et de la gravité des complications qu'il génère. Or, si le diabète de type 2 une fois déclaré est dans la grande majorité des cas irréversible, son état à risque, le prédiabète est quant à lui réversible. Le prédiabète concerne 527 millions de personnes à travers le monde. Les critères de diagnostic du prédiabète varient d'une société savante à l'autre, mais selon l'*American Diabetes Association*, le prédiabète est défini par une glycémie à jeun (taux de sucre à jeun) comprise entre 1,00 g/L et 1,26 g/L (limite supérieure non incluse) et/ou une glycémie entre 1,40 g/L et 2,00 g/L deux heures après la prise orale d'une solution de glucose pur (limite supérieure non comprise ; OGTT pour Oral Glucose Tolerance Test ou Test Oral

⁴Guidance for Industry: Evidence-Based Review System for the Scientific Evaluation of Health Claims, FDA, Jan. 2009
<https://www.fda.gov/food/guidanceregulation/guidancedocumentsregulatoryinformation/labelingnutrition/ucm073332.htm>

de Tolérance au Glucose) et/ou un taux d'hémoglobine glyquée (HbA1c) entre 5,7% et 6,5% (limite supérieure non incluse). La prise en charge du prédiabète permet de différer l'apparition de la maladie, voire de revenir à un état physiologique normal.

TOTUM-63 a fait l'objet de plusieurs études précliniques et cliniques, incluant l'étude clinique de Phase IIA dont les résultats positifs ont été annoncés mi 2019.

La Société a communiqué en juillet 2019 les « Topline data » de l'étude de Phase IIA de TOTUM-63 (conduite par la CRO indépendante Biofortis), qui est la dénomination de l'application « prédiabète » dont le critère principal était la glycémie à jeun. La glycémie postprandiale (glycémie à l'issue d'un délai de 2 heures après un repas) était un critère secondaire majeur.

Les résultats ont démontré l'efficacité de ce produit sur une population prédiabétique de 51 personnes pendant 6 mois. Chez ces individus, TOTUM-63 a réduit de manière significative la glycémie à jeun (-9,3%) et la glycémie postprandiale (-22,5%) *versus* placebo, les deux principaux facteurs de risque du diabète de type 2, respectivement critères principal et secondaire de l'étude. TOTUM-63 a également réduit *versus* placebo le poids corporel (-1,9 kg) et le tour de taille de manière significative (-4,48 cm). Début septembre 2019, la Société a annoncé des résultats complémentaires positifs de cette même étude sur quatre autres critères secondaires : le taux de triglycérides sanguins, l'index de stéatose hépatique (Fatty Liver Index, accumulation de graisse dans le foie), le taux de LDL-cholestérol sanguin et l'hypertension artérielle. Ces résultats complètent les premières données « topline », publiées le 3 juillet 2019, rappelées ci-dessus. Dans son intégralité, l'étude clinique de Phase IIA révèle l'efficacité de TOTUM-63 sur de nombreuses anomalies du métabolisme glucidique et lipidique.

Avec ces résultats complémentaires, la Société considère que l'étude clinique de Phase IIA a largement dépassé ses objectifs. Elle a d'abord montré l'efficacité de TOTUM-63 dans sa première indication, la réduction du risque de diabète de type 2 chez des personnes prédiabétiques. De plus, compte tenu de la significativité des résultats positifs portant sur plusieurs critères secondaires, sur un plan clinique, elle peut

également être considérée comme une étude de Phase IIA réussie pour les applications « stéatose hépatique » et « hypertension artérielle » de TOTUM-63.

En effet, lors de la Phase IIA conduite *versus* placebo avec la substance active TOTUM-63, un critère secondaire a permis de démontrer un effet clinique significatif sur la pression artérielle systolique dans la population totale de l'étude ainsi que dans une sous-population de patients hypertendus selon la définition du syndrome métabolique (pression artérielle \geq 130 mm Hg). Par ailleurs, plus la pression artérielle était élevée en début d'étude, plus la réponse à TOTUM-63 était forte. Ces résultats permettent donc de passer directement en Phase IIB. L'allégation santé pourrait être : « *TOTUM-63 diminue la pression artérielle dont l'élévation est un facteur de risque cardiovasculaire* ».

Du point de vue de l'aire thérapeutique, VAL-070 et TOTUM-63 peuvent donc tous les deux adresser le marché cardiovasculaire, avec un horizon plus rapproché pour l'effet sur la pression artérielle.

L'hypertension artérielle concerne aujourd'hui 1,1 milliard de personnes dans le monde et ne bénéficie pas de produits (non médicamenteux) bénéficiant de preuves cliniques solides et d'allégation de santé relative à la réduction de la pression artérielle, facteur de risque des maladies cardiovasculaires. La Société a donc fait le choix de prioriser le développement de TOTUM-63 pour l'hypertension artérielle estimant que le temps d'accès au marché était plus rapide (passage directement en Phase IIB à la suite des résultats cliniques positifs de Phase IIA sur TOTUM-63) et dans un contexte de besoin médical non satisfait.

De ce fait, le développement clinique de VAL-070 (« Mauvais Cholestérol ») qui faisait jusque-là partie des 3 applications prioritaires avait été ajourné temporairement. Suite à la signature du partenariat stratégique avec Nestlé Health Science, la Société a revu ses priorités stratégiques et a décidé de reprendre le développement de VAL-070 en lançant une étude clinique de Phase II. L'allégation visée est la réduction du taux de LDL-

cholestérol sanguin, facteur de risque des maladies cardiovasculaires, en Europe et en Amérique du Nord.

En conséquence, l'état d'avancement du programme clinique se présente dorénavant comme suit :

SUBSTANCE ACTIVE	PRODUIT/INDICATION	RECHERCHE & PRÉCLINIQUE	PHASE I/II	PHASE IIA	PHASE IIB Études pivots		MISE SUR LE MARCHÉ ALLÉGATION DE SANTÉ
					PHASE IIB1	PHASE IIB2	
TOTUM-63	VALEDIA® / Prédiabète						2021
TOTUM-63	Stéatose hépatique						
TOTUM-63	Hypertension artérielle						
TOTUM-07	VAL-070 / Hypercholestérolémie « mauvais cholestérol »						
LpD64	Surpoids-obésité						

NB : l'objectif de l'obtention d'une allégation de santé en 2021 et de commercialisation de TOTUM-63 (VALEDIA®) avec allégation de santé en 2021 pourrait ne pas être atteint, sans qu'il puisse être exclu que la commercialisation soit amorcée à l'initiative du futur partenaire stratégique dès 2021 mais dans ce cas, sans allégation de santé.

Fort de ses différents atouts, la Société se concentre aujourd'hui sur deux objectifs prioritaires :

1) La conclusion d'un partenariat stratégique avec au moins un acteur majeur du monde de la santé. Avec une ambition forte de le conclure au plus tard en 2020, cet accord confierait au partenaire une double mission :

- Le financement (au-delà du produit net de l'opération d'augmentation de capital avec maintien du DPS) de la finalisation du programme clinique de TOTUM-63 afin de déposer une demande d'allégation de santé auprès des autorités européennes et nord-américaines ; et
- La mise sur le marché et la commercialisation de TOTUM-63 à l'échelle internationale, étant entendu que le partenaire aura la liberté de décider d'une telle mise sur le marché avant même l'obtention de l'allégation de santé, le temps de finaliser les études cliniques. Il pourrait en effet considérer que les

résultats cliniques existants sont déjà suffisamment probants pour concentrer ses efforts marketing vers des professionnels de santé sans recourir à la communication du « bénéfice santé » (objet de l'allégation) auprès du consommateur final.

2) Le lancement des études cliniques de Phase IIB de TOTUM-63 pour ne pas retarder le programme clinique, le temps de conclure un accord stratégique comme expliqué ci-dessus.

En conséquence, l'ambition jusque-là affichée d'obtention d'une allégation en 2021 comporte un risque élevé de décalage car elle est aujourd'hui conditionnée à la date de conclusion de l'accord stratégique et aux termes de celui-ci.

La Société a annoncé en février 2020 la signature d'un partenariat stratégique de long terme avec Nestlé Health Science.

VALBIOTIS est entrée en bourse en juin 2017. La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (ex Alternext Paris) (Code ISIN: FR0013254851, code mnemonic Euronext Growth : ALVAL). Située à Périgny, proche de La Rochelle, Valbiotis a ouvert un établissement secondaire à Clermont-Ferrand début 2016, transféré à Riom fin 2017. À ce jour, aucun produit développé par la Société n'est commercialisé.

Adresse du siège social :

ZI des Quatre Chevaliers – 12F rue Paul Vatine – 17180 Périgny.

2.2. Contexte de publication

La société VALBIOTIS établit des comptes sociaux en application des normes comptables françaises et du Plan Comptable Général. La Société a établi, en plus de ses comptes annuels préparés selon les normes comptables françaises, des comptes sociaux établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne (« IFRS ») préparés sur une base volontaire. Les comptes IFRS présentés dans ce jeu de comptes couvrent l'exercice clos au 31 décembre 2019 avec un comparatif au 31 décembre 2018.

L'objectif est de pouvoir présenter des données comptables et financières comparables avec la majeure partie des sociétés de son secteur d'activité, et notamment celles qui sont cotées.

Ces comptes sociaux en principes IFRS sont établis aux seules fins du présent rapport financier et ne viennent pas en substitution des comptes légaux en principes comptables français.

À ce jour compte tenu notamment :

- De sa trésorerie disponible au 31 décembre 2019 s'élevant à 8 033 K€ ;
- De l'encaissement au cours du second semestre 2019 de la créance du CIR au titre de l'exercice 2018 d'un montant de 1 182 K€ et de diverses subventions pour un montant total d'environ 157 K€ ; ainsi que l'encaissement d'un Prêt Innovation pour 110 K€ et d'une Avance Remboursable pour 416 K€ ;
- De ses dépenses opérationnelles liées à son plan de développement en cours ;
- De l'échéancier de sa dette financière actuelle ;
- De l'augmentation de capital opérée en octobre 2019 pour un montant brut de 7 199 981,70 € ;

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère ne pas être confrontée à un risque de liquidité à court terme.

Compte tenu des éléments ci-dessus, les états financiers IFRS 2019 ont été arrêtés sur un principe de continuité d'exploitation par le Directoire en date du 15 avril 2020.

2.3. Événements significatifs de l'exercice 2019

Au cours de cette année 2019, la Société a fait le choix de consacrer ses efforts à TOTUM-63 à la fois en termes de recherche préclinique et clinique et de business development. La Société a également vu la concrétisation de sa stratégie globale à la fois sur la propriété industrielle et sur la production industrielle de TOTUM-63.

La Société a également renforcé ses moyens financiers grâce au succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires pour un montant de 7,2 M€.

2.3.1. Activité en matière de Recherche et Développement

2.3.1.1. Priorité donnée à TOTUM-63 pour la prise en charge du prédiabète

➤ **Poursuite des travaux de recherche préclinique et clinique**

Les travaux de recherche préclinique se sont poursuivis au cours de l'année 2019. La Société a ainsi annoncé en juin 2019 avoir été sélectionnée, pour la troisième fois, par les sessions scientifiques de l'*American Diabetes Association* pour présenter de nouvelles données sur TOTUM-63 pour la prévention des maladies métaboliques. Ces nouvelles données issues d'une étude indépendante menée par le Dr Bruno GUIGAS, chercheur à l'Université de Leiden (Pays-Bas) :

- montrent que TOTUM-63 réduit l'inflammation dans le tissu adipeux viscéral, l'un des mécanismes à l'origine du diabète de type 2 et des maladies chroniques ;
- confirment, dans un modèle murin caractéristique du diabète, l'efficacité de TOTUM-63 sur le métabolisme des glucides et des lipides.

En septembre 2019, la Société a présenté au congrès annuel de l'*European Association for the Study of Diabetes (EASD)* les résultats positifs d'une étude sur TOTUM-63, réalisée par le Laboratoire CarMeN de Lyon :

- cette étude préclinique a confirmé les effets majeurs de la substance active TOTUM-63 sur le poids et le métabolisme du glucose ;

- ces données apportent un éclairage inédit sur TOTUM-63, en montrant aussi sa capacité à corriger significativement la sécrétion de trois hormones centrales pour la régulation de la glycémie (insuline, glucagon et GLP-1), dans un modèle préclinique de maladie métabolique.

Sur le plan clinique, la Société a poursuivi l'étude clinique internationale de Phase IIA et a annoncé en mai 2019 avoir achevé cette étude évaluant TOTUM-63 chez des sujets prédiabétiques, après le passage de la dernière visite de suivi du dernier sujet inclus. La Société a annoncé en juillet 2019 les résultats positifs de l'étude clinique de Phase IIA de TOTUM-63 qui devient le premier produit à l'efficacité démontrée chez les personnes prédiabétiques :

- TOTUM-63 réduit significativement *versus* placebo la glycémie à jeun (- 9,3%) et la glycémie postprandiale (- 22,5%), les deux principaux facteurs de risque du diabète de type 2 ;
- TOTUM-63 réduit significativement *versus* placebo le poids corporel (- 1,9 kg) et le tour de taille (- 4,48 cm).

Ces résultats permettent le lancement concomitant des deux dernières études cliniques de Phase IIB (REVERSE-IT et PREVENT-IT), pour l'obtention, en Europe et en Amérique du Nord, de la première allégation de santé relative à la réduction du risque de diabète de type 2. Pour rappel, ce processus réglementaire ne requiert pas de Phase III.

En septembre 2019, la Société a annoncé des résultats complémentaires positifs de l'étude clinique de Phase IIA de TOTUM-63 sur le métabolisme des lipides et l'hypertension artérielle. TOTUM-63 réduit significativement *versus* placebo :

- Le taux de triglycérides sanguins de 32,2% ;
- L'index de stéatose hépatique (accumulation de graisses dans le foie) de 18,7% ;
- L'hypertension artérielle de 10,6 mm Hg, et de 18,9 mm Hg chez les

personnes hypertendues ;

- Le taux sanguin de LDL-cholestérol de 11,7%.

Dans son intégralité, l'étude clinique de Phase IIA révèle l'efficacité de TOTUM-63 sur de nombreuses anomalies du métabolisme glucidique et lipidique.

➤ **Une protection intellectuelle renforcée**

Dans sa stratégie globale de protection intellectuelle, VALBIOTIS a annoncé en février 2019, l'obtention du brevet européen pour TOTUM-63. Ce brevet garantit l'exclusivité de TOTUM-63 sur le marché du prédiabète et des maladies métaboliques (dont le diabète de type 2 et la NAFLD) dans 38 pays du continent européen, Union Européenne incluse. VALBIOTIS a désormais une propriété intellectuelle acquise pour TOTUM-63 sur les deux principaux marchés à l'échelle mondiale : l'Europe et les États-Unis. C'est une étape primordiale pour la conclusion d'un partenariat commercial avec un acteur de la santé.

➤ **La transposition industrielle de TOTUM-63 validée**

Parallèlement à ses travaux de recherche préclinique et clinique et au renforcement de sa propriété intellectuelle, la Société a continué à travailler sur les aspects techniques de la production industrielle de TOTUM-63. En mai 2019, la Société a annoncé la réussite de la transposition industrielle de TOTUM-63 en collaboration avec le Groupe Pierre Fabre. La Société est donc en capacité de produire de façon industrielle TOTUM-63 aux normes nord-américaines et européennes. C'est une étape clé qui a été franchie grâce à l'expertise conjuguée de VALBIOTIS et du groupe Pierre Fabre, spécialiste de la fabrication industrielle d'actifs d'origine végétale.

2.3.2. Activité en matière de business development

➤ **Des efforts importants consacrés au développement commercial de TOTUM-63**

Consciente des enjeux commerciaux à venir et afin de démontrer la pertinence économique de l'approche de la Société, VALBIOTIS a annoncé en janvier 2019 la nomination du Dr Josep INFESTA en tant que Head of Global Business Development⁵. Médecin, ancien Vice-Président au sein de Sanofi, Johnson & Johnson et Pfizer, Josep INFESTA possède plus de 25 ans d'expérience internationale en Marketing, Stratégie et Business Development. Sa mission porte sur le développement et la négociation de partenariats avec des acteurs spécialisés dans la santé pour la mise sur le marché de TOTUM-63 en Europe et en Amérique du Nord. Il apporte à VALBIOTIS son expertise marketing et commerciale pour définir les marchés cibles de TOTUM-63 en Europe, aux États-Unis et au Canada.

Josep INFESTA est épaulé dans ses missions par une équipe dédiée d'AEC Partners, cabinet spécialisé dans les sciences de la vie pour l'accès au marché, le licensing et le conseil en stratégie. Cette équipe d'AEC Partners est sous la coordination directe de Jordi ESCLUSA, cofondateur du cabinet.

Dans le prolongement de cette nomination et de cet accompagnement du cabinet AEC, la Société a communiqué en mars 2019 les premières données⁶ de marché du prédiabète confirmant le potentiel considérable pour TOTUM-63 :

- en 2018, 134 millions de personnes prédiabétiques aux États-Unis, au Canada et dans les 5 plus grands pays européens ;
- dans ces 7 pays, un marché d'environ 600 millions d'euros en 2018, qui pourrait atteindre 1,8 milliard d'euros en 2027 ;
- un taux de diagnostic moyen actuel de 10%, attendu à 13% en 2027 dans ces zones.

⁵ Consultant externe IZ3 Consulting

⁶ Données AEC Partners sur les marchés clés de VALBIOTIS : les États-Unis, le Canada et les 5 pays européens prioritaires (Allemagne, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni). 2019.

La Société a ainsi affiché, lors de son augmentation de capital d'octobre 2019, l'objectif de conclure avant fin 2020 un partenariat stratégique avec un acteur majeur de la santé.

2.3.3. Développements financiers

Au cours du premier semestre 2019, la Société a reçu le soutien financier de deux collectivités régionales et de l'État. Ainsi en avril 2019, la Société a annoncé l'obtention de deux subventions pour un montant total de 886 866 € :

- Une subvention de 536 866 € accordée par la Région Nouvelle-Aquitaine portant spécifiquement sur les activités de Marketing et Business Development ;
- Une subvention de 350 000 € accordée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir contribuant au financement des travaux de R&D de TOTUM-63, notamment réalisés sur la plateforme de Riom (Puy-de-Dôme).

En octobre 2019, la Société a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires avec les objectifs suivants :

- La conclusion d'un partenariat stratégique avec un acteur majeur de la santé. Avec l'ambition de le conclure au plus tard en 2020, cet accord confierait au partenaire une double mission :
 - ✓ Le financement (au-delà du produit net de l'opération d'augmentation de capital avec maintien du DPS) de la finalisation du programme clinique de TOTUM-63;
 - ✓ La mise sur le marché et la commercialisation de TOTUM-63 à l'échelle internationale à destination des personnes prédiabétiques.
- Le lancement concomitant des deux dernières études de Phase IIB de TOTUM-63, afin de finaliser le programme clinique qui ne nécessite pas de Phase III.

Elle a annoncé le 31 octobre 2019 le succès de cette augmentation de capital avec un montant correspondant à 100% de l'objectif initial. Ainsi, à l'issue de la période de

souscription qui s'est achevée le 28 octobre 2019, le montant brut de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse) s'élève à 7 199 981,70 € et se traduit par l'émission de 3 063 822 Actions Nouvelles à un prix de souscription unitaire de 2,35 € :

- 676 839 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible ;
- La demande à titre réductible a porté sur 165 213 Actions Nouvelles et sera intégralement satisfaite ;
- Au titre des engagements de sécurisation de l'Augmentation de Capital, 2 221 770 Actions Nouvelles (soit 72,5% des actions émises) ont été allouées aux investisseurs engagés à souscrire lors du lancement de l'opération, dont Vatel Capital, Friedland Gestion, Stand Up Group, Bardhum et Cély Finance. Conformément aux indications mentionnées dans le prospectus, les investisseurs qui s'étaient engagés à souscrire jusqu'à 75% de l'opération en cas d'insuffisance des souscriptions à titre irréductible et réductible (au regard du seuil de 100%) ont été servis à hauteur de 97% de leurs engagements initiaux, ces derniers n'ayant pas vocation à porter le montant de l'opération au-delà de sa taille initiale.

2.3.4. Visibilité étendue sur de grands rendez-vous internationaux

La poursuite des efforts de Recherche et Développement s'est accompagnée d'une présence sur trois grands rendez-vous internationaux.

Au cours de l'année 2019, VALBIOTIS s'est ainsi mobilisée sur :

- La Conférence *JP Morgan Healthcare et Biotech Showcase* (San Francisco, janvier 2019) ;
- Les Sessions scientifiques de l'*American Diabetes Association* (San Francisco, juin 2019) ;
- Le congrès annuel de l'*European Association for the Study of Diabetes* (Barcelone, 16 au 20 septembre 2019).

Ces rendez-vous ont été l'occasion pour VALBIOTIS de valoriser ses avancées scientifiques auprès des principaux acteurs impliqués dans le diabète et la nutrition : experts scientifiques, représentants des instances réglementaires, intervenants universitaires, etc.

2.3.5. Une organisation renforcée

L'entreprise compte à ce jour 36 personnes dont plus de 75% affectés aux travaux de Recherche et Développement. La Société est une société à Directoire et Conseil de Surveillance.

Elle est organisée en 7 départements managés par des Directeurs de Département expérimentés :

- Le Département Discovery, Recherche préclinique et Translationnelle ;
- Le Département Développement et Affaires Médicales ;
- Le Département Assurance Qualité ;
- Le Département Affaires Juridiques ;
- Le Département Administratif et Financier ;
- Le Département Communication et Affaires Publiques ;
- Le Département Marketing et Business Development.

En février 2019, la Société a annoncé le renforcement de son Directoire avec la nomination de Murielle CAZAUBIEL, Directrice du Développement et des Affaires Médicales.

Les membres du Directoire, particulièrement expérimentés en nutrition et dans le domaine pharmaceutique, ont collectivement une expertise couvrant la chaîne de valeur nécessaire au développement de produits de santé et à l'obtention d'allégations de santé propriétaires. Ils ont occupé des postes à forte responsabilité dans des laboratoires pharmaceutiques et/ou dans l'industrie agroalimentaire et disposent d'une compétence clé dans le processus d'obtention d'une allégation de santé en Europe.

En mars 2019, la Société a également renforcé son Conseil de Surveillance avec la nomination d'Agnès TIXIER. Agnès TIXIER possède 25 ans d'expérience à la tête de directions financières de sociétés internationales et une expertise dans le pilotage stratégique et financier de sociétés cotées avec notamment la mise en place de financements publics européens liés à l'innovation.

2.4. Application des Normes internationales d'information financière (IFRS) nouvelles et révisées

Les états financiers de la Société sont présentés conformément aux normes comptables internationales publiées par l'IASB (International Accounting Standard Board) et adoptées par l'Union européenne en application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations de l'IFRS IC (IFRS Interpretation Committee), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} août 2016 et consultables sur le site Internet de la Commission européenne (disponibles sur http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

La Société applique la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 et a retenu la méthode rétroactive simplifiée en retraitant l'ensemble de ses contrats de locations éligibles.

L'impact réel de l'application au 1^{er} janvier 2019 de cette norme se traduit par une augmentation de l'endettement du groupe de 3 325 K€ et une augmentation de 3 285 K€ des immobilisations brutes.

2.4.1. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire en 2019

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 sont les suivantes :

IFRS 16, Contrats de location

Au cours de l'exercice considéré, la Société a appliqué IFRS 16 (publiée en janvier 2016 par l'IASB) qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La norme IFRS 16 instaure de nouvelles exigences ou modifie les exigences en matière de comptabilisation des contrats de location. Elle apporte des modifications importantes à la comptabilisation par le preneur : elle supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement et ajoute l'obligation de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date du début, sauf pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Ces nouvelles exigences sont exposées en détail à la note 2.5. L'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur les états financiers consolidés du Groupe est décrite ci-dessous.

Pour la Société, la date de première application d'IFRS 16 est le 1^{er} janvier 2019.

Pour cette première application de la norme IFRS 16, la Société a retenu la méthode rétroactive simplifiée en retraitant l'ensemble de ses contrats de locations éligibles, les périodes comparatives 2018 ne sont donc pas retraitées.

Les actifs en location sont des locaux occupés et du matériels utilisés par les collaborateurs de VALBIOTIS. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la dette de loyer est de 5% en 2019.

Incidence financière de la première application d'IFRS 16 :

Rapprochement des obligations locatives à la date de transition avec les engagements Hors-bilan au 31 12 2018

Contrats	Loyer
Engagements donnés au titre des contrats de location simple au 31 12 2018	2 689
Effets liés aux périodes optionnelles non prises en compte dans les engagements hors-bilan	0
Effets liés à des décalages de date de mise à disposition	0
Effets liés à des contrats court terme non reconnus dans les obligations locatives au 1er janvier 2019	0
Autres effets	0
Obligations locatives avant actualisation	2 689
Effet de l'actualisation	(463)
Obligations locatives après actualisation	2 226
Contrats de location-financement existants	1 099
Obligations locatives au 01-01-2019 à la première application de la norme IFRS 16	3 325

En K€	Net 01/01/2019	Révision	Amortissement	Net 31/12/2019
Droit d'utilisation IFRS 16	3 285	51	(687)	2 649

En K€	Net 01/01/2019	Révision	Remboursement	Net 31/12/2019
Dette de loyers IFRS 16	3 325	51	(641)	2 734

Autres normes et interprétations

Au cours de l'exercice considéré, aucune autre nouvelle norme IFRS ou interprétation devant être appliquées aux exercices ouverts à compter du 01/01/2019 n'a eu d'incidence sur les informations à fournir sur les montants présentés dans les états financiers :

- Modifications d'IFRS 9, Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ;
- Modifications d'IAS 28, Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ;

- Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2015–2017 : Modifications d’IFRS 3, Regroupements d’entreprises, IFRS 11, Partenariats, IAS 12, Impôt sur le résultat, et IAS 23, Coûts d’emprunt ;
- Modifications d’IAS 19, Avantages du personnel, modification, réduction ou liquidation de régime ;
- IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux.

2.4.2. Normes et interprétations publiées par l’IASB, non adoptées par l’Union Européenne et non obligatoires pour l’exercice 2019

Normes, amendements et interprétations	Date d'application
Amendements à IFRS10 et à IAS 28 - Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise	Application reportée par l'IASB à une date indéterminée
Amendements de la norme IFRS 3 - Définition d'une activité	1er Janvier 2020
Amendements aux références du Cadre conceptuel pour les normes IFRS	1er Janvier 2020
Amendements à IAS 1 et IAS 8 - Définition de la matérialité dans les états financiers	1er Janvier 2020
Normes IFRS 17 - Contrats d'assurance	1er Janvier 2022

La Direction ne s’attend pas à ce que l’adoption des normes indiquées ci-dessus ait une incidence significative sur les états financiers de la Société pour les exercices futurs.

2.5. Principales méthodes comptables

2.5.1. Base d’établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains biens et instruments financiers qui ont été évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l’information financière, comme l’expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement évalué pour le montant de trésorerie ou d’équivalents de trésorerie payé ou sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs à la date d’acquisition.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un actif ou d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'il estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif tel que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie (niveau 1, 2 ou 3) en fonction du niveau auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité ; cette hiérarchie est décrite ci-dessous :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

2.5.2. Comptabilisation des produits des activités ordinaires

2.5.2.1. Autres produits de l'activité

a. Subventions

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques doivent être comptabilisées en résultat net sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles la Société comptabilise en charges les coûts liés que les subventions sont censées compenser. Plus précisément, les subventions publiques dont la condition principale est que la Société doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs non courants sont comptabilisées en produits différés à l'état de la situation financière et portées en résultat net sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

Les subventions publiques à recevoir qui prennent le caractère d'une créance, soit en compensation de charges ou de pertes déjà engagées, soit pour apporter un soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, sont comptabilisées en résultat net dans la période au cours de laquelle la créance devient acquise.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes et évalué au coût amorti. La différence entre l'évaluation au coût amorti du prêt et sa valeur nominale est comptabilisée en produits de subventions et étalée sur la durée du projet financé.

b. Crédit Impôt recherche

Des crédits d'impôts recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées

en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005 au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits de l'activité » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

2.5.3. Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

Il s'agit de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montant significatif - que la Société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats, ceci conformément au principe de pertinence de l'information du « Conceptual Framework ».

2.5.4. Information sectorielle

La société VALBIOTIS n'a pas identifié de secteurs d'activités pour son suivi opérationnel.

2.5.5. Coûts des prestations de retraite et des indemnités de cessation d'emploi

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droits à ces cotisations.

En ce qui concerne les régimes de retraite à prestations définies, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédits projetées et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (en excluant les intérêts), sont comptabilisés immédiatement dans l'état de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice où elles surviennent. Les écarts actuariels portés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés immédiatement dans les résultats non distribués et ne seront pas reclassés en résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans la période au cours de laquelle survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait en multipliant le passif net au titre des prestations définies au début de la période par le taux d'actualisation. Les coûts des prestations définies sont classés dans les catégories suivantes :

- coût des services (coût des services rendus au cours de la période, coût des services passés ainsi que profits et pertes découlant de réductions et de liquidations) ;
- intérêts nets (produits ou charges) ;
- réévaluations.

Un passif au titre des indemnités de cessation d'emploi est comptabilisé à la première des dates suivantes : la date où l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration à cet égard.

La société a comptabilisé une provision pour engagement de retraite d'un montant de 91 k€ à fin décembre 2019.

2.5.6. Paiement fondé sur des actions

La norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" impose la comptabilisation d'une charge pour tous les paiements fondés sur des actions, comme des avantages consentis aux salariés, aux administrateurs de la Société, comme à des tiers, dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de distribution d'actions gratuites, en contrepartie du compte de réserve dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La charge est évaluée à sa juste valeur à la date d'attribution selon la méthode binomiale qui permet de modéliser un exercice anticipé des options et d'intégrer des paiements de dividende à date fixe.

2.5.7. Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du « résultat avant impôt » comptabilisé dans l'état du résultat net en raison d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles.

Impôt différé

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables.

Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les passifs et les actifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

2.5.8. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité suivante :

- Concessions, licences et logiciels : 1 à 3 ans.

Les durées d'utilité estimées et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. Les

immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des pertes de valeur.

- Brevets : les frais de brevets sont immobilisés et seront amortis à partir de la date d'exploitation du brevet jusqu'à la fin de la date effective d'utilisation du dit brevet.

Immobilisations incorporelles générées en interne – frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si et seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

À ce stade de recherche, VALBIOTIS a considéré que les critères n'étaient pas remplis et donc n'a rien activé.

Précision concernant les modes opératoires des programmes de Recherche & Développement

Les programmes de recherche se font en collaboration avec trois partenaires académiques principaux que sont :

- L'Université de La Rochelle (ULR) ;
- Le CNRS ;
- L'Université Clermont Auvergne (anciennement Université Blaise Pascal, UBP).

Les brevets issus de ces programmes de recherche sont en copropriété, VALBIOTIS en possédant tous les droits d'exploitation mondiaux sur la durée de protection des brevets.

VALBIOTIS reversera un pourcentage de son chiffre d'affaires aux autres copropriétaires des brevets.

La Société a également initié de nouvelles collaborations avec l'Université de Leiden (Pays-Bas), l'Université Claude Bernard de Lyon et la Fundacio Bosh i Gimpera de Barcelone (Espagne).

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est plus attendu de son utilisation ou de sa cession. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession de l'immobilisation et sa valeur comptable) est comptabilisé en résultat net lorsque l'immobilisation est décomptabilisée.

2.5.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou le cas échéant à leur coût de production, diminué de leur valeur résiduelle, du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les durées d'amortissement retenues selon le mode linéaire, sont les suivantes :

- Matériel et outillage industriel : 3 à 5 ans,
- Installations, agencements, aménagements : 3 à 10 ans,
- Matériel de bureau : 3 ans,
- Matériel informatique : 3 ans,
- Mobilier : 3 ans.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisée lors de sa cession lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net.

2.5.10. IFRS 16 : Contrats de location

La norme IFRS 16 contrats de location est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette norme impose aux preneurs de comptabiliser, pour les contrats éligibles à la norme, l'ensemble des loyers restant à payer sous forme d'un :

- **Droit d'utilisation**, en immobilisations ;
- **Passifs de location**, en dette financière.

La Société applique la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 et a retenu la méthode rétroactive simplifiée en retraitant l'ensemble de ses contrats de locations éligibles.

À la date de passation d'un contrat, la Société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels elle intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (tablettes et ordinateurs personnels, petites pièces de mobilier de bureau et téléphones). Pour ces types de contrats, la Société comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé facilement, la Société utilise son taux d'emprunt marginal.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- les paiements de loyers fixes, y compris en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début ;
- la somme que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle ;

- le prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location.

L'obligation locative est présentée sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur l'obligation locative (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyer effectués.

La Société réévalue l'obligation locative (et apporte un ajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation connexe) :

- lorsqu'il y a une modification de la durée du contrat de location ou qu'il y a une modification de l'évaluation concernant l'exercice d'une option d'achat résultant d'un événement ou d'un changement de circonstances important, auxquels cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé ;
- lorsque les paiements de loyers changent en raison de la variation d'un indice ou d'un taux ou d'un changement des sommes qu'on s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle, auxquels cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation inchangé (à moins que le changement dans les paiements de loyers résulte de la fluctuation d'un taux d'intérêt variable, auquel cas un taux d'actualisation révisé est appliqué) ;
- lorsqu'un contrat de location est modifié et que la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat de location distinct, auquel cas l'obligation

locative est réévaluée sur la base de la durée du contrat de location modifié en actualisant la valeur des paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé à la date d'entrée en vigueur de la modification.

L'actif au titre du droit d'utilisation comprend le montant initial de l'obligation locative correspondante et les paiements de loyers effectués à la date de début du contrat ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts directs initiaux. Il est ensuite évalué au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice prévu d'une option d'achat par la Société, l'actif au titre du droit d'utilisation connexe doit être amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent.

L'amortissement commence à la date de début du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

La Société applique IAS 36 pour déterminer si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié et elle comptabilise toute perte de valeur de la manière décrite à la méthode relative aux immobilisations corporelles.

Les loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans la période au

cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements et sont inclus dans le poste « Autres charges » dans l'état du résultat net (voir la note 31).

Par mesure de simplification, IFRS 16 offre au preneur le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, mais plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante locative. La Société n'a pas appliqué cette mesure de simplification. Lorsqu'un contrat contient une composante locative et une ou plusieurs autres composantes locatives ou non locatives, la Société répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives.

2.5.11. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la Société évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéterminée et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

2.5.12. Provisions

Les provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (si l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative).

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

2.5.13. Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

2.5.14. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories déterminées suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances. Le classement dépend de la nature et de l'objet des actifs financiers et il est déterminé au moment de la comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché.

Actifs financiers

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de compte à terme dont l'échéance est à moins de 3 mois à la date de souscription et sont comptabilisés au coût amorti.

2.5.15. Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou dans les « autres passifs financiers ».

Emprunts

Les emprunts sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers (dettes fournisseurs, dettes fiscales et dettes sociales) sont enregistrés à la valeur nominale qui est représentatif de la juste valeur.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur

comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

2.5.16. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

2.6. Jugements et estimations dans le cadre de l'application des principes comptables

L'application des méthodes comptables nécessite que la Direction de la Société procède à des jugements et estimations et retienne ainsi un certain nombre d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits apparaissant au compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Dès lors, toute variation ultérieure de ces hypothèses peut entraîner de la volatilité dans les résultats présentés, ce qui aurait pour conséquence que les valeurs comptables figurant dans les prochains états financiers que publiera la Société diffèrent des estimations réalisées par la Société.

Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de la Société peuvent être différents de valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont examinées de façon continue.

Ces hypothèses retenues dans le cadre d'estimation et de jugements portent essentiellement sur les éléments suivants :

- l'évaluation de la juste valeur des bons de souscription d'actions ;
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables.

2.7. NOTES BILANTIELLES

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	31-déc.-18	Mouvements de périmètre	Augmentations	Diminutions	31-déc.-19
Frais de développement					
Marques	92		23		115
Brevets	440		234		674
Licences					
Logiciels	24		2	(2)	23
Immobilisations en cours					
Total des valeurs brutes	555		258	(2)	812
Frais de développement - Amortissements					
Marques - Amortissements					
Brevets - Amortissements					
Licences - Amortissements					
Logiciels - Amortissements	(14)		(9)	2	(21)
Total des amortissements et provisions	(14)		(9)	2	(21)
Total des immobilisations incorporelles nettes	542		250		792

L'augmentation des dépenses de marques et de brevets est liée principalement aux dépôts de nouvelles marques, à l'extension de la protection des brevets et des marques à l'international.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	31-déc.-18	Mouvements de périmètre	Augmentations	Diminutions	31-déc.-19
Installations complexes spécialisées	178				178
Installations techniques en Crédit-bail	1 130			(1 130)	(0)
Droit d'utilisation IFRS 16			3 667		3 667
Installations générales et agencements	785				785
Autres immobilisations corporelles	197		32	(7)	222
Total des valeurs brutes	2 290		3 699	(1 137)	4 851
Installations complexes spécialisées - Amortissements	(77)		(36)		(113)
Installations techniques en Crédit-bail	(31)			31	
Droit d'utilisation IFRS 16 - Amortissements			(1 017)		(1 017)
Installations générales et agencements - Amortissements	(67)		(127)		(194)
Autres immobilisations corporelles - Amortissements	(66)		(64)	6	(124)
Total des amortissements et provisions	(241)		(1 244)	37	(1 449)
Total des immobilisations corporelles nettes	2 049		2 454	(1 101)	3 403

L'augmentation des immobilisations corporelles est principalement due à la première application de la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019.

Au 31 décembre 2018, le montant net en crédit-bail s'élevait à 1 099 K€. Au 1^{er} janvier 2019, ce montant a été neutralisé et le droit d'utilisation IFRS16 net global (crédit-bail et location simple) s'élève à 3 285 K€.

Au 31 décembre 2019, le droit d'utilisation IFRS16 net global s'élève à 2 649 K€ après une révision d'un montant de 51K€ et d'un amortissement de 687 K€.

NOTE 3 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs non courants (123 K€ au 31 décembre 2019) correspondent notamment :

- à la trésorerie restante sur le contrat de liquidité lors du rachat d'actions propres (44 K€) ;
- à la caution sur le loyer des locaux de Riom (78 K€).

NOTE 4 : STOCKS ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS

En milliers d'euros	31-déc.-19	31-déc.-18
Stocks de matières premières et autres approvisionnements	271	106
Stocks CF Animalerie & Laboratoire	16	20
Stocks	287	126
Talencia	287	126

Les stocks correspondent majoritairement à l'achat de matières premières en vue de la production de lots pour les études cliniques et précliniques, ainsi qu'au façonnage des piluliers pour les études cliniques.

NOTE 5 : CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

En milliers d'euros	31-déc.-19	31-déc.-18
Clients et comptes rattachés	125	72
Total des créances clients	125	72
Débiteurs divers	2 185	1 489
Charges constatés d'avance	112	120
Total des autres débiteurs	2 297	1 609
Total des clients et autres débiteurs	2 422	1 681

Au titre de l'exercice 2019, l'accroissement des autres actifs courants de 688 K€ est principalement dû à l'augmentation de la créance du crédit d'impôt recherche.

Au 31 décembre 2019, la Société a notamment enregistré dans le poste débiteur divers une créance du crédit d'impôt recherche pour un montant de 1 219 K€, des subventions à recevoir pour 672 K€ et une créance de TVA de 206 K€.

NOTE 6 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie nette est composée des éléments suivants :

En milliers d'euros	31-déc.-19	31-déc.-18
Fonds commun de placement		
Comptes à terme		4 082
Disponibilités	6 213	1 311
VMP disponibles à la vente	1 820	2 027
Total Trésorerie brute	8 033	7 419
Concours bancaires courants		
Total Trésorerie nette	8 033	7 419

NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES

a) Capital social actuel

Au 31 décembre 2019, le capital est composé de 7 216 500 actions entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €.

Opérations sur capital

En octobre 2019, la Société a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires avec les objectifs suivants :

- La conclusion d'un partenariat stratégique avec un acteur majeur de la santé. Avec l'ambition de le conclure au plus tard en 2020, cet accord confierait au partenaire une double mission :
 - ✓ Le financement (au-delà du produit net de l'opération d'augmentation de capital avec maintien du DPS) de la finalisation du programme clinique de TOTUM-63;
 - ✓ La mise sur le marché et la commercialisation de TOTUM-63 à l'échelle internationale à destination des personnes prédiabétiques.
- Le lancement concomitant des deux dernières études de Phase IIB afin de finaliser le programme clinique de TOTUM-63 qui ne nécessite pas de Phase III.

Elle a annoncé le 31 octobre 2019 le succès de cette augmentation de capital avec un montant correspondant à 100% de l'objectif initial. Ainsi, à l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 28 octobre 2019, le montant brut de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse) s'élève à 7 199 981,70 € et se traduit par l'émission de 3 063 822 Actions Nouvelles à un prix de souscription unitaire de 2,35 € :

- 676 839 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible ;
- La demande à titre réductible a porté sur 165 213 Actions Nouvelles et sera intégralement satisfaite ;

- Au titre des engagements de sécurisation de l'Augmentation de Capital, 2 221 770 Actions Nouvelles (soit 72,5% des actions émises) ont été allouées aux investisseurs engagés à souscrire lors du lancement de l'opération, dont Vatel Capital, Friedland Gestion, Stand Up Group, Bardhum et Cély Finance. Conformément aux indications mentionnées dans le prospectus, les investisseurs qui s'étaient engagés à souscrire jusqu'à 75% de l'opération en cas d'insuffisance des souscriptions à titre irréductible et réductible (au regard du seuil de 100%) ont été servis à hauteur de 97% de leurs engagements initiaux, ces derniers n'ayant pas vocation à porter le montant de l'opération au-delà de sa taille initiale.

b) Historique des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital en valeur jusqu'au 31 décembre 2019 comptabilisées sur les lignes « Capital » et « Primes d'émission » en capitaux propres.

En milliers d'euros	Date	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social	Primes d'émission*	Fonds levés
Création - Février 2014	11-févr.-14	6 000	1,00 €	6 000,00	0,00 €	6 000,00 €
Décision de l'associé unique	07-oct.-14	-6 000		-6 000,00		-6 000,00 €
Décision de l'associé unique	07-oct.-14	600	10,00 €	6 000,00		6 000,00 €
Apport en nature	07-oct.-14	5 100	10,00 €	51 000,00		0,00 €
Apport en numéraire	07-oct.-14	3 900	10,00 €	39 000,00	0,00 €	39 000,00 €
Augmentation de capital	14-nov.-14	4 500	10,00 €	45 000,00	0,00 €	45 000,00 €
Augmentation de capital**	19-nov.-14	4 840	10,00 €	48 400,00	651 512,00 €	699 912,00 €
Augmentation de capital	28-avr.-16	3 882	10,00 €	38 820,00	860 639,00 €	899 459,00 €
Division du nominal des actions	07-mars-17	2 282 200	0,10 €			
Augmentation de capital	06-juin-17	1 095 238	0,10 €	109 523,80	11 390 475,20 €	11 499 999,00 €
Augmentation de capital***	06-juin-17	170 498	0,10 €	17 049,80	1 504 621,89 €	1 521 671,69 €
Augmentation de capital	30-juin-17	99 136	0,10 €	9 913,60	1 031 014,40 €	1 040 928,00 €
Augmentation de capital	04-oct.-18	505 606	0,10 €	50 560,60	2 224 666,40 €	2 275 227,00 €
Augmentation de capital	28-oct.-19	3 063 822	0,10 €	306 382,20	6 893 599,50 €	7 199 981,70 €
Total		7 216 500		721 650,00	24 556 528,39 €	25 227 178,39 €

* Hors frais d'émission

** Avant dotation de 436 K€ en réserve indisponible, selon AGE du 19/11/2014

***Conversion des OC émises le 07/03/2017

c) Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la Société détient au 31 décembre 2019, 21 719 actions d'autocontrôle. Ces actions sont portées en diminution de variation des capitaux propres IFRS.

d) Capital potentiel

Bons de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous présente les différents plans d'options de souscription d'actions mis en place par la Société :

Dénomination	Nombre de bons autorisés	Décision d'autorisation	Nombre de bons émis	Nombre de bons souscrits	Prix du bon	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre en circulation	Date limite d'exercice	Nombre d'actions à souscrire	Prix de souscription de l'action	Montant maximal de l'augmentation des capitaux propres
BSA Partenaires	287	19/11/14	287	287	0,10 €	0	0	287	19/11/21	28 700	1,45 €	41 503,07 €
BSA COS 2016-1	326	10/3/16	134	134	1,00 €	0	0	134	10/03/21	13 400	1,45 €	19 377,74 €
BSA 2017-1	36 471	26/10/17	36 471	36 471	0,50 €	0	0	36 471	25/10/24	36 471	5,99 €	218 461,29 €
BSA 2017-2	31 607	26/10/17	31 607	31 607	0,50 €	0	0	31 607	25/10/24	31 607	5,99 €	189 325,93 €
BSA 2017-3	4 863	26/10/17	4 863	4 863	0,50 €	0	0	4 863	25/10/24	4 863	5,99 €	29 129,37 €
BSPCE 2017 Ordinaires	54 706	31/5/18	54 706	42 987	0,00 €	1 511	0	41 476	31/05/28	41 476	7,93 €	328 904,68 €
BSPCE 2017 Performances	54 706	31/5/18	54 706	42 987	0,00 €	1 871	0	41 116	31/05/28	41 116	7,93 €	326 049,88 €
BSPCE 2017 Ordinaires	54 706	19/4/19	54 706	11 719	0,00 €	0	0	11 719	19/04/29	11 719	4,04 €	47 344,76 €
BSPCE 2017 Performances	54 706	19/4/19	54 706	11 719	0,00 €	0	0	11 719	19/04/29	11 719	4,04 €	47 344,76 €
BSA 2018-1 **	27 684	19/4/19	27 684	27 684	0,50 €	0	0	27 684	19/04/26	27 684	4,04 €	111 843,36 €
BSA 2018-2 **	27 685	19/4/19	27 685	27 685	0,50 €	0	0	27 685	19/04/26	27 685	4,04 €	111 847,40 €
BSA 2018-3 **	27 685	19/4/19	27 685	27 685	0,50 €	0	0	27 685	19/04/26	27 685	4,04 €	111 847,40 €
BSPCE 2018*	124 580	19/4/19	124 580	99 434	0,00 €	0	0	99 434	19/04/29	99 434	4,04 €	401 713,36 €
TOTAL	500 012		499 820	365 262			0	361 880		403 559		1 984 693,00 €

e) Synthèse des instruments dilutifs existants

L'exercice intégral de tous les titres donnant accès au capital existant au 31 décembre 2019, pourrait conduire à la création de 403 559 Actions Nouvelles.

	Nombre en circulation	Montant maximal d'actions à émettre
BSA	361 880	403 559
Total	361 880	403 559

f) Paiements fondés sur des actions

Dans le cadre de plan d'émission de Bon de souscription (BSA) et de Bons de souscription de parts créateurs d'entreprise (BSPCE), la Société offre à ses dirigeants et à certains salariés la possibilité de souscrire à ces opérations. La Société peut aussi utiliser l'attribution de BSA à des tiers désignés participant à la réalisation de son projet. Ces instruments de capital sont dénouables en actions (dénouement en instruments de capitaux propres au sens de la norme IFRS 2).

Les 6 plans identifiés sont donc concernés. Ne sont repris ci-dessous que les plans non caducs, et pouvant donner lieu à des droits futurs.

La Société a octroyé des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts créateurs d'entreprise à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société, dans le cadre des autorisations successives votées par les actionnaires. À cette date, les bons de souscription d'actions en circulation attribués et non annulés, qu'ils soient exerçables ou non encore exerçables, donnent droit à la souscription au minimum de 403 559 actions de la Société.

Conditions d'exercice des BSA Partenaires :

- Émis sur décision de l'assemblée générale en date du 19 novembre 2014 ;
- Période de souscription : 7 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription de 100 actions ordinaires ;
- Terme de l'option : les Bons pourront être exercés pendant 7 ans ;
- Conditions d'exercice : les bons sont libérés intégralement à la souscription.

Conditions d'exercice des BSA Cos 2016-1 :

- Émis sur décision de l'assemblée générale en date du 10 mars 2016 ;
- Période de souscription : 5 ans ;

- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription de 100 actions ordinaires;
- Terme de l'option : les Bons pourront être exercés pendant 5 ans ;
- Conditions d'exercice : les bons sont libérés intégralement à la souscription.

Conditions d'exercice des BSA 2017-1, BSA 2017-2, et BSA 2017-3 :

- Suite à la 28^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 mars 2017, le Directoire a décidé le 26 octobre 2017 de faire usage de sa délégation et a émis 72 941 BSA₂₀₁₇ répartis en 3 tranches distinctes ;
- Période de souscription : 7 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les Bons pourront être exercés pendant 7 ans ;
- Conditions d'exercice : les bons sont libérés intégralement à la souscription.

Conditions d'exercice des BSPCE₂₀₁₇ Ordinaires et BSPCE₂₀₁₇ Performance :

- Suite à la 31^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 mars 2017, le Directoire a décidé le 31 mai 2018 de faire usage de sa délégation et a émis 109 412 BSPCE₂₀₁₇ ;
- Période de souscription : 10 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les Bons pourront être exercés pendant 10 ans ;
- Conditions d'exercice : les bons sont libérés intégralement à la souscription.

Conditions d'exercice des BSA 2018-1, BSA 2018-2, et BSA 2018-3 :

- Suite à la 12^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2018, le Directoire a décidé le 19 avril 2019 complété par le Directoire du

24 juillet 2019 de faire usage de sa délégation et a émis 83 054 BSA₂₀₁₈ répartis en 3 tranches distinctes ;

- Période de souscription : 7 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les Bons pourront être exercés pendant 7 ans ;
- Conditions d'exercice : les bons sont libérés intégralement à la souscription.

Conditions d'exercice des BSPCE₂₀₁₈ :

- Suite à la 13^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2018, le Directoire a décidé le 19 avril 2019 de faire usage de sa délégation et a émis 124 580 BSPCE₂₀₁₈ répartis en 3 tranches distinctes ;
- Période de souscription : 10 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les Bons pourront être exercés pendant 10 ans ;
- Conditions d'exercice : les bons sont libérés intégralement à la souscription.

Les principales caractéristiques des accords de paiement fondés sur des actions en vigueur au cours de l'exercice considéré sont les suivantes :

Séries d'options	Nombre de bons	Date d'attribution	Date d'échéance	Prix de souscription des bons	Juste valeur à la date d'attribution
BSA Partenaires	287	19/11/2014	19/11/2021	0,10 €	62,82 €
BSA Cos	326	10/03/2016	10/03/2021	1,00 €	56,47 €
BSA 2017-1	36 471	26/10/2017	25/10/2024	0,50 €	3,15 €
BSA 2017-2	31 607	26/10/2017	25/10/2024	0,50 €	3,15 €
BSA 2017-3	4 863	26/10/2017	25/10/2024	0,50 €	3,15 €
BSPCE 2017 Ordinaires	42 987	31/05/2018	31/05/2028	- €	3,78 €
BSPCE 2017 Performances	42 987	31/05/2018	31/05/2028	- €	3,78 €
BSA 2018-1 **	27 684	19/04/2019	19/04/2026	0,50 €	1,26 €
BSA 2018-2 **	27 684	19/04/2019	19/04/2026	0,50 €	1,26 €
BSA 2018-3 **	27 684	19/04/2019	19/04/2026	0,50 €	1,26 €
BSPCE 2017 Ordinaires	11 719	19/04/2019	19/04/2029	- €	1,56 €
BSPCE 2017 Performances	11 719	19/04/2019	19/04/2029	- €	1,56 €
BSPCE 2018*	124 580	19/04/2019	19/04/2029	- €	1,60 €

* Le règlement fait mention de 25 146 BSPCE 2018 qu'il reste encore à attribuer.

Ces BSPCE feront l'objet d'une évaluation distincte au jour de leur attribution.

** Au cours du 2eme semestre 2019 Valbiotis n'a pas attribué de nouveaux BSA ou BSPCE. Cependant, en date du 24 juillet 2019 le Directoire a modifié les conditions d'attributions des 84.053 BSA attribués en avril 2019. Cette modification, ratifiée par décision de la Masse en date du 14 octobre, a porté sur l'augmentation du prix de souscription pour le porter de 34 à 50 centimes d'euro.

Les données du modèle retenu dans le cadre de la valorisation des bons attribués aux partenaires et salariés sont :

Données du modèle	BSA Partenaires	BSA Cos 2016-1	BSA 2017	BSPCE 2017 Ordinaires	BSPCE 2017 Performances	BSA 2018	BSPCE 2017 Ordinaires	BSPCE 2017 Performances	BSPCE 2018
Prix des actions à la date d'attribution	144,61	144,61	7,52	7,90	7,90	3,80	3,80	3,80	3,80
Prix de souscription des bons	0,1000	1,0000	0,5000	0,0000	0,0000	0,5000	0,0000	0,0000	0,0000
Prix d'exercice	62,4100	56,4700	5,9900	7,9300	7,9300	4,0400	4,0400	4,0400	4,0400
Volatilité attendue	42,00%	47,00%	41,00%	39,00%	39,00%	38,50%	38,50%	38,50%	38,50%
Durée de vie des options	7 ans	5 ans	7 ans	10 ans	10 ans	7 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Taux d'intérêt sans risque	1%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	0%	0%

La volatilité attendue a été déterminée en fonction de données historiques ou implicites de sociétés comparables.

Le total des bons exerçables s'établit à 403 559 au 31 décembre 2019.

NOTE 8 : PROVISIONS NON COURANTES

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite se chiffrent à 91 186 € au 31 décembre 2019.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode consiste à :

- Évaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, des droits exigibles au moment de départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP) ;
- Proratiser la valeur comptable actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements à la retraite sont les suivants :

- Variables économiques :
 - o Taux actualisation : 0,77 %
 - o Revalorisation des salaires : 2 %
 - o Charges sociales patronales : 35 % pour les cadres et 28% pour les non cadres
 - o Contribution employeur : 35 % pour les cadres et 28% pour les non cadres
 - o Obligations définies par la convention collective Pharmacie, Produits Pharmaceutiques, Parapharmaceutiques, ...
- Variables démographiques :
 - o Taux de rotation du personnel : faible pour les cadres et faible pour les non cadres

- Tables de mortalité : INSEE 2018
- Ventilation des départs volontaires en retraite : 100 %

La société a également comptabilisé en 2019 une provision pour risque à hauteur de 41 K€.

NOTE 9 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les avances conditionnées auprès des collectivités publiques font l'objet de contrats avec Bpifrance, la Caisse des dépôts et consignations et la Communauté d'Agglomération de la Rochelle. La Société bénéficie de cinq contrats d'avances remboursables, deux prêts à taux zéro et de trois prêts amorçage de Bpifrance.

➤ Avance remboursable Bpifrance pour le projet VAL-63 devenu TOTUM-63

Bpifrance a accordé une avance remboursable de 205 000 € dans le cadre du programme de développement VAL-63, sous condition d'une augmentation de capital de 700 000 € avant le 31 décembre 2016. La somme de 164 000 € a été perçue au cours de l'année 2015. Le solde de 41 000 € a été reçu fin novembre 2018, suite à l'achèvement des travaux financés.

Cette avance ne porte pas d'intérêt et est remboursable à 100% en cas de succès technique et/ou commercial.

Le premier remboursement devait avoir lieu le 31 décembre 2018, pour un montant de 10 250 €. Toutefois, suite à un décalage de la part de la BPI, ce montant a été prélevé le 3 janvier 2019.

Désormais, la Société devra rembourser à Bpifrance la somme de 10 250 € au plus tard le dernier jour de chaque trimestre civil, soit 41 000 € par an.

Conformément à la norme IAS 20, le bénéfice d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique.

Ainsi, les avances conditionnées octroyées à faible taux d'intérêt, sont retraitées selon les règles suivantes :

⇒ Le « prêt » accordé par le gouvernement a été comptabilisé et évalué selon les dispositions d'IAS 39. En conséquence, l'entreprise enregistre la dette correspondante à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote (correspondant au différentiel de taux, actualisé au taux du marché), de manière à ramener son taux d'intérêt effectif (TIE) à celui d'une dette normale. L'actualisation a été faite sur la base d'un taux de 5,95%,

⇒ Le bénéfice du taux d'intérêt inférieur à celui du marché (correspondant à la « décote ») a été évalué en tant que différence entre la valeur comptable initiale de l'emprunt déterminée selon IAS 39 et les produits perçus. Le bénéfice identifié, soit 54 K€, est traité comme une subvention publique. Étant donné que toutes les dépenses ont été engagées, il n'y a plus de subvention à comptabiliser.

➤ Avance remboursable Bpifrance pour le projet VAL-63000

Bpifrance a accordé une avance remboursable de 219 000 € dans le cadre du programme de développement et de tests précliniques. La somme de 175 200 € a été perçue au cours de l'année 2016. Le solde de 43 800 € a été reçu en mars 2019, suite à l'achèvement des travaux financés.

Cette avance ne porte pas d'intérêt et est remboursable à 100% en cas de succès technique et/ou commercial.

Après un différé d'amortissement jusqu'au 1^{er} septembre 2019, la Société devra rembourser à Bpifrance la somme de 13 687,50 € au plus tard le dernier jour de chaque trimestre civil, soit 54 750 € par an.

Le premier remboursement est attendu au plus tard le 31 mars 2020, et le dernier remboursement au plus tard le 31 décembre 2023.

Conformément à la norme IAS 20, le bénéfice d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique.

Ainsi, les avances conditionnées octroyées à faible taux d'intérêt, sont retraitées selon les règles suivantes :

⇒ Le « prêt » accordé par le gouvernement a été comptabilisé et évalué selon les dispositions d'IAS 39. En conséquence, l'entreprise enregistre la dette correspondante à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote (correspondant au différentiel de taux, actualisé au taux du marché), de manière à ramener son taux d'intérêt effectif (TIE) à celui d'une dette normale. L'actualisation a été faite sur la base d'un taux de 5,37%,

⇒ Le bénéfice du taux d'intérêt inférieur à celui du marché (correspondant à la « décote ») a été évalué en tant que différence entre la valeur comptable initiale de l'emprunt déterminée selon IAS 39 et les produits perçus. Le bénéfice identifié, soit 46 K€, est traité comme une subvention publique. Étant donné que toutes les dépenses ont été engagées, il n'y a plus de subvention à comptabiliser.

➤ Prêt à taux zéro Bpifrance pour l'étude clinique REVERSE-IT sur le produit VALEDIA®

Bpifrance a accordé un prêt à taux zéro de 350 000 € dans le cadre du programme d'étude clinique sur le produit VALEDIA®. La somme de 350 000 € a été perçue au cours de l'année 2017.

Cette avance ne porte pas d'intérêt et est remboursable à 100%.

Après un différé d'amortissement jusqu'au 1^{er} septembre 2019, la Société devra rembourser à Bpifrance la somme de 17 500 € au plus tard le dernier jour de chaque trimestre civil, soit 70 000 € par an.

Le premier remboursement était attendu au plus tard le 31 décembre 2019, cependant, suite à un décalage de la part de BPI, le premier remboursement a été prélevé le 3 janvier 2020. Le dernier remboursement au plus tard le 30 septembre 2024.

Conformément à la norme IAS 20, le bénéfice d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique.

Ainsi, les avances conditionnées octroyées à faible taux d'intérêt, sont retraitées selon les règles suivantes :

⇒ Le « prêt » accordé par le gouvernement a été comptabilisé et évalué selon les dispositions d'IAS 39. En conséquence, l'entreprise enregistre la dette correspondante à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote (correspondant au différentiel de taux, actualisé au taux du marché), de manière à ramener son taux d'intérêt effectif (TIE) à celui d'une dette normale. L'actualisation a été faite sur la base d'un taux de 5,41%,

⇒ Le bénéfice du taux d'intérêt inférieur à celui du marché (correspondant à la « décote ») a été évalué en tant que différence entre la valeur comptable initiale de l'emprunt déterminée selon IAS 39 et les produits perçus. Le bénéfice identifié, soit 77 K€, est traité comme une subvention publique. Compte tenu des dépenses engagées, le montant de la subvention comptabilisé en résultat s'élève à 0,7 K€ au 31 décembre 2019.

➤ Prêt à taux zéro Bpifrance pour l'étude clinique REVERSE-IT sur le produit VALEDIA®

Bpifrance a accordé un prêt à taux zéro de 250 000 € dans le cadre du programme d'innovation clinique VALEDIA®. La somme de 250 000 € a été perçue au cours de l'année 2017.

Cette avance ne porte pas d'intérêt et est remboursable à 100%.

Après un différé d'amortissement jusqu'au 31 mars 2020, la Société devra rembourser à Bpifrance la somme de 12 500 € au plus tard le dernier jour de chaque trimestre civil, soit 50 000 € par an.

Le premier remboursement est attendu au plus tard le 31 mars 2020, et le dernier remboursement au plus tard le 31 décembre 2024.

Conformément à la norme IAS 20, le bénéfice d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique.

Ainsi, les avances conditionnées octroyées à faible taux d'intérêt, sont retraitées selon les règles suivantes :

⇒ Le « prêt » accordé par le gouvernement a été comptabilisé et évalué selon les dispositions d'IAS 39. En conséquence, l'entreprise enregistre la dette correspondante à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote (correspondant au différentiel de taux, actualisé au taux du marché), de manière à ramener son taux d'intérêt effectif (TIE) à celui d'une dette normale. L'actualisation a été faite sur la base d'un taux de 5,41%,

⇒ Le bénéfice du taux d'intérêt inférieur à celui du marché (correspondant à la « décote ») a été évalué en tant que différence entre la valeur comptable initiale de l'emprunt déterminée selon IAS 39 et les produits perçus. Le bénéfice identifié, soit 54 K€, est traité comme une subvention publique. Compte tenu des dépenses engagées, aucun montant relatif à cette subvention n'a été comptabilisé en résultat au 31 décembre 2019.

➤ Prêt amorçage Bpifrance

Un prêt de 350 000 € a été conclu entre Bpifrance et la Société, afin de renforcer sa structure financière.

Ce prêt d'une durée de 8 ans a été remboursé pour 70 000 € en 2019. Les remboursements sont trimestriels à hauteur de 17 500 €, (soit 70 000 € par an) et prendront fin le 31 décembre 2022.

Le taux d'intérêt auquel est soumis le prêt est Euribor 3 mois. Les conditions de taux appliquées sur ce prêt sont telles que la marge sur le taux d'intérêt pendant le différé d'amortissement (+3,70 points) est différente de celui pendant l'amortissement du capital (+ 5,50 points). Il ressort un taux effectif global du prêt à 5,17% l'an.

➤ Prêt amorçage Bpifrance

Un prêt de 150 000 € a été conclu le 29 août 2016, entre Bpifrance et la Société, afin de renforcer sa structure financière.

Ce prêt d'une durée de 8 ans bénéficie d'un différé d'amortissement jusqu'au 31 décembre 2019.

Le début du remboursement de 7 500 € par trimestre (soit 30 000 € par an) a eu lieu le 19 décembre 2019 et finira le 30 septembre 2024.

Le taux d'intérêt auquel est soumis le prêt est le taux moyen mensuel de rendement des emprunts d'État à long terme, majoré de 3,95 points. Les conditions de taux appliquées sur ce prêt sont telles que la marge sur le taux d'intérêt pendant le différé

d'amortissement est différente de celui pendant l'amortissement du capital. Il ressort un taux effectif global du prêt à 5,10% l'an.

➤ Prêt amorçage investissement FEI Bpifrance

Un prêt de 350 000 € a été conclu le 21 novembre 2017, entre Bpifrance et la Société, afin de renforcer la structure financière de la Société.

Ce prêt d'une durée de 8 ans bénéficie d'un différé d'amortissement jusqu'au 31 mars 2021. Les remboursements à hauteur de 17 500 € par trimestre (soit 70 000 € par an) prendront fin en décembre 2025.

Le taux d'intérêt auquel est soumis le prêt est le taux moyen mensuel de rendement des emprunts d'État à long terme, majoré de 4,44 points. Les conditions de taux appliquées sur ce prêt sont telles que la marge sur le taux d'intérêt pendant le différé d'amortissement est différente de celui pendant l'amortissement du capital. Il ressort un taux effectif global du prêt à 5,08 % l'an.

➤ Avance remboursable FMR63 pour la création d'activité et le développement d'emplois

La caisse des dépôts et consignations a accordé une avance remboursable de 100 000 € dans le cadre du programme de maintien en matière d'emploi. La somme de 100 000 € a été perçue au cours de l'année 2017.

Cette avance ne porte pas d'intérêt et est remboursable à 100%.

Le premier remboursement est intervenu le 05 janvier 2018, et le dernier remboursement au plus tard le 05 décembre 2020.

Conformément à la norme IAS 20, le bénéfice d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique.

Ainsi, les avances conditionnées octroyées à faible taux d'intérêt, sont retraitées selon les règles suivantes :

⇒ Le « prêt » accordé par le gouvernement a été comptabilisé et évalué selon les dispositions d'IAS 39. En conséquence, l'entreprise enregistre la dette correspondante à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote (correspondant au différentiel de taux, actualisé au taux du marché), de manière à ramener son taux d'intérêt effectif (TIE) à celui d'une dette normale. L'actualisation a été faite sur la base d'un taux de 5,41%,

Le bénéfice du taux d'intérêt inférieur à celui du marché (correspondant à la « décote ») a été évalué en tant que différence entre la valeur comptable initiale de l'emprunt déterminée selon IAS 39 et les produits perçus. Le bénéfice identifié, soit 11 K€, est traité comme une subvention publique. Compte tenu des dépenses engagées, le montant de la subvention comptabilisé en résultat s'élève à 1 K€ au 31 décembre 2019.

➤ Avance remboursable CdA

Une avance remboursable de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle a été accordée à hauteur de 70 000 € en octobre 2018.

Cette avance ne porte pas d'intérêt et est remboursable à 100%.

Après un différé d'amortissement jusqu'au 30 septembre 2020, la Société devra rembourser à CdA la somme de 14 000 € par an au mois d'octobre.

Le premier remboursement interviendra au mois d'octobre 2020, et le dernier remboursement au plus tard au mois d'octobre 2024.

Conformément à la norme IAS 20, le bénéfice d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique.

Ainsi, les avances conditionnées octroyées à faible taux d'intérêt, sont retraitées selon les règles suivantes :

⇒ Le « prêt » accordé par le gouvernement a été comptabilisé et évalué selon les dispositions d'IAS 39. En conséquence, l'entreprise enregistre la dette correspondante à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote (correspondant au différentiel de taux,

actualisé au taux du marché), de manière à ramener son taux d'intérêt effectif (TIE) à celui d'une dette normale. L'actualisation a été faite sur la base d'un taux de 5,57%,

⇒ Le bénéfice du taux d'intérêt inférieur à celui du marché (correspondant à la « décote ») a été évalué en tant que différence entre la valeur comptable initiale de l'emprunt déterminée selon IAS 39 et les produits perçus. Le bénéfice identifié, soit 13 K€, est traité comme une subvention publique. Compte tenu des dépenses engagées, le montant de la subvention comptabilisé en résultat s'élève à 4,4 K€ au 31 décembre 2019.

➤ Avance remboursable Bpifrance pour les programmes sur l'hypertension artérielle et la stéatose hépatique

Une avance remboursable d'un montant total de 520 000 € a été accordée en décembre 2019 par Bpifrance pour les programmes sur l'hypertension artérielle et la stéatose hépatique. La somme de 416 000 € diminuée du montant des frais d'instruction s'élevant à 15 600 € a été versée en décembre 2019 et le solde sera versé à l'achèvement des travaux. Le premier remboursement d'un montant de 26 000 € aura lieu en décembre 2022 et sera suivi de 19 échéances de 26 000 € (soit 104 000 € / an) jusqu'en septembre 2027.

Conformément à la norme IAS 20, le bénéfice d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique.

Ainsi, les avances conditionnées octroyées à faible taux d'intérêt, sont retraitées selon les règles suivantes :

⇒ Le « prêt » accordé par le gouvernement a été comptabilisé et évalué selon les dispositions d'IAS 39. En conséquence, l'entreprise enregistre la dette correspondante à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote (correspondant au différentiel de taux, actualisé au taux du marché), de manière à ramener son taux d'intérêt effectif (TIE) à celui d'une dette normale. L'actualisation a été faite sur la base d'un taux de 5,08%,

⇒ Le bénéfice du taux d'intérêt inférieur à celui du marché (correspondant à la « décote ») a été évalué en tant que différence entre la valeur comptable initiale de l'emprunt déterminée selon IAS 39 et les produits perçus. Le bénéfice identifié, soit 90 K€, est traité comme une subvention publique. L'étude n'ayant pas débuté en 2019, aucun produit opérationnel relatif à cette subvention n'est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice.

➤ Prêt innovation Bpifrance pour les programmes sur l'hypertension artérielle et la stéatose hépatique

Un prêt innovation a été accordé par Bpifrance en décembre 2019 pour un montant de 110 000 € pour les études cliniques de Phase II sur l'hypertension artérielle et la stéatose hépatique. Conformément au contrat, après un différé d'amortissement jusqu'au 30 septembre 2022, la société devra rembourser à Bpifrance la somme de 5 500 € au plus tard le dernier jour de chaque trimestre civil (soit 22 000 € / an) et le dernier remboursement aura lieu au plus tard le 30 juin 2027.

Variation des dettes financières

En milliers d'euros	31-déc.-18	Variation de périmètre	Encaissements	Remboursements	Variation juste valeur	Autre	Total
Avance remboursable	850		444		(49)	(295)	949
Prêt amorçage BPI 2014	210					(70)	140
Prêt amorçage BPI 2016	150					(38)	113
Prêt BPI 2017	350						350
Prêt Innovation BPI 2019			110				110
Emprunt bancaire							
Dettes crédit-bail	728					(728)	
Dettes de loyer IFRS 16 non courante					51	2 025	2 076
Emprunts et dettes financières non courantes	2 288		554		1	894	3 737
Avance remboursable FMR & BPI	68			(85)		295	279
Prêt amorçage BPI 2014	70			(70)		70	70
Prêt amorçage BPI 2016				(8)		38	30
Prêt BPI 2017							
Prêt Innovation BPI 2019							
Emprunt bancaire	5			(5)			
Dettes crédit-bail	371					(371)	
Dettes de loyer IFRS 16 courante				(641)		1 301	659
Emprunts et dettes financières courantes	514			(808)		1 332	1 038
Total emprunts et dettes financières	2 802		554	(808)	1	2 226	4 775

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS COURANTS

En milliers d'euros	31-déc.-19	31-déc.-18
Fournisseurs et rattachés	642	876
Fournisseurs d'immobilisations	33	
Dettes fournisseurs	675	876
Dettes sociales et fiscales (hors IS)	397	626
Produits constatés d'avance*	826	99
Total des autres passifs courants	1 898	1 600

*Les produits constatés d'avance correspondent à la valorisation des avantages reçus sur les avances notamment de Bpifrance, des Conseils Régionaux (Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine) et la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2019, dont le montant s'élève à 643 K€. Ces produits constatés d'avance correspondent aux subventions reçues mais pour lesquelles l'intégralité des dépenses n'a pas encore été engagée.

NOTE 11 : INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN ET EFFET RÉSULTAT

Au 31 décembre 2019

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
ACTIF FINANCIER				
Actif disponible à la vente				
Autres actifs financiers non courants	123		123	
Créances clients nettes				
Autres actifs financiers courants	2 422		2 422	
Equivalents de trésorerie	8 033			8 033
Total Actif financier	10 578		2 545	8 033
PASSIF FINANCIER				
Emprunts et avances conditionnées à LT	1 662			1 662
Dettes de loyers IFRS16 non courante	2 076			2 076
Dettes diverses courantes	397		397	
Emprunts et avances conditionnées à CT	379			379
Dettes de loyers IFRS16 courante	659			659
Fournisseurs et autres passifs	675		675	
Total Passif financier	5 848		1 073	4 775

Au 31 décembre 2018

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
ACTIF FINANCIER				
Actif disponible à la vente				
Autres actifs financiers non courants	88		88	
Créances clients nettes				
Autres actifs financiers courants	1 681		1 681	
Equivalents de trésorerie	7 419			7 419
Total Actif financier	9 189		1 770	7 419
PASSIF FINANCIER				
Emprunts et avances conditionnées à LT	2 288			2 288
Dettes diverses non courantes	626		626	
Emprunts et avances conditionnées à CT	514			514
Fournisseurs et autres passifs	876		876	
Total Passif financier	4 303		1 501	2 802

NOTE 12 : ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 12.1 : Produits des activités ordinaires

a) Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	31-déc.-19	31-déc.-18
Ventes de marchandises		
Prestations de services	91	79
Redevances pour concessions brevets licences		
Chiffre d'affaires	91	79

b) Autres produits de l'activité ordinaire

En milliers d'euros	31-déc.-19	31-déc.-18
Crédit impôt recherche	1 219	1 183
Crédit impôt compétitivité emploi		36
Subventions d'Etat	602	46
Crédit d'impôt innovation		
Autres		166
Autres produits de l'activité	1 822	1 430
Total des produits des activités ordinaires	1 913	1 509

Note 12.2 : Nature des dépenses allouées par fonction

Les frais de recherche et développement sont de nature suivante :

En milliers d'euros	31-déc.-19	31-déc.-18
Achats et variation de stocks	228	366
Charges externes	1 299	1 765
Impôts, taxes et versements assimilés	9	10
Charges de Personnel	1 700	1 478
Dotations nettes aux amortissements	772	133
Dotations nettes aux Provisions et dépréciations	(34)	76
Total Recherche et Développement	3 974	3 826

Les frais sur ventes et de marketing sont de nature suivante :

En milliers d'euros	31-déc.-19	31-déc.-18
Achats et variation de stocks	3	10
Charges Externes	1 075	642
Impôts, taxes et versements assimilés	2	1
Charges de Personnel	383	403
Dotations nettes aux amortissements	9	4
Dotations/Reprises nettes aux provisions et dépréciations		
Total Ventes et Marketing	1 473	1 059

Le montant total des Ventes et Marketing est de 1 473 K€. Il est à noter que près de 50 % de ce montant correspond au travail réalisé dans le cadre du Business Development.

Les frais généraux sont de nature suivante :

En milliers d'euros	31-déc.-19	31-déc.-18
Achats et variation de stocks	14	22
Charges Externes	423	509
Impôts, taxes et versements assimilés	40	21
Charges de Personnel	699	667
Dotations nettes aux amortissements	141	50
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	26	15
Total Frais généraux	1 343	1 284

Enfin, les charges liées aux paiements en action sont de nature suivante :

En milliers d'euros	31-déc.-19	31-déc.-18
Achats et variation de stocks		
Charges Externes		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Charges de Personnel	278	219
Dotations nettes aux amortissements		
Dotations nettes aux Provisions et dépréciations		
Total des charges liées aux paiements en action	278	219

Le total des charges par nature est le suivant :

En milliers d'euros	31-déc.-19	31-déc.-18
Achats et variation de stocks	245	397
Charges Externes	2 797	2 915
Impôts, taxes et versements assimilés	51	32
Charges de Personnel	3 061	2 767
Dotations nettes aux amortissements	922	187
Dotations nettes aux Provisions et dépréciations	(7)	90
Total des charges opérationnelles par nature	7 069	6 389

Note 12.3 : Coût de l'endettement financier et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement net se calcule de la manière suivante :

En milliers d'euros	31-déc.-19	31-déc.-18
Intérêts et charges financières	358	83
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	358	83
Produits nets		
Autres charges financières		
PRODUITS DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	358	83

Les autres produits et charges financiers se présentent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31-déc.-19	31-déc.-18
Autres produits financiers dont juste valeur	12	19
Reprises fin. prov. autres immo financières		
Reprises fin. prov. titres de participation		
TOTAL AUTRES PRODUITS FINANCIERS	12	19
Autres charges financières dont juste valeur		(28)
Différences négatives de change		
TOTAL AUTRES CHARGES FINANCIERES		(28)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	12	(9)

NOTE 13 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de comptes à terme. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire à des instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de liquidité et le risque de crédit.

Risque de liquidité

La Société finance sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'obtention d'avances remboursables et de subventions et de remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche, mais n'a pas eu recours à des emprunts bancaires. En conséquence, la Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

À l'avenir, et pour financer les développements futurs de sa technologie et de ses produits, la Société continuera à avoir des besoins de financement importants. Si la Société se trouvait dans l'incapacité de s'autofinancer, elle serait amenée à rechercher d'autres sources de financement, notamment par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Risque de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les comptes à terme détenus par la Société.

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2019 :

a) Engagements donnés

Au 31 décembre 2019, il n'y a pas d'engagements donnés par la Société.

b) Engagements reçus

La Société a reçu les engagements hors bilan suivants :

- des subventions à recevoir de 672 K€ : de la Région Nouvelle Aquitaine – Aide Innovation (175 K€) et Business Développement (322 K€) ainsi que de la Région Rhône Alpes – Dossier Allégation (175 K€) ;
- le solde de l'avance remboursable Bpifrance 2019 de 104 K€.
- une subvention à recevoir de 887 K€ accordée par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) de la région Poitou-Charentes. Un premier versement de 125 K€ a été reçu en avril 2017, un second de 94 K€ en mars 2018 ainsi qu'un troisième versement de 142 K€ en novembre 2019.

La convention entre la Société et la Région a été signée le 18 mars 2016 et a été étendu jusque fin 2021.

NOTE 15 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

- Signature le 05 février 2020 d'un partenariat stratégique global avec Nestlé Health Science pour le développement et la commercialisation de TOTUM-63, substance active issue du végétal ayant cliniquement démontré des bénéfices métaboliques chez les prédiabétiques.

Un partenariat stratégique qui garantit le financement des dernières phases de développement clinique de TOTUM-63 jusqu'à l'obtention des allégations de

santé auprès des autorités américaines et européennes. L'accord comprend un paiement initial de 5 millions de francs suisses, des paiements d'étapes pouvant atteindre 66 millions de francs suisses et des royalties progressives sur les ventes nettes. L'accord comprend également l'approvisionnement de Nestlé Health Science en TOTUM-63 par VALBIOTIS, représentant une source de revenus supplémentaires.

- Le 19 mars 2020 : La Société a attribué 25 146 BSPCE₂₀₁₈ restant à attribuer et émis et attribué 360 825 BSPCE₂₀₁₉.

- Le 24 mars 2020 : La France a déclaré l'État d'urgence sanitaire en raison de la pandémie mondiale de Covid-19. Concernant la pandémie du Covid-19, la Société a mis en place son plan de continuité d'activité dès le lundi 16 mars au matin afin d'assurer en premier lieu la sécurité de son personnel en mettant en application l'ensemble des préconisations et dispositifs mis à sa disposition par les autorités, notamment en mettant en place le télétravail pour plus de 85% de ses collaborateurs; pour les collaborateurs continuant à travailler sur site, la mise à disposition des protections individuelles, en assurant le périmètre de protection requis entre chacun. La Société avait par ailleurs anticipé en assurant six mois de stock nécessaire au bon fonctionnement de la plateforme de Riom, ainsi que la production au préalable des lots cliniques pour l'étude de Phase II/III (REVERSE-IT) menée avec TOTUM-63. La Société a également bénéficié des reports de paiement des échéances d'emprunts et d'avances remboursables de Bpifrance ainsi que le report de loyers. Malgré cette pandémie, la Société, grâce à sa dernière augmentation de capital d'octobre 2019, à la signature du partenariat avec Nestlé Health Science et à ses capacités d'adaptation, est donc en mesure de poursuivre le plan de développement prévu ; étant précisé que la Société

n'anticipe pas à ce stade de retard significatif. La Société reste toutefois vigilante quant à l'évolution de cette crise et à sa durée.

- Le 2 avril 2020 : La Société a annoncé le lancement de la dernière phase de développement clinique de TOTUM-63, dans le cadre du partenariat stratégique avec Nestlé Health Science. REVERSE-IT, dernière étude clinique pivot internationale, inclura 600 personnes et aura comme objectif principal la glycémie à jeun. La population incluse sera large : prédiabétiques et diabétiques de type 2 non traités (stade précoce).
- Le 15 avril 2020 : Le Directoire a constaté l'émission de 10.200 actions nouvelles par exercice de BSA Partenaires et de BSA COS₂₀₁₆.
- Le 16 avril 2020 : La Société a dévoilé son pipeline de produits de nutrition santé pour la prévention des maladies métaboliques. Une nouvelle classe de produits de nutrition santé issus de sa plateforme de R&D, prêts à entrer en phase II de développement clinique : TOTUM-070, pour réduire le LDL-cholestérol sanguin, facteur de risque de maladies cardiovasculaires, TOTUM-854, pour réduire la pression artérielle, facteur de risque de maladies cardiovasculaires et TOTUM-448, dans la stéatose hépatique, un état à haut risque de développer une NASH.

IV. Comptes sociaux pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Bilan actif

		31/12/2019			31/12/2018	
		Brut	Amort. Dépréciations	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)		-	-	-	-	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOS INCORPORELLES	Frais d'établissement	-	-	-	
		Frais de développement	-	-	-	
		Concessions, brevets et droits similaires	812 122	20 575	791 547	541 806
		Fonds commercial (1)	-	-	-	-
		Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	IMMOS CORPORELLES	Terrains	-	-	-	-
		Constructions	-	-	-	-
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	178 222	112 714	65 509	101 439
		Autres immobilisations corporelles	1 006 224	318 376	687 848	848 089
		Immobilisations en-cours	-	-	-	-
		Avances et acomptes	-	-	-	-
	IMMOS FINANCIERES (2)	Particip. évaluées selon la méth. de mise en équivalence	-	-	-	-
		Autres participations	-	-	-	-
		Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-	-	
Prêts		-	-	-	-	
Autres immobilisations financières		171 229	-	171 229	200 759	
TOTAL (II)		2 167 796	451 664	1 716 132	1 692 093	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	287 256	-	287 256	126 086
		En-cours de production de biens	-	-	-	-
		En-cours de production de services	-	-	-	-
		Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
		Marchandises	-	-	-	-
		Avances et acomptes versés sur commandes	64 800	-	64 800	833
	Créances (3)	Clients et acomptes rattachés	60 488	-	60 488	71 589
		Autres créances	2 184 955	-	2 184 955	1 493 908
	Divers	Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
		Valeurs mobilières	2 004 847	181 210	1 823 637	6 108 878
	Disponibilités	6 209 421	-	6 209 421	1 310 570	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	123 784	-	123 784	129 691	
	TOTAL (III)	10 935 550	181 210	10 754 340	9 241 555	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	-	-	-	-	
	Primes de remboursement des emprunts (V)	-	-	-	-	
	Ecart de conversion actifs (VI)	-	-	-	-	
	TOTAL GENERAL (I à VI)	13 103 346	632 874	12 470 472	10 933 648	
Renvois	(1)	Dont droit au bail		-	-	
	(2)	Dont à moins d'un an (brut)		-	-	
	(3)	Dont à plus d'un an (brut)		-	-	

Bilan passif

<i>Montants exprimés en Euros (EUR)</i>		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres	Capital social ou individuel	721 650	415 268
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	20 220 324	14 422 135
	Ecart de réévaluation	-	-
	Réserve légale	-	-
	Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
	Réserves réglementées	435 600	435 600
	Autres réserves	-	-
	Report à nouveau	(7 803 852)	(2 996 153)
	RESULTAT D'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(5 162 839)	(4 807 698)
	Subventions d'investissement	-	-
	Provisions réglementées	-	-
	TOTAL (I)	8 410 883	7 469 151
Autres fonds propres	Produit des émissions de titre participatifs	-	-
	Avances conditionnées	892 102	516 876
TOTAL (II)	892 102	516 876	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	41 973	55 152
	Provisions pour charges	-	-
	TOTAL (III)	41 973	55 152
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	-	-
	Autres emprunts obligataires	-	-
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	1 412 500	1 384 829
	Emprunts et dettes financières divers (2)	-	-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	642 323	879 644
	Dettes fiscales et sociales	397 500	627 996
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32 998	-
	Autres dettes	-	0
Cptes régul.	Produits constatés d'avance (3)	640 193	-
	TOTAL (IV)	3 125 514	2 892 469
	Ecart de conversion passifs (V)	-	-
	TOTAL GENERAL (I à V)	12 470 472	10 933 648
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		
	(3) Dont à moins d'un an		
	(3) Dont à plus d'un an	640 193	

Compte de résultat

Montants exprimés en Euros (EUR)		31/12/2019			31/12/2018		
		France	Exportation	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		-	-	-		
	Production vendue	biens	-	-	-		
		services	91 373	-	91 373	88 810	
	Chiffre d'affaires nets		91 373	-	91 373	88 810	
	Production stockée				-	-	
	Production immobilisée				-	-	
	Subventions d'exploitation				592 168	165 663	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				103 734	62 922	
	Autres produits				689	144	
		Total des produits d'exploitation (1) (I)		787 964	317 539		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achat de marchandises				-	-	
	Variation de stock de marchandises				-	-	
	Achat de matières premières et autres approvisionnements				266 157	127 570	
	Variations de stock de matières premières et approvisionnement				(140 786)	(18 928)	
	Autres achats et charges externes (3)				3 633 216	3 271 271	
	Impôts, taxes et versements assimilés				50 742	31 845	
	Salaires et traitements				2 153 775	1 860 951	
	Charges sociales				628 654	651 049	
	Dotations d'exploitation	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				235 567	155 980
		Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				-	-
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				-	20 384
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				-	-
Autres Charges				122 255	23 216		
		Total des charges d'exploitation (2) (II)		6 949 581	6 123 338		
		1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		(6 161 617)	(5 805 800)		
op. en coin.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				-	-	
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				-	-	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participation (4)				-	-	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				-	-	
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				4 752	18 697	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				10 899	-	
	Différences positives de charge				2	0	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				-	-	
		Total des produits financiers (V)		15 653	18 697		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions				164 569	27 540	
	Intérêts et charges assimilées (5)				34 615	38 527	
	Différences négatives de change				-	2	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				4 411	-	
		Total des charges financières (VI)		203 595	66 069		
		2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)		(187 942)	(47 372)		
		3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)		(6 349 558)	(5 853 172)		
PRODUITS EXCEPT.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				-	37	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital				13 008	1 130 213	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				-	-	
			Total des produits exceptionnels (VII)		13 008	1 130 250	
CHARGES EXCEPT.	Charges exceptionnelles sur opération de gestion				2 000	52	
	Charges exceptionnelles sur opération en capital				43 710	1 212 319	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				47	55 152	
			Total des charges exceptionnelles (VIII)		45 756	1 267 523	
		4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(32 749)	(137 273)		
		Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			-	-	
		Impôts sur les bénéfices (X)			(1 219 468)	(1 182 746)	
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		816 624	1 466 486		
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		5 979 464	6 274 184		
		5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		(5 162 839)	(4 807 698)		
RENOIS	(1)	Dont produits afférents à des exercices antérieurs					
	(2)	Dont charges afférentes à des exercices antérieurs					
	(3)	Dont redevances de crédit-bail mobilier		376 393	21 939		
	(4)	Dont produits concernant les ent reprises liées					

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA VALBIOTIS.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 12 470 472 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 5 162 839 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2019 ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant du Règlement ANC n° 2016-07 du 4 Novembre 2016 modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 Juin 2014 relatif au Plan comptable Général (PCG), et selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées lors de la précédente clôture.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau : 3 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 3 ans
- Licences et logiciels : 1 à 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les frais de brevets sont immobilisés et seront amortis à partir de la date d'exploitation du brevet jusqu'à la fin de la date effective d'utilisation du dit brevet.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent les prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu. Toutefois, il est appliqué la méthode « FEFO – First Expired First Out » pour les produits avec une Date Limite de Consommation ou une Date Limite d'Utilisation Optimale.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, font l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Opérations en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Le coût d'acquisition est constitué :

- Prix d'achat (y compris droits et taxes non récupérables),
- Des coûts directement attribuables,
- Diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'augmentation de capital.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement sont intégralement passées en charge durant l'exercice où elles ont été engagées.

Indemnités de départ à la retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ en retraite ont été évaluées à la date du 31/12/2019.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient comme base de salaire le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le coût des droits constitués ainsi calculé est ensuite actualisé en fonction des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, d'une probabilité de départ à l'âge légal et de la politique salariale.

Subventions et avances conditionnées

La société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme d'avances conditionnées et de subventions.

Le traitement comptable de ces dernières sera différent si la convention d'octroi de la subvention inclut des conditions suspensives ou résolutoires.

Les subventions obtenues sans aucune condition sont comptabilisées en totalité en produits d'exploitation lors de leur attribution.

Lorsque la subvention accordée doit être restituée en cas de non-respect par la société de conditions fixées dans la convention, il y a condition résolutoire. Dans ce cas la subvention est considérée comme acquise dès la signature de l'accord et les produits d'exploitation liés sont comptabilisés au rythme des dépenses correspondantes. Une partie de la subvention est alors enregistrée en « Produits constatés d'avance ».

Les créances liées à ces subventions sont portées à l'actif du bilan au poste « Autres créances ».

Une provision pour risque est constatée lorsque les objectifs fixés par la convention ne peuvent pas être atteints. Elle correspond au montant susceptible de faire l'objet d'une restitution au financeur.

Les subventions d'exploitation obtenues sous conditions suspensives, ne sont comptabilisées que lors de la levée des conditions.

Si les subventions sont accordées lorsque VALBIOTIS aura satisfait à certaines conditions, il y a condition suspensive. La subvention sera enregistrée en produits d'exploitation lorsque les conditions auront été réalisées. Dans ce cas, les avances reçues au titre de la subvention future seront à inscrire à un poste « Autres dettes fiscales ».

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le fait générateur de la comptabilisation du chiffre d'affaires (services) est constaté en fonction d'étapes prévues au contrat.

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés et que les titres de propriété sont transférés.

Crédit d'Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat Français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses en remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

La société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche sur toutes les années antérieures au cours de l'année suivant la clôture des exercices concernés.

Faits caractéristiques

Subventions

Les subventions d'exploitation sont destinées à financer les programmes de recherche. Les subventions conditionnées qui ont été comptabilisées en produits au 31/12/2019 se sont élevées à 592 168 €.

En février 2019, la société a obtenu un accord de financement de la part de Bpifrance et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sous la forme d'une subvention d'un montant de 350 000 € pour le programme intitulé « Développement de deux produits pour la prise en charge du prédiabète et du surpoids/obésité : travaux de recherche préclinique préalable au dépôt du dossier d'allégation ». La totalité de cette subvention a été enregistrée en produit d'exploitation en 2019, le montant des dépenses du programme ayant été atteint à 100% au cours de l'exercice. Un premier versement de 175 000 € a eu lieu en mars 2019. Le solde de la subvention sera versé courant du premier semestre 2020.

Une subvention de 536 866 € a été accordée par la Région Nouvelle-Aquitaine en avril 2019. Elle porte spécifiquement sur les activités de Marketing et Business Development, en forte croissance sur l'année 2019, dans l'objectif de signer un accord de licence pour VALEDIA® avec un acteur majeur de la santé. Sur l'année 2019, les produits d'exploitation comptabilisés liés à cette subvention s'élèvent à 246 673 €. La somme de 214 746 € a été versée par la Région en mai 2019, soit 40% de la subvention obtenue.

Dans le cadre de la subvention FEDER-FSE accordée en 2016, la société a encaissé 142 092 € en novembre relatif aux dépenses réalisées en 2018.

Enfin, la société a bénéficié de la subvention PULPE pour 10 000 € (5 000 € reçus en juin et 5 000 € reçus en décembre) par la CdA de La Rochelle suite à l'emploi d'une stagiaire dans ces équipes.

Avances remboursables

Les avances remboursables sont destinées à accompagner la société dans l'aboutissement de son projet de développement et dans le renforcement de son organisation, elles ne sont pas soumises à intérêts. Elles représentent au 31/12/2019 un montant de 892 102 €.

Une avance remboursable de 205 000 € avait été accordée par Bpifrance Financement en 2014 dans le cadre d'un programme de développement du VAL63 sous condition d'une augmentation de capital de 700 000 € avant le 31/12/2016. La totalité de l'avance avait été perçue au 31/12/2018 et le premier remboursement trimestriel de 10 250 €, initialement prévu à fin décembre 2018, a été prélevé le 03/01/2019. En 2019, les remboursements se sont élevés à 51 250 €.

Une avance remboursable de Bpifrance Financement a été accordée à hauteur de 219 000 € dans le cadre du programme VAL-63000 présenté pour 488 016 €. Le premier versement de 175 200 € avant retraitement des frais d'instruction de 6 570 € a été perçu en 2016 et le solde de 43 800 € a été versé le 20/03/2019. La date de fin du programme initialement fixée à septembre 2019 a été reportée en septembre 2020. Les remboursements s'élèveront à 13 687 € par trimestre (soit 54 750 € / an) et débuteront le 31/03/2020 pour finir le 31/12/2023.

Une avance remboursable FMR63 de 100 000 € versée en 2017 pour la création d'activité et le développement d'emplois a été accordée par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du programme du maintien en matière d'emploi. Conformément au contrat, la société doit verser la somme de 2 777 € au plus tard le 5 de chaque mois civil, soit 33 324 € par an. Le premier remboursement est intervenu le 05/01/2018 et le dernier remboursement doit avoir lieu au plus tard le 05/12/2020.

Une avance remboursable de 70 000 € de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a été accordée et versée en 2018 pour accompagner VALBIOTIS dans le cadre de son développement par la prise en charge de ses loyers sur une durée de 3 ans avec un plafond de 30% de la valeur locative vénale. Le premier remboursement d'un montant de 14 000 € interviendra en octobre 2020. Il sera suivi par 4 versements annuels jusqu'au mois d'octobre 2024.

Une avance remboursable d'un montant total de 520 000 € a été accordée en décembre 2019 par Bpifrance pour les programmes sur l'hypertension artérielle et la stéatose hépatique. La somme de 416 000 € diminuée du montant des frais d'instruction s'élevant à 15 600 € a été versée en décembre 2019 et le solde sera versé à l'achèvement des travaux. Le premier remboursement d'un montant de 26 000 € aura lieu en décembre 2022 et sera suivi de 19 échéances de 26 000 € (soit 104 000 € / an) jusqu'en septembre 2027.

Prêts

Le prêt d'amorçage de 350 000 € obtenu en 2014 d'une durée de 8 ans a été remboursé pour 70 000 € en 2019. Les remboursements trimestriels s'élèvent à 17 500 €, soit 70 000 € par an et prendront fin le 31/12/2022.

Le prêt d'amorçage de 150 000 € obtenu en 2016 est remboursable en 32 échéances trimestrielles de 7 500 € (soit 30 000 € / an) et assorti d'une retenue de garantie de 7 500 €. La première échéance a eu lieu en décembre 2019 et finira le 30/09/2024.

Le prêt bancaire souscrit auprès de la Société Générale pour 85 828 € pour financer des investissements s'est terminé sur l'exercice. La dernière échéance a été remboursée en février 2019.

Le prêt amorçage investissement FEI pour 350 000 € d'une durée de 8 ans a été obtenu en novembre 2017 et sera remboursé à compter de mars 2021 à hauteur de 17 500 € par trimestre (soit 70 000 € / an). Les remboursements prendront fin le 31 décembre 2025.

Le prêt à taux zéro Bpifrance pour l'étude clinique REVERSE-IT sur le produit VALEDIA® accordé en 2017 est remboursable en 20 échéances trimestrielles de 17 500 € (soit 70 000 € / an). Le premier remboursement, qui devait avoir lieu au 31/12/2019, a été prélevé en janvier 2020. Le dernier remboursement devrait avoir lieu le 30 septembre 2024.

Le prêt à taux zéro Bpifrance complémentaire pour l'étude clinique REVERSE-IT sur le produit VALEDIA® accordé en 2017 est remboursable en 20 échéances trimestrielles de 12 500 € (soit 50 000 € / an). Conformément au contrat, après un différé d'amortissement jusqu'au 31 mars 2020, la société devra rembourser à Bpifrance la somme de 12 500 € au plus tard le dernier jour de chaque trimestre civil et le dernier remboursement aura lieu au plus tard le 31 décembre 2024.

Un prêt innovation a été accordé par Bpifrance en décembre 2019 pour un montant de 110 000 € pour les programmes sur l'hypertension artérielle et la stéatose hépatique. Conformément au contrat, après un différé d'amortissement jusqu'au 30 septembre 2022, la société devra rembourser à Bpifrance la somme de 5 500 € au plus tard le dernier jour de chaque trimestre civil (soit 22 000 € / an) et le dernier remboursement aura lieu au plus tard le 30 Juin 2027.

BSA

Suppression des 4 840 BSA Ratchets. Suite aux délibérations de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 7 Mars 2017 et consécutivement à l'admission des titres sur Euronext Growth, la totalité des 4 840 BSA Ratchets est caduque.

- **287 BSA Partenaires**

Emis sur décision de l'Assemblée Générale en date du 19 Novembre 2014

- Période de souscription : 7 ans
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription de 100 actions ordinaires
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 7 ans
- Condition d'exercice : les bons ont été libérés intégralement à la souscription

Au 31/12/2019, 287 ont été souscrits.

- **326 BSA COS 2016-1**

Emis sur décision de l'Assemblée Générale en date du 10 Mars 2016

- Période de souscription : 5 ans
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription de 100 actions ordinaires
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 5 ans
- Condition d'exercice : les bons ont été libérés intégralement à la souscription

Au 31/12/2019, 134 bons ont été souscrits.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 7 Mars 2017, toutes les délégations conférées au Président et/ou tout autre organe compétent ont été rendues caduques. Par conséquent, les 192 BSA COS 2016-1 sont déclarés caduques.

- **36 471 BSA 2017-1, 31 607 BSA 2017-2 et 4 863 BSA 2017-3**

Suite à la 28^{ième} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 7 Mars 2017, le Directoire a décidé le 26 Octobre 2017 de faire usage de sa délégation et a émis 72 941 BSA 2017 répartis en 3 tranches distinctes.

- Période de souscription : 7 ans
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 7 ans
- Condition d'exercice : les bons ont été libérés intégralement à la souscription

Les 72 941 BSA ont été attribués au 31/12/2017.

- **27 684 BSA 2018-1, 27 685 BSA 2018-2 et 27 685 BSA 2018-3**

Suite à la 12^{ième} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 15 Mai 2018, le Directoire a décidé le 19 Avril 2019 de faire usage de sa délégation et a émis 83 054 BSA 2018 répartis en 3 tranches distinctes.

- Période de souscription : 7 ans
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 7 ans
- Condition d'exercice : les bons ont été libérés intégralement à la souscription

Les 83 054 BSA ont été attribués au 31/12/2019

BSPCE

Attribution de cent-neuf mille quatre cent douze **(109 412) BSPCE 2017**, dans les propositions et au profit des bénéficiaires suivants, à savoir :

- **54 706 BSPCE 2017 ordinaires**

Trente-trois mille six cent un (33 601) BSPCE 2017 Ordinaires attribués aux membres du Directoire, sous réserve que leur mandat soit effectif au sein de la société à la date d'exercice des BSPCE 2017 Ordinaires.

Quatre mille six cent quatre-vingt-douze (4 692) BSPCE 2017 Ordinaires attribués aux Directeurs de département, sous réserve qu'ils exercent, de façon continue, leurs fonctions au sein de la société à la date d'exercice des BSPCE 2017 Ordinaires.

Seize mille quatre cent treize (16 413) BSPCE 2017 Ordinaires attribués aux salariés, sous réserve qu'ils exercent, de façon continue, leurs fonctions depuis au moins un an au sein de la société à la date d'exercice des BSPCE 2017 Ordinaires.

Les 11 719 BSPCE 2017 Ordinaires non attribués en début d'exercice ont été attribués courant 2019.

- **54 706 BSPCE 2017 Performances**

Trente-trois mille six cent un (33 601) BSPCE 2017 Performances attribués aux membres du Directoire, sous réserve que leur mandat soit effectif au sein de la société à la date d'exercice des BSPCE 2017 Performances.

Quatre mille six cent quatre-vingt-douze (4 692) BSPCE 2017 Performances attribués aux Directeurs de département, sous réserve qu'ils exercent, de façon continue, leurs fonctions au sein de la société à la date d'exercice des BSPCE 2017 Performances.

Seize mille quatre cent treize (16 413) BSPCE 2017 Performances attribués aux salariés, sous réserve qu'ils exercent, de façon continue, leurs fonctions depuis au moins un an au sein de la société à la date d'exercice des BSPCE 2017 Performances.

Les 11 719 BSPCE 2017 Performances non attribués en début d'exercice ont été attribués courant 2019.

Émission et attribution de cent vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt **(124 580) BSPCE 2018**, dans les propositions et au profit des bénéficiaires suivants, à savoir :

- **124 580 BSPCE 2018**

Soixante-quatorze mille sept cent quarante-huit (74 748) BSPCE 2018 attribués aux membres du Directoire, sous réserve que leur mandat soit effectif au sein de la société à la date d'exercice des BSPCE 2018.

Sept mille quatre cent soixante-quatorze (7 474) BSPCE 2018 attribués aux Directeurs de département, sous réserve qu'ils exercent, de façon continue, leurs fonctions au sein de la société à la date d'exercice des BSPCE 2018.

Dix-sept mille deux cent douze (17 212) BSPCE 2018 attribués aux salariés, sous réserve qu'ils exercent, de façon continue, leurs fonctions depuis au moins un an au sein de la société à la date d'exercice des BSPCE 2018.

Il reste 25 146 BSPCE 2018 à attribuer au 31/12/2019.

Opérations sur capital

En octobre 2019, la Société a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires avec les objectifs suivants :

- La conclusion d'un partenariat stratégique avec un acteur majeur de la santé. Avec l'ambition de le conclure au plus tard en 2020, cet accord confierait au partenaire une double mission :
 - ✓ Le financement (au-delà du produit net de la présente opération d'augmentation de capital avec maintien du DPS) de la finalisation du programme clinique de VALEDIA® ;
 - ✓ La mise sur le marché et la commercialisation de VALEDIA® à l'échelle internationale à destination des personnes prédiabétiques ;
- Le lancement concomitant des deux dernières études de Phase IIB de VALEDIA® afin de finaliser le programme clinique de VALEDIA® qui ne nécessite pas de Phase III.

Elle a annoncé le 31 octobre 2019 le succès de cette augmentation de capital avec un montant correspondant à 100% de l'objectif initial. Ainsi, à l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 28 octobre 2019, le montant brut de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse) s'élève à 7 199 981,70 euros et se traduit par l'émission de 3 063 822 Actions Nouvelles à un prix de souscription unitaire de 2,35 euros :

- 676 839 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible ;
- La demande à titre réductible a porté sur 165 213 Actions Nouvelles et sera intégralement satisfaite ;
- Au titre des engagements de sécurisation de l'Augmentation de Capital, 2 221 770 Actions Nouvelles (soit 72,5% des actions émises) ont été allouées aux investisseurs engagés à souscrire lors du lancement de l'opération, dont Vatel Capital, Friedland Gestion, Stand Up Group, Bardhum et Cély Finance. Conformément aux indications mentionnées dans le prospectus, les investisseurs qui s'étaient engagés à souscrire jusqu'à 75% de l'opération en cas d'insuffisance des souscriptions à titre irréductible et réductible (au regard du seuil de 100%) ont été servis à hauteur de 97% de leurs engagements initiaux, ces derniers n'ayant pas vocation à porter le montant de l'opération au-delà de sa taille initiale.

Autres éléments significatifs

La Société VALBIOTIS est reconnue Jeune Entreprise Innovante et bénéficie d'une exonération de charges sociales.

Sur l'exercice la Société a poursuivi ses activités de recherche et de développement éligible au Crédit Impôt Recherche.

Le Crédit Impôt Recherche a été évalué à hauteur de 1 219 468 €.

Au cours de l'année 2019, la Société a continué à déployer son plan stratégique en priorisant ses efforts sur VALEDIA® dans la prise en charge du prédiabète, à savoir :

- La priorité donnée à VALEDIA® et TOTUM-63 pour la prise en charge du prédiabète avec la poursuite à la fois des travaux de recherche préclinique et la poursuite de l'étude clinique de Phase IIA pour VALEDIA®. Les résultats cliniques positifs de cette étude ont été annoncés en juillet 2019, VALEDIA® devenant le premier produit à l'efficacité démontrée chez les personnes prédiabétiques. Des résultats complémentaires positifs ont été publiés en septembre 2019 sur le métabolisme des lipides et l'hypertension artérielle.
- En mai 2019, la Société a annoncé la réussite de la transposition industrielle de VALEDIA® en collaboration avec le Groupe Pierre Fabre. La Société est donc en capacité de produire de façon industrielle VALEDIA® aux normes nord-américaines et européennes.
- VALBIOTIS a annoncé en février 2019, l'obtention du brevet européen pour VALEDIA®. Ce brevet garantit l'exclusivité de VALEDIA® sur le marché du prédiabète et des maladies métaboliques (dont le diabète de type 2 et la NAFLD) dans 38 pays du continent européen, Union Européenne incluse.
- la Société a communiqué en mars 2019 les premières données⁷ de marché du prédiabète confirmant le potentiel considérable pour VALEDIA® :
 - ✓ en 2018, 134 millions de personnes prédiabétiques aux États-Unis, au Canada et dans les 5 plus grands pays européens ;
 - ✓ dans ces 7 pays, un marché d'environ 600 millions d'euros en 2018, qui pourrait atteindre 1,8 milliard d'euros en 2027;
 - ✓ un taux de diagnostic moyen actuel de 10%, attendu à 13% en 2027 dans ces zones.
- Le renforcement de la Société avec la nomination du Dr Josep INFESTA, Head of Global Business Development (Consultant externe IZ3 Consulting), la nomination

⁷ Données AEC Partners sur les marchés clés de VALBIOTIS : les Etats-Unis, le Canada et les 5 pays européens prioritaires (Allemagne, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni). 2019.

au Directoire de Murielle CAZAUBIEL, Directrice du Développement et des Affaires Médicales et la nomination d'Agnès TIXIER au Conseil de Surveillance.

Évènements significatifs postérieurs à la clôture

- Signature le 05 février 2020 d'un partenariat stratégique global avec Nestlé Health Science pour le développement et la commercialisation de TOTUM-63, substance active issue du végétal ayant cliniquement démontré des bénéfices métaboliques chez les prédiabétiques.

Un partenariat stratégique qui garantit le financement des dernières phases de développement clinique de TOTUM-63 jusqu'à l'obtention des allégations de santé auprès des autorités américaines et européennes. L'accord comprend un paiement initial de 5 millions de francs suisses, des paiements d'étapes pouvant atteindre 66 millions de francs suisses et des royalties progressives sur les ventes nettes. L'accord comprend également l'approvisionnement de Nestlé Health Science en TOTUM-63 par VALBIOTIS, représentant une source de revenus supplémentaires.

- Le 19 mars 2020 : La Société a attribué 25 146 BSPCE₂₀₁₈ restant à attribuer et émis et attribué 360 825 BSPCE₂₀₁₉.
- Le 24 mars 2020 : La France a déclaré l'État d'urgence sanitaire en raison de la pandémie mondiale de Covid-19. Concernant la pandémie du Covid-19, la Société a mis en place son plan de continuité d'activité dès le lundi 16 mars au matin afin d'assurer en premier lieu la sécurité de son personnel en mettant en application l'ensemble des préconisations et dispositifs mis à sa disposition par les autorités, notamment en mettant en place le télétravail pour plus de 85% de ses collaborateurs; pour les collaborateurs continuant à travailler sur site, la mise à disposition des protections individuelles, en assurant le périmètre de protection

requis entre chacun. La Société avait par ailleurs anticipé en assurant six mois de stock nécessaire au bon fonctionnement de la plateforme de Riom, ainsi que la production au préalable des lots cliniques pour l'étude de Phase II/III (REVERSE-IT) menée avec TOTUM-63. La Société a également bénéficié des reports de paiement des échéances d'emprunts et d'avances remboursables de Bpifrance ainsi que le report de loyers. Malgré cette pandémie, la Société, grâce à sa dernière augmentation de capital d'octobre 2019, à la signature du partenariat avec Nestlé Health Science et à ses capacités d'adaptation, est donc en mesure de poursuivre le plan de développement prévu ; étant précisé que la Société n'anticipe pas à ce stade de retard significatif. La Société reste toutefois vigilante quant à l'évolution de cette crise et à sa durée.

- Le 2 avril 2020 : La Société a annoncé le lancement de la dernière phase de développement clinique de TOTUM-63, dans le cadre du partenariat stratégique avec Nestlé Health Science. REVERSE-IT, dernière étude clinique pivot internationale, inclura 600 personnes et aura comme objectif principal la glycémie à jeun. La population incluse sera large : prédiabétiques et diabétiques de type 2 non traités (stade précoce).
- Le 15 avril 2020 : Le Directoire a constaté l'émission de 10.200 actions nouvelles par exercice de BSA Partenaires et de BSA COS₂₀₁₆.
- Le 16 avril 2020 : La Société a dévoilé son pipeline de produits de nutrition santé pour la prévention des maladies métaboliques. Une nouvelle classe de produits de nutrition santé issus de sa plateforme de R&D, prêts à entrer en phase II de développement clinique : TOTUM-070, pour réduire le LDL-cholestérol sanguin, facteur de risque de maladies cardiovasculaires, TOTUM-854, pour réduire la

pression artérielle, facteur de risque de maladies cardiovasculaires et TOTUM-448, dans la stéatose hépatique, un état à haut risque de développer une NASH.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 36

EFFECTIF au 31/12/2019	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Mandataires	2	
Cadres	22	
Agents de maîtrise et techniciens	8	
Employés	4	
Ouvriers		
TOTAL	36	

Engagements financiers

- Engagements donnés

ENGAGEMENTS DONNES	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagement crédit -bail mobilier	
Engagement crédit-bail immobilier	720 838
Autres engagements donnés :	91 186
<i>Engagement en matière de retraite</i>	91 186
TOTAL	812 024

- Engagements reçus

ENGAGEMENTS RECUS	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus :	1 302 118
<i>Avances remboursables</i>	104 000
<i>Subvention à recevoir</i>	1 198 118
TOTAL	1 302 118

Crédit impôt recherche

Un crédit d'impôt recherche d'un montant de 1 219 468 € a été constaté sur l'exercice 2019 selon les règles en vigueur.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite se chiffrent à 91 186 € au 31 Décembre 2019.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, des droits exigibles au moment de départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP) ;
- Proratiser la valeur comptable actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements à la retraite sont les suivants :

- Variables économiques :
 - o Taux actualisation : 0,77 %
 - o Revalorisation des salaires : 2 %
 - o Charges sociales patronales : 35 % pour les cadres et 28% pour les non cadres
 - o Contribution employeur : 35 % pour les cadres et 28% pour les non cadres
 - o Obligations définies par la convention collective Pharmacie, Produits Pharmaceutiques, Parapharmaceutiques, ...
- Variables démographiques :
 - o Taux de rotation du personnel : faible pour les cadres et faible pour les non cadres

- Tables de mortalité : INSEE 2018
- Ventilation des départ volontaires en retraite : 100 %

Honoraires commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre de la certification des comptes est de 35 751 €.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre des autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes est de 20 000 €.

Déficit fiscal reportable

Le total du déficit fiscal restant à reporter au 31 Décembre 2019 est de 20 316 267 euros.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

- Tableau des immobilisations

		IMMOBILISATION VALEUR BRUTE			
		Montant début exercice	Augmentat.	Diminutions	Montant fin exercice
IMMO. INCORP.	Frais d'établissement et de développement				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	555 455	268 151	11 485	812 122
	TOTAL	555 455	268 151	11 485	812 122
IMMO. CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	Constructions sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	178 222			178 222
	Installations générales, agencements et aménagement divers	784 993			784 993
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	196 335	32 026	7 130	221 231
	Emballages récupérables divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL	1 159 550	32 026	7 130	1 184 446	
IMMO. FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés	200 759	42 779	72 310	171 229
	TOTAL	200 759	42 779	72 310	171 229
ACTIF IMMOBILISE		1 915 764	342 957	90 925	2 167 796

Les flux s'analysent comme suit :

		Immo. Incorporelles	Immo. corporelles	Immo. financières	Total
AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	Ventilation des augmentations :				
	Virements de poste à poste	9 672			9 672
	Virements de l'actif circulant				
	Acquisitions	258 479	32 026	42 779	333 285
	Apports				
	Créations				
	Réévaluations				
TOTAL		268 151	32 026	42 779	342 957
DIMINUTIONS DE L'EXERCICE	Ventilation des diminutions :				
	Virements de poste à poste	9 672			9 672
	Virements vers l'actif circulant				
	Cessions	1 813	3 614	72 310	77 737
	Cessions				
	Mises hors service		3 516		3 516
TOTAL		11 485	7 130	72 310	90 925

- Amortissements des immobilisations

		AMORTISSEMENTS			
		Début exercice	Augmentat.	Diminutions	Fin exercice
IMMO. INCORP.	Frais d'établissement et de développement				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 649	8 738	1 813	20 575
	TOTAL	13 649	8 738	1 813	20 575
IMMO. CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	Constructions sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	76 783	35 930		112 714
	Installations générales, agencements et aménagement divers	67 323	127 409	0	194 731
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 917	63 536	5 808	123 645
	Emballages récupérables divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	210 022	226 875	5 808	431 090
ACTIF IMMOBILISE		223 671	235 613	7 621	451 664

Actif circulant

- État des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 605 256 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

		Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres	171 229		171 229
	TOTAL	171 229	0	171 229
ACTIF CIRCULANT	Créances clients et comptes rattachés	60 488	60 488	
	Fournisseurs - Avances et acomptes versés	64 800	64 800	
	Autres	2 184 955	1 512 835	672 120
	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Charges constatées d'avance	123 784	123 784	
	TOTAL	2 434 027	1 761 907	672 120
Total		2 605 256	1 761 907	843 349

- Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	Montant en euros
Clients - Factures à établir	12 000
Fournisseurs - FRR à obtenir	3 060
TOTAL	15 060

Capitaux propres

Composition du capital social

Le capital social s'élève à 721 650 € et est composé de 7 216 500 titres d'une valeur nominale de 0.10 €.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 152 678	0,10 €
Titres émis pendant l'exercice	3 063 822	0,10 €
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titre composant le capital social à la fin de l'exercice	7 216 500	0,10 €

Provisions

Tableau des provisions

	Début exercice	Dotation de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice
Litiges	55 152		13 179	
Garanties données aux clients				
Pertes sur marché à terme				
Amendes et pénalités				
Pertes de change				
Pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Renouvellement des immobilisations				
Gros entretien et grandes révisions				
Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	55 152	0	13 179	0
Répartitions des dotations et reprises de l'exercice :				
Exploitation			13 179	
Financières				
Exceptionnelles				

Comptes de régularisation

- Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Montant en euros
Assurances	2 478
Crédit-bail	40 440
Documentation	2 595
Fournitures, réparation et maintenance	7 935
Honoraires	13 142
Location	2 491
Redevance logiciel	27 740
Télécommunication	781
Voyage et déplacement	2 088
Publication et relations publiques	24 094
TOTAL	123 784

- Produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Montant en euros
Subvention d'exploitation	640 193
TOTAL	640 193

Dettes

- État des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 125 514 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- A un an au maximum et à l'origine				
- A plus d'un an à l'origine	1 412 500	237 500	1 050 000	125 000
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	642 323	642 323		
Dettes fiscales et sociales	397 500	397 500		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32 998	32 998		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	640 193		640 193	
TOTAL	3 125 514	1 310 321	1 690 193	125 000
Emprunts souscrits au cours de l'exercice	110 000			
Emprunts remboursés sur l'exercice	82 329			

- Charges à payer

CHARGES A PAYER	Montant en euros
Fournisseurs - Factures non parvenues	236 332
Dettes provisionnées pour congés à payer	93 838
Personnel - Autres charges à payer	77 000
Charges sociales sur congés à payer	24 121
Charges sociales - charges à payer	19 038
Etat - Autres charge à payer	38 106
TOTAL	488 434

V. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

VALBIOTIS

Société Anonyme

ZI des Quatre Chevaliers,

12F rue Paul Vatine

17180 Périgny

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

VALBIOTIS

Société Anonyme

ZI des Quatre Chevaliers,

12F rue Paul Vatine

17180 Périgny

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société VALBIOTIS

- **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VALBIOTIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 15 Avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 15 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 avril 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Benoit PIMONT

VI. Rapport d'audit du commissaire aux comptes

VALBIOTIS

Société Anonyme

ZI des Quatre Chevaliers

12F Rue Paul Vatine

17180 Périgny

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes individuels établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne

Exercice clos le 31 décembre 2019

VALBIOTIS

Société Anonyme

ZI des Quatre Chevaliers
12F Rue Paul Vatine
17180 Périgny

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes individuels établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne

Exercice clos le 31 décembre 2019

Au Président du directoire,

En notre qualité de commissaire aux comptes de VALBIOTIS et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes individuels de la société VALBIOTIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes individuels ont été établis sous la responsabilité du directoire le 15 avril 2020 sur la base d'éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptable suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous

estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.4.1 Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire en 2019 » de l'annexe qui expose la première application de la norme IFRS 16.

A Paris-La Défense, le 17 avril 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Benoit PIMONT

VII. Rapport de Gestion du Directoire

VALBIOTIS

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 721 650 euros
Siège social : ZI des Quatre Chevaliers -12F rue Paul Vatine – 17180 Périgny
800 297 194 RCS La Rochelle
(la "**Société**")

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 28 MAI 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. Principales données financières

Comptes Sociaux de la Société	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	787.964 €	317.539 €
Charges d'exploitation	6.949.581 €	6.123.338 €
Résultat d'exploitation	-6.161.617 €	-5.805.800 €
Résultat financier	-187.942 €	-47.372 €
Résultat exceptionnel	-32.749 €	-137.273 €
Impôts sur les bénéfices et participation	-1.219.468 €	-1.182.746 €
Résultat net	-5.162.839 €	-4.807.698 €
BILAN		
Actif immobilisé	1.716.132 €	1.692.093 €
Actif circulant	10.754.340 €	9.241.555 €
Dont trésorerie	6.209.421 €	1.310.570 €
Dont valeurs mobilières de placement	1.823.637 €	6.108.878 €
Total de l'actif	12.470.472 €	10.933.648 €
Capitaux propres	8.410.883 €	7.469.151 €
Provisions pour risques et charges	41.973 €	55.152 €
Total des dettes	3.125.514€	2.892.469 €
Total du passif	12.470.472 €	10.933.648 €

TRESORERIE⁸		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(4.946) K€	(4.546) K€
Flux net de trésorerie lié aux investissements	(290) K€	(723) K€
Flux net de trésorerie lié au financement	5.850 K€	2.090 K€
Variation de trésorerie	614 K€	(3.179) K€
Trésorerie de clôture	8.033 K€	7.419 K€

⁸ Selon les normes IFRS

2. Evènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

➤ Subventions d'exploitation

Dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE, la Société a bénéficié en novembre 2019 d'une aide d'un montant de 142.092 euros relative aux dépenses de l'exercice 2018.

En février 2019, la société a obtenu un accord de financement de la part de Bpifrance et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sous la forme d'une subvention d'un montant de 350.000 € pour le programme intitulé « Développement de deux produits pour la prise en charge du prédiabète et du surpoids/obésité : travaux de recherche préclinique préalable au dépôt du dossier d'allégation ». Un premier versement de 175.000 € a eu lieu en mars 2019. Le solde de la subvention sera versé courant du premier semestre 2020.

Une subvention de 536.866 € a été accordée par la Région Nouvelle-Aquitaine en avril 2019. Elle porte spécifiquement sur les activités de Marketing et Business Development, en forte croissance sur l'année 2019, dans l'objectif de signer un accord de licence pour VALEDIA® avec un acteur majeur de la santé. La somme de 214.746 € a été versée par la Région en mai 2019, soit 40% de la subvention obtenue.

La société a bénéficié de la subvention PULPE pour 10.000 € par la CDA de La Rochelle suite à l'emploi d'une stagiaire dans ces équipes.

➤ Les avances remboursables

Les avances remboursables sont destinées à accompagner la Société dans l'aboutissement de son projet de développement et dans le renforcement de son organisation, elles ne sont pas soumises à intérêts.

Les avances remboursables représentent, au 31 décembre 2019, un montant total de 892.102 euros et sont décrites comme suit :

- Une avance remboursable, d'un montant de 205.000 euros, a été accordée à la Société par Bpifrance Financement dans le cadre du programme de développement du VAL63 sous condition suspensive de la réalisation d'une augmentation de capital de 700.000 euros avant le 31 décembre 2016. Un premier versement de 165.000 €

avait été perçu avant retraitement des frais d'instruction de 6.150 €. Le solde de 41.000 € a été versé fin novembre 2018. Le 1^{er} remboursement de 10.250 € était prévu le 31/12/2018. Suite à un décalage de BPI, ce montant a été prélevé le 03/01/2019. Les remboursements sur l'exercice 2019 se sont élevés à 51.250 €.

- Une avance remboursable, d'un montant total de 219.000 euros, a été accordée à la Société par Bpifrance Financement dans le cadre du programme VAL-63000. Le 1^{er} versement a été reçu pour 175.000 € avant retraitement des frais d'instruction de 6.570 €. La date de fin du programme initialement fixée à septembre 2019 a été reportée en septembre 2020. Le solde de 43 800 € a été reçu en mars 2019, suite à l'achèvement des travaux financés. Les remboursements s'élèveront à 13.687 € par trimestre (soit 54.750 € / an) et débuteront le 31/03/2020 pour finir le 31/12/2023.
- Une avance remboursable FMR63, d'un montant de 100.000 euros versé en 2017, a été accordée à la Société par la caisse des dépôts et consignations, pour la création d'activité et le développement d'emplois. Concernant le calendrier de remboursement, le premier remboursement a été effectué le 5 janvier 2018 et se prolongera jusqu'au 5 décembre 2020, pour un montant de 2.777 € mensuels, soit 33 324 € par an.
- Une avance remboursable de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a été octroyée pour 70.000 euros, pour l'aide au versement des loyers. Le 1^{er} remboursement prévu est le 30 octobre 2020 pour 14.000 euros, et sera complété de 4 autres versements annuels pour finir en octobre 2024.
- Une avance remboursable d'un montant total de 520.000 € a été accordée en décembre 2019 par Bpifrance pour les programmes sur l'hypertension artérielle et la stéatose hépatique. La somme de 416.000 € diminuée du montant des frais d'instruction s'élevant à 15.600 € a été versée en décembre 2019 et le solde sera versé à l'achèvement des travaux. Le premier remboursement d'un montant de 26.000 € aura lieu en décembre 2022 et sera suivi de 19 échéances de 26.000 € (soit 104.000 € / an) jusqu'en septembre 2027.

➤ **Prêts**

- Le prêt amorçage octroyé par Bpifrance en 2014 de 350.000 euros pour 8 ans a été remboursé à hauteur de 70.000 euros en 2019. Les remboursements trimestriels de 17.500 € prendront fin le 31/12/2022.
- Le prêt amorçage octroyé par Bpifrance en 2017 de 150.000 euros pour 3 ans. La première échéance a été versée en décembre 2019 et les remboursements trimestriels de 7.500 euros prendront fin le 30/09/2024.
- Le prêt bancaire souscrit auprès de la Société Générale pour 85.828 euros a été intégralement remboursé en 2019 suite au versement des 2 dernières mensualités début 2019 pour un montant total de 4.829 €.
- Le prêt amorçage FEI obtenu en 2017 auprès de Bpifrance pour 350.000 euros sur 8 ans commencera à être remboursé le 31/03/2021. Les remboursements trimestriels de 17.500 euros prendront fin le 31/12/2025.
- Le prêt à taux zéro Bpifrance concernant l'étude clinique REVERSE-IT de 350.000 euros commencera à être remboursé le 31/03/2020. Les remboursements trimestriels de 12.500 euros prendront fin le 31/12/2024.
- Un prêt innovation a été accordé par Bpifrance en décembre 2019 pour un montant de 110.000 € pour les programmes sur l'hypertension artérielle et la stéatose hépatique. Conformément au contrat, après un différé d'amortissement jusqu'au 30/09/2022, la société devra rembourser à Bpifrance la somme de 5.500 € au plus tard le dernier jour de chaque trimestre civil (soit 22.000 €/an) et le dernier remboursement aura lieu au plus tard le 30/06/2027.

➤ **Attribution de BSPCE₂₀₁₇**

Par décisions du Directoire en date du 19 avril 2019, il a été procédé à l'attribution de vingt-trois mille quatre cent trente-huit (23.438) BSPCE₂₀₁₇, dans les propositions et au profit des bénéficiaires suivants, à savoir :

- 11.719 BSPCE₂₀₁₇ Ordinaires : l'intégralité des BSPCE₂₀₁₇ Ordinaire ont été attribués aux membres du Directoire.

A la date du présent rapport, la totalité des BSPCE₂₀₁₇ Ordinaire ont été attribués.

- 11.719 BSPCE₂₀₁₇ Performance : l'intégralité des BSPCE₂₀₁₇ Performance ont été attribués aux membres du Directoire.

A la date du présent rapport, la totalité des BSPCE₂₀₁₇ Performance ont été attribués.

➤ **Emission et attribution de BSPCE₂₀₁₈**

Par décisions du Directoire en date du 19 avril 2019, il a été procédé à l'émission de cent vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt (124 580) et à l'attribution de quatre vingt dix neuf mille quatre cent trente quatre (99 434) BSPCE₂₀₁₈, dans les propositions et au profit des bénéficiaires suivants, à savoir :

- Soixante-quatorze mille sept cent quarante-huit (74 748) BSPCE₂₀₁₈ attribués aux membres du Directoire, sous réserve que leur mandat soit effectif au sein de la société à la date d'exercice des BSPCE₂₀₁₈.
- Sept mille quatre cent soixante-quatorze (7 474) BSPCE₂₀₁₈ attribués aux Directeurs de département, sous réserve qu'ils exercent, de façon continue, leurs fonctions au sein de la société à la date d'exercice des BSPCE₂₀₁₈.
- Dix-sept mille deux cent douze (17 212) BSPCE₂₀₁₈ attribués aux salariés, sous réserve qu'ils exercent, de façon continue, leurs fonctions depuis au moins un an au sein de la société à la date d'exercice des BSPCE₂₀₁₈.

À la date du présent rapport, la totalité des BSPCE a été attribuée.

➤ **Emission et attribution de BSA₂₀₁₈**

Suite à la 12^{ième} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 15 Mai 2018, le Directoire a décidé le 19 Avril 2019 de faire usage de sa délégation et a émis 83 054 BSA₂₀₁₈ répartis en 3 tranches distinctes (BSA₂₀₁₈₋₁, BSA₂₀₁₈₋₂ et BSA₂₀₁₈₋₃).

La totalité de 83 054 BSA₂₀₁₈ ont été attribués aux membres du Conseil de Surveillance.

➤ **Augmentation du capital social avec maintien du DPS**

En octobre 2019, la Société a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires. Elle a annoncé le 31 octobre 2019 le succès de cette augmentation de capital avec un montant correspondant à 100% de l'objectif initial. Ainsi, à l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 28 octobre 2019, le montant brut de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse) s'élève à 7 199 981,70 euros et se traduit par l'émission de 3 063 822 Actions Nouvelles à un prix de souscription unitaire de 2,35 euros

Le 6 novembre 2019, le capital social est ainsi passé de 415.268 € à 721.650 € représenté par 7.216.500 actions d'une valeur nominale de 0,10 centime.

Les frais d'émission ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 1.136.937 €.

➤ **Actions achetées ou vendues par la Société en application des dispositions des articles L. 225-208 et L. 225-209 du code de commerce**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société a procédé, en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce, aux opérations suivantes sur ses propres actions :

- Actions achetées ou vendues dans le cadre du contrat de liquidité :
 - Achat de 104.903 actions au prix moyen de 3,3393€ ;
 - Vente de 117.684 actions au prix moyen de 3,2573€ ;

Au 31 décembre 2019, la Société détenait dans le cadre dudit contrat de liquidité 21 719 de ses propres actions de 0,10 euro de nominal pour une valeur brute et nette de 48.650,66 euros.

➤ **Evolution du Conseil de Surveillance de la Société**

Agnès TIXIER a été nommée au Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire en date du 18 mars 2019.

➤ Evolution du Directoire de la Société

En février 2019, VALBIOTIS a annoncé l'évolution de la composition de son Directoire avec la nomination de Murielle CAZAUBIEL, Directrice du Développement et des Affaires Médicales.

3. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

- Signature le 05 février 2020 d'un partenariat stratégique global avec Nestlé Health Science pour le développement et la commercialisation de TOTUM-63, substance active issue du végétal ayant cliniquement démontré des bénéfices métaboliques chez les prédiabétiques. Un partenariat stratégique qui garantit le financement des dernières phases de développement clinique de TOTUM-63 jusqu'à l'obtention des allégations de santé auprès des autorités américaines et européennes. L'accord comprend un paiement initial de 5 millions de francs suisses, des paiements d'étapes pouvant atteindre 66 millions de francs suisses et des royalties progressives sur les ventes nettes. L'accord comprend également l'approvisionnement de Nestlé Health Science en TOTUM-63 par VALBIOTIS, représentant une source de revenus supplémentaires.
- Le 19 mars 2020 : La Directoire a attribué 25.146 BSPCE₂₀₁₈ restant à attribuer au profit des membres du Directoire et a émis et attribué 360.825 BSPCE₂₀₁₉. Ces 360.825 BSPCE₂₀₁₉ sont attribués à hauteur de 108.248 BSPCE₂₀₁₉ aux membres du Conseil de Surveillance, de 176.807 BSPCE₂₀₁₉ aux membres du Directoire, de 11.370 BSPCE₂₀₁₉ aux Directrices de Département et de 64.400 BSPCE₂₀₁₉ aux salariés de la Société.
- Le 24 mars 2020 : La France a déclaré l'État d'urgence sanitaire en raison de la pandémie mondiale de COVID-19. Concernant la pandémie du Covid-19, la Société a mis en place son plan de continuité d'activité dès le lundi 16 mars au matin afin d'assurer en premier lieu la sécurité de son personnel en mettant en application l'ensemble des préconisations et dispositifs mis à sa disposition par les autorités, notamment en mettant en place le télétravail pour plus de 85% de ses collaborateurs; pour les collaborateurs continuant à travailler sur site, la mise à disposition des

protections individuelles, en assurant le périmètre de protection requis entre chacun. La Société avait par ailleurs anticipé en assurant six mois de stock nécessaire au bon fonctionnement de la plateforme de Riom, ainsi que la production au préalable des lots cliniques pour l'étude de Phase II/III (REVERSE-IT) menée avec TOTUM-63. La Société a également bénéficié des reports de paiement des échéances d'emprunts et d'avances remboursables de BPI France ainsi que le report de loyers. Malgré cette pandémie, la Société, grâce à sa dernière augmentation de capital d'octobre 2019, à la signature du partenariat avec Nestlé Health Science et à ses capacités d'adaptation, est donc en mesure de poursuivre le plan de développement prévu ; étant précisé que la Société n'anticipe pas à ce stade de retard significatif. La Société reste toutefois vigilante quant à l'évolution de cette crise et à sa durée.

- Le 2 avril 2020 : La Société a annoncé le lancement de la dernière phase de développement clinique de TOTUM-63, dans le cadre du partenariat stratégique avec Nestlé Health Science. REVERSE-IT, dernière étude clinique pivot internationale, inclura 600 personnes et aura comme objectif principal la glycémie à jeun. La population incluse sera large : prédiabétiques et diabétiques de type 2 non traités (stade précoce).
- Le 15 avril 2020 : Le Directoire a constaté l'émission de 10.200 actions nouvelles par exercice de BSA Partenaires et de BSA COS₂₀₁₆.
- Le 16 avril 2020 : La Société a dévoilé son pipeline de produits de nutrition santé pour la prévention des maladies métaboliques. Une nouvelle classe de produits de nutrition santé issus de sa plateforme de R&D, prêts à entrer en phase II de développement clinique : TOTUM-070, pour réduire le LDL-cholestérol sanguin, facteur de risque de maladies cardiovasculaires, TOTUM-854, pour réduire la pression artérielle, facteur de risque de maladies cardiovasculaires et TOTUM-448, dans la stéatose hépatique, un état à haut risque de développer une NASH.

4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société entend poursuivre le développement de ses activités en France et à l'étranger afin d'améliorer ses résultats au cours du prochain exercice social.

5. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – utilisation d'instruments financiers

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de liquidité et le risque de crédit.

Risque de liquidité

La Société finance sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'obtention d'avances remboursables et de subventions et de remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche, mais n'a pas eu recours à des emprunts bancaires. En conséquence, la Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

A l'avenir, et pour financer les développements futurs de sa technologie et de ses produits, la Société continuera à avoir des besoins de financement importants. Si la Société se trouvait dans l'incapacité de s'autofinancer, elle serait amenée à rechercher d'autres sources de financement, notamment par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Risque de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les comptes à terme détenus par la Société.

Au 31 décembre 2019, les disponibilités et comptes à terme détenus par la Société étaient placés dans des produits ayant une maturité inférieure à 1 mois.

En outre, le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

6. Activité de la Société

6.1. Exposé de l'activité sur l'exercice 2019

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 91.373 € contre un chiffre d'affaires de 88.810 € lors de l'exercice précédent, et le résultat de l'exercice se

traduit par une perte de (5.162.839) € contre une perte de (4.807.698) € lors de l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires non significatif est conforme au plan stratégique annoncé lors de l'Introduction en bourse-de la Société.

6.2. Analyse du bilan

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

a. A l'actif

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 1.716.132 € contre 1.692.093 € au titre de l'exercice précédent.

L'actif circulant représente une valeur nette de 10.754.340 € contre 9.241.555 € au titre de l'exercice précédent. Cette augmentation provient principalement de la hausse des disponibilités et des V.M.P. (variation de + 613.610 €), ainsi que de l'accroissement des Autres Créances (+691.047) et notamment des subventions d'exploitation à recevoir en hausse de 672.120 €

Les créances clients et comptes rattachées ont quant à elles diminué de 11.101 €.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 123.784 € contre 129.691 € au titre de l'exercice précédent.

b. Au passif

Les capitaux propres qui incluent le résultat de l'exercice totalisent 8.410.883 € contre 7.469.151 € au titre de l'exercice précédent. Cette variation provient principalement du report déficitaire des années précédentes (7.803.852 €) ainsi que du résultat de l'exercice 2019.

Les provisions pour risques et charges représentent 41.973 € pour un litige prud'homal en cours.

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 3.125.514 € contre 2.892.469 € au titre de l'exercice précédent et comprennent :

Nature de la dette	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1.412.500 €	1.384.829 €
Dettes fournisseurs	624.323 €	879.644 €
Dettes fiscales et sociales	397.500 €	627.996 €
Autres dettes	- €	0 €
TOTAL	3.125.514 €	2.892.469 €

6.3. Analyse du compte de résultat

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires de 91.373 € contre un chiffre d'affaires de 88.810 € lors de l'exercice précédent.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, s'élèvent à 2.782.429 € contre 2.512.000 € au titre de l'exercice précédent, pour un effectif moyen de 36 salariés, contre 29 salariés au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent 6.949.581 € contre 6.123.338 € au titre de l'exercice précédent, incluant notamment, outre les frais de personnel, les achats de matières et autres approvisionnements s'élevant à 266.157 €, les autres achats et charges externes s'élevant à 3.633.216 €, les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élevant à 235.567 €, et les autres charges s'élevant à 122.255 €.

Le résultat d'exploitation ressort à (6.161.617) € contre (5.805.800) € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier déficitaire ressort à (187.942) € contre (47.372) € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de (32.749) € contre (137.273) € au titre de l'exercice précédent.

Quant à l'impôt sur les sociétés, il est de (1.219.468) € (représentant le Crédit Impôt Recherche) contre (1.182.746) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de (5.162.839) €.

7. Filiales et participations, sociétés contrôlées

7.1. Filiales et participations

Nous vous indiquons que notre Société ne détient aucune participation.
Notre Société ne possède aucune participation croisée.

7.2. Sociétés contrôlées

Nous vous rappelons que notre société ne contrôle aucune société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

8. Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice écoulé (opérations sur titres des responsables dirigeants)

Aucun membre de la Société, que ce soit un mandataire social, dirigeant ou cadre de la Société n'a conclu une quelconque opération avec une personne avec laquelle il aurait un lien personnel étroit.

9. Informations relatives au capital et à l'actionnariat des salariés

9.1. Actions d'auto contrôle

Conformément à la Décision AMF 2018-01 du 2 juillet 2018, un nouveau contrat de liquidité au titre de nouvelles pratiques de marché admises a été conclu le 15 janvier 2019. Au 31 décembre 2019, la Société détient 21.719 actions d'auto-contrôle au titre du contrat de liquidité.

9.2. Modification du capital social

(cf. 2. Evènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019).

9.3. Informations et état de l'actionnariat salarié de la Société

Au 31 décembre 2019, l'effectif de la Société s'élève à 36 personnes pouvant être réparties comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Mandataires	2	-	2
Encadrement	9	13	22
TAM	2	6	8
Employés	1	3	4
<i>1.1.1.1.1.1 Total</i>	14	22	36

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce et à la connaissance de la Société, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2019, aucun salarié ne détient des participations au sein du capital de la Société.

10. Activité en matière de recherche et développement

Au cours de l'exercice, la Société a poursuivi ses activités de recherche et de développement (plus détaillées dans le paragraphe suivant) éligibles au crédit d'impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche a été consenti à hauteur de 1.219.468 euros.

11. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Les progrès réalisés par la Société se constatent par les résultats de la recherche et du développement des produits de la Société. En effet, la Société détient, à ce jour, un portefeuille de 5 produits matures, développés simultanément, pour la prévention des maladies métaboliques.

La Société a communiqué en juillet 2019, les « Topline data » de l'étude de Phase IIA de VALEDIA® (conduite par la CRO indépendante Biofortis), qui est la dénomination de l'application « prédiabète » de la substance active TOTUM-63 dont le critère principal était la glycémie à jeun. La glycémie post-prandiale (glycémie à l'issue d'un délai de 2 heures après un repas) était un critère secondaire majeur.

Les résultats ont démontré l'efficacité de ce produit sur une population prédiabétique de 51 personnes pendant 6 mois. Chez ces individus, VALEDIA® a réduit de manière significative la glycémie à jeun (-9,3%) et la glycémie post-prandiale (-22,5%) versus placebo, les deux principaux facteurs de risque du diabète de type 2, respectivement critères principal et secondaire de l'étude. VALEDIA® a également réduit versus placebo le poids corporel (-1,9 Kg) et le tour de taille de manière significative (-4,48 cm).

Début septembre 2019, la Société a annoncé des résultats complémentaires positifs de cette même étude sur quatre autres critères secondaires : le taux de triglycérides sanguins, l'index de stéatose hépatique (Fatty Liver Index, accumulation de graisse dans le foie), le LDL-cholestérol et l'hypertension artérielle. Ces résultats complètent les premières données « topline », publiées le 3 juillet 2019, rappelées ci-dessus. Dans son intégralité, l'étude clinique de Phase IIA révèle l'efficacité de VALEDIA® sur de nombreuses anomalies du métabolisme glucidique et lipidique.

Avec ces résultats complémentaires, la Société considère que l'étude clinique de Phase IIA a largement dépassé ses objectifs. Elle a d'abord montré l'efficacité de VALEDIA® dans sa première indication, la réduction du risque de diabète de type 2 chez des personnes prédiabétiques. De plus, compte tenu de la significativité des résultats positifs portant sur plusieurs critères secondaires, sur un plan clinique, elle peut également être considérée comme une étude de Phase IIA réussie pour les applications « stéatose hépatique » et « hypertension artérielle » de TOTUM-63.

En effet, lors de la Phase IIA conduite versus placebo avec la substance active TOTUM-63, un critère secondaire a permis de démontrer un effet clinique significatif sur la pression artérielle systolique dans la population totale de l'étude ainsi que dans une sous-population de patients hypertendus selon la définition du syndrome métabolique (pression artérielle \geq 130 mmHg). Par ailleurs, plus la pression artérielle était élevée en début d'étude plus la réponse à TOTUM-63 était forte. Ces résultats permettent donc de passer directement en Phase IIB. L'allégation de santé pourrait être : « TOTUM-63 diminue la pression artérielle dont l'élévation est un facteur de risque cardiovasculaire ».

D'un point de vue de l'aire thérapeutique, VAL-070 et TOTUM-63 peuvent donc tous les deux adresser le marché cardiovasculaire, avec un horizon plus rapproché pour l'effet sur la pression artérielle.

L'hypertension concerne aujourd'hui 1,1 milliard de personnes dans le monde et ne bénéficie pas de produits (non médicamenteux) bénéficiant de preuves cliniques solides et d'allégation de santé relative à la réduction de la pression artérielle, facteur de risque des maladies cardiovasculaires. La Société a donc fait le choix de prioriser le développement de TOTUM-63 pour l'hypertension artérielle estimant que le temps d'accès au marché était plus rapide (passage directement en Phase IIB suite aux résultats cliniques positifs de Phase IIA sur TOTUM-63) et dans un contexte de besoin médical non satisfait.

De ce fait, le développement clinique de VAL-070 (« Mauvais Cholestérol ») qui faisait jusque-là partie des 3 applications prioritaires avait été ajourné temporairement. Suite à la signature du partenariat stratégique avec Nestlé Health Science, la Société a revu ses priorités stratégiques et a décidé de reprendre le développement de VAL-070 en lançant une étude clinique de Phase IIA. Une Phase IIA de développement clinique de ce produit pourrait démarrer étant donné la sécurité, la tolérance et les premières preuves d'efficacité observées lors de l'étude clinique de Phase I/II. L'allégation visée était la réduction du LDL-cholestérol, facteur de risque des maladies cardiovasculaires, ce qui aurait alors nécessité à la suite de la Phase IIA, le lancement de deux études complémentaires de Phase IIB pour obtenir l'allégation de santé en Europe et en Amérique du Nord.

En conséquence et en l'absence de commercialisation des produits, les difficultés rencontrées par la Société sont notamment liées à sa quasi-absence de chiffre d'affaires et à la perte de l'exercice.

12. Résultat - affectation

La Société a réalisé lors de cet exercice un résultat déficitaire de (5.162.839 €), il est proposé d'affecter la totalité de ce résultat au poste "*Report à Nouveau*", soit (5.162.839) €, qui sera ainsi porté de (7.803.852) € à (12.966.691) €.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat déficitaire de (5.162.839) €.

Nous vous avons ainsi présenté en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

13. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que nous n'avons pas de charges non déductibles fiscalement et visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit Code.

14. Tableau des résultats au cours de chacun des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq (5) derniers exercices (Annexe 1).

Il est, toutefois, précisé que notre Société a été transformée en société anonyme le 7 mars 2017 et ne mentionnera, par conséquent, que les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

15. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Le Président rappelle que plusieurs conventions, visées à l'article L225-38 et suivants du Code de commerce, ont été conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice par le Conseil de Surveillance, à savoir :

Le contrat de mandat de Monsieur Sébastien PELTIER, membre du Directoire et Président du Directoire, conclu avec la Société en date du 18 juillet 2017, s'est poursuivi au cours de l'exercice selon les modalités initialement convenues. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 7 mars 2017.

Le contrat de mandat de Monsieur Jocelyn PINEAU, membre du Directoire, conclu avec la Société en date du 18 juillet 2017, s'est poursuivi au cours de l'exercice selon les modalités

initialement convenues. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 7 mars 2017.

16. Présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

17. Attribution de la direction générale – composition du Conseil de Surveillance et du Directoire

Conseil de Surveillance

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 7 mars 2017, a nommé les premiers membres du Conseil de Surveillance pour une durée de trois (3) ans, à savoir :

- Monsieur Laurent LEVY en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Sébastien BESSY en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- SOFIMAC PARTNERS, en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 26 octobre 2017 a décidé de nommer, pour une durée de trois (3) ans, Monsieur Jean ZETLAOUI, en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

La société SOFIMAC PARTNERS, représentée par Monsieur Philippe VUAGNAT, a démissionné de ses fonctions de membres du Conseil de Surveillance avec effet immédiat le 8 mars 2018.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 18 mars 2019 a décidé de désigner Madame Agnès TIXIER en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Aux termes des décisions du Conseil de Surveillance en date du 7 mars 2017, le Conseil de Surveillance a décidé de nommer, et ce pour toute la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance ;

- Monsieur Laurent LEVY en qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Directoire

Aux termes des décisions du Conseil de Surveillance en date du 7 mars 2017, le Conseil de Surveillance a décidé de nommer les membres du Directoire pour une durée de trois (3) ans :

- Monsieur Sébastien PELTIER, en qualité de membre du Directoire et Président du Directoire ;
- Monsieur Jocelyn PINEAU, en qualité de membre du Directoire ;
- Monsieur Philippe CHARIER, en qualité de membre du Directoire.

En mai 2018, VALBIOTIS a annoncé l'évolution de la composition de son Directoire avec le départ de Monsieur Philippe CHARIER au 30 juin 2018.

Aux termes des décisions du Conseil de Surveillance en date du 1^{er} septembre 2018, le Conseil de Surveillance a décidé de nommer Monsieur Pascal SIRVENT, en qualité de membre du Directoire pour une durée de deux trois (3) ans.

Par décisions du Conseil de Surveillance en date du 31 janvier 2019, le Conseil de Surveillance a décidé de nommer Madame Muriel CAZAUBIELLE, en qualité de membre du Directoire pour une durée de trois (3) ans.

La composition du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2019 est la suivante :

Nom du membre du conseil de surveillance	Mandat	Principale fonction dans la société	Principale fonction hors de la société	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat
Laurent LEVY	Président (membre indépendant*)	Néant	Président du Directoire de Nanobiotix Représentant de la société NANOBOTIX au sein de la Société CURADIGM	7 mars 2017	Ag devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Sébastien BESSY	Membre indépendant *	Néant	Vice-Président Global Strategic Operations chez IPSEN	7 mars 2017	Ag devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Jean ZETLAOUI	Membre indépendant *	Néant	Consultant Affaires médicales et développement clinique	26 octobre 2017	Ag devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Agnès TIXIER	Membre indépendant *	Néant	Directeur Exécutif chez Crédit Mutuel Equity SCR	18 mars 2019	Ag devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

* Au sens du code de gouvernement d'entreprise tel qu'il a été publié en septembre 2016 par Middledex

18. Récapitulatif des distributions de dividendes réalisées sur les trois derniers exercices

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes réalisées au cours des trois (3) derniers exercices :

Exercice social	Dividende global	Dividende net par action
Exercice 2018	-	-
Exercice 2017	-	-
Exercice 2016	-	-

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

19. Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société – franchissements de seuil

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019, aucune communication n'a été effectuée par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance en application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

20. Structure du capital au 31 décembre 2019 – informations sur les actions

A la date du présent rapport, le capital social de la Société est fixé à 721.650 € divisé en 7.216.500 actions de 0,10 euro chacune.

Le capital et les droits de vote de la Société au 31 décembre 2019 sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
DJANKA INVESTISSEMENT	705 000	9,77%	1 310 000	15,35%
FINANCIERE ELOUJON	352 500	4,88%	605 000	7,09%
CAFIDEL	252 500	3,50%	505 000	5,92%
FIP NESTADIO CROISSANCE VIS SOCIETE GESTION FONDS D'INVESTISSEMENT	34 103	0,47%	68 206	0,80%
FIP NESTADIO 2013 SOCIETE GESTION FONDS D'INVESTISSEMENT	56 100	0,78%	112 200	1,31%
FIP NESTADIO 2014 SOCIETE GESTION FONDS D'INVESTISSEMENT	73 300	1,02%	146 600	1,72%
FIP PLURIEL ATLANTIQUE SOFIMAC PARTNERS	56 806	0,79%	113 612	1,33%
Autres porteurs au nominatif	17 391	0,24%	26 914	0,32%
Public	5 647 081	78,25%	5 647 081	66,17%
Actions autodétenues	21 719	0,30%	-	0,00%
Total	7 216 500	100,00%	8 534 613	100,00%

A la date du présent rapport, il y a 1.339.832 actions à droit de vote double.

21. Evolution du cours de bourse

Informations générales	
Nombre d'actions cotées au 31 décembre 2019	7.216.500
Cours de première cotation	10,50 €
Cours de clôture au 31 décembre 2019	2.24 €
Capitalisation boursière au 31 décembre 2019	16.164.960
Cours le plus haut en 2019	4.22 € (le 13/03/2019)
Cours le plus bas en 2019	2.00 € (le 04/12/2019)
Code ISIN	FR0013254851

22. Délai de paiement des clients et des fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients (Annexe 2).

* *
*

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Périgny, le 15 avril 2020.



Monsieur Sébastien PELTIER
Président du Directoire

Annexe 1

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

Il est précisé que la société a été transformée en société anonyme, le 7 mars 2017. En conséquence, nous ne disposons pas des éléments des quatre années antérieures.

	2019	2018	2017
Capital social	721.650 €	415.268 €	364.707 €
Nombre d'actions ordinaires	7.216.500	4.152.678	3.647.072
Chiffre d'affaires	91.373 €	88.810 €	2.657 €
Résultat avant impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	-6.382.307 €	-5.853.172 €	-2.844.128 €
Impôt sur les bénéfices	-1.219.468 €	-1.182.746 €	-474.169 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	- €	- €	- €
Résultat après impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	-5.162.839 €	-4.807.698 €	-2.420.484 €
Bénéfice après impôts, participation, avant amortissement et provision	-4.762.703 €	-4.807.698 €	-2.420.484 €
Dividende distribué	- €	- €	- €
Effectif salarié moyen	36	29	13
Montant de la masse salariale	2.153.775 €	1.860.951 €	826.755 €
Montant des sommes versés en avantages sociaux	628.654 €	687.232 €	256.394 €

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)				
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)	Délais de paiement figurant sur les factures	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)	